

CAHIERS DES MIGRATIONS INTERNATIONALES

76F

Les systèmes d'informations statistiques sur les travailleurs migrants au Maghreb Central

Mohamed Saïb Musette

avec la collaboration de

Belghazi Saad

Boubakri Hassan

Hammouda Nacer Eddine



Ce rapport fait partie d'une série spéciale publiée en tant que produit du projet « Gérer les migrations de main d'œuvre en tant qu'instrument de développement », mis en œuvre par le BIT avec le soutien financier de l'Union Européenne. Les fonds pour la recherche et les autres activités du projet ont été octroyés par la Direction Générale de la CE Justice, Liberté et Sécurité, dans le cadre de l'accord 2002/HLWG/41.

PROGRAMME DES MIGRATIONS INTERNATIONALES

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL GENEVE

Copyright © Organisation internationale du Travail 2006
Première édition 2006

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée à l'adresse suivante : Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Musette M. S.

Les systèmes d'informations statistiques sur les travailleurs migrants au Maghreb Central
Genève, Bureau international du Travail, 2006

ISBN (version imprimée) 92-2-218849-7 & 978-92-2-218849-9

ISBN (web pdf) 92-2-218850-0 & 978-92-2-218850-5

Egalement disponible en (anglais): *Systems of statistical information on migrant workers in Central Maghreb*.
(ISBN 92-2-118849-3 & 978-92-2-118849-0 (print) et 92-2-118850-7 & 978-92-2-118850-6 (web pdf)),
(Genève, 2006)

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par email: pubvente@ilo.org ou par notre site web: www.ilo.org/publns

Imprimé en Suisse

Table des matières

Avant-propos	v
Remerciements des auteurs	viii
Liste des acronymes	ix
1. Introduction générale	1
2. Systèmes d'informations statistiques sur la migration internationale au Maghreb	1
2.1 Statistiques de la migration internationale – un problème universel	2
2.2 Les systèmes d'informations statistiques au Maghreb.....	3
2.3 La définition du migrant dans les pays du Maghreb, une problématique stratégique.....	4
2.4 La maîtrise des données de la migration est possible au Maghreb	7
3. Revue des sources de données.....	8
3.1 Les sources d'enquêtes.....	8
a) Les recensements de la population.....	8
b) Autres enquêtes sur les migrants.....	10
3.2 Sources administratives.....	10
a) Statistiques consulaires	10
b) Les sources des consulats étrangers au Maghreb.....	11
c) Les cartes aux frontières	12
d) La carte de séjour	13
e) Le permis de travail.....	14
3.3 Sources consolidées	15
3.4 Sources sur les données économiques et financières	20
a) Les transferts des Migrants	20
b) Autres sources sur les conditions de travail et rémunérations des travailleurs migrants	21
3.5 Sources sur d'autres catégories de migrants	21
a) Sur les effectifs des étudiants.....	22
b) Sources du Ministère du tourisme.....	22
c) Sur les réfugiés.....	22
d) Sur les migrants irréguliers	22
4. Décalages, Limites et faiblesses des données	23
4.1 Décalages entre les sources de données au Maghreb et les normes de l'OIT.....	23
a) Les indicateurs de Migrants selon l'OIT.....	24
b) Les sources des données du Maghreb et la base de données de Migrants	26
4.2 Limites et faiblesses des données actuelles sur la migration	29
a) Données sur le stock des migrants au Maghreb et des Maghrébins à l'étranger	29
b) Données sur les flux migratoires au Maghreb	32
c) Données sur des populations spécifiques de migrants	34
4.3 Des systèmes éclatés, à la recherche d'une coordination.....	35

a) Des sous-systèmes non articulés	35
b) Le besoin d'une coordination nationale	36
c) L'expérience du projet MED-Migr	36
5. Conclusions générales.....	38
5.1 Révision des systèmes actuels.....	38
a) La collecte	38
b) Le traitement	38
c) L'analyse	39
d) La diffusion ou la dissémination	39
5.2 Orientations possibles	39
5.3 Implication des mandants de l'OIT.....	40
Références bibliographiques	41
Sites Web.....	44
Liste des personnes et institutions consultées	45
Annexes Statistiques.....	48
Tableau N° 1 : Répartition des immigrants durant la période 1987-1998 selon leur lieu de naissance et le groupe d'âge	48
Tableau N° 2 : Répartition des immigrants durant la période 1987-1998 selon leur nationalité et le groupe d'âge	48
Tableau N° 3 : Répartition de la population étrangère selon le type de ménage et le lieu de naissance	48
Tableau N° 4 : Répartition de la population étrangère âgée de 11 ans ou plus selon le type de ménage et le lieu de résidence en 1987.....	49
Tableau N° 5 : Age moyen de la population étrangère selon le type de ménage et le lieu de naissance	49
Tableau N° 6 : Caractéristiques des ménages avec au moins un étranger	49
Tableau N° 6a : Répartition de la population étrangère en Algérie selon la région	50
Tableau N° 7 : Répartition de la population résidente à l'étranger en 1987 selon leur lieu de résidence et leur lieu de naissance	51
Tableau N° 8 : Répartition des migrants entre 87 & 98 selon la situation matrimoniale, le groupe d'âge et la nationalité.....	52
Tableau N° 9 : Répartition des migrants entre 87 & 98 selon le sexe, le groupe d'âge et la nationalité	52
Tableau N° 9a : Répartition de la population algérienne à l'étranger par sexe selon la région en 2003	52
Tableau N° 9b : Situation individuelle des algériens résidant en France.....	53
Tableau N° 9c : Catégorie professionnelle des algériens résidant en France	53
Tableau N° 10 : Répartition de la population résidente née à l'étranger âgée de 11 ans ou plus, selon leur lieu de naissance et leur nationalité	53
Tableau N° 10 : Répartition de la population résidente née à l'étranger âgée de 11 ans ou plus, selon leur lieu de naissance et leur nationalité.....	54
Tableau N° 11 : Entrées des voyageurs non résidents par nationalité (1998-2002)	55
Tableau N° 12 : Sorties des voyageurs non résidents par nationalité (1998-2002)	55
Tableau N° 13 : Entrées des tunisiens par voie de transport et poste frontière.....	56
Tableau N° 14 : Sorties des Tunisiens, dont les non résidents, par pays de destination et par voie de transport.	57
Tableau N° 15 : Evolution de la communauté tunisienne à l'étranger par circonscription consulaire et ambassade (2000-2003).....	57

Tableau N° 16 : Communauté tunisienne à l'étranger en âge d'activité et sa répartition selon le taux d'activité et de chômage (2002).....	59
Tableau N° 17 : Evolution des actifs tunisiens à l'étranger (2000-2003).....	59
Tableau N° 18 : Evolution des transferts effectués par les Tunisiens résidents à l'étranger de 1990 à 2003.	60
Tableau N° 19 : Entrées en France des Tunisiens admis au titre du regroupement familial en nombre de familles et de personnes (1974-2003).....	61
Tableau N° 20 : Entrants et sortants aux postes frontières	62
Tableau N° 21 : Etrangers résidents au Maroc selon le pays d'origine	63
Tableau N° 22 : Effectifs des étrangers résidents au Maroc par profession en 2003	65
Tableau N° 23 : Statistiques des flux frontaliers en 2002.....	66
Tableau N° 24 : Statistiques de la Communauté Marocaine à l'Etranger	68
Tableau N° 25 : Statistiques relatives à la population émigrée marocaine en 2002 selon les données de l'OCDE	69
Tableau N° 26 : Envois de fonds effectués par les MRE.....	70
Tableau N° 27 : Envois de fonds effectués par les MRE -Répartition par pays	71

Avant-propos

Ce rapport fait partie de la série des documents de travail de l'OIT *Cahiers des Migrations Internationales*, dont le but est de diffuser les résultats des recherches récentes portant sur les tendances mondiales en matière de migration et de chercher à stimuler le dialogue et l'élaboration de politiques de régulation la migration de main d'œuvre.

Face à l'importance et l'urgence d'une régulation plus efficace de la migration de travail en Afrique, en 2002, l'OIT a reconnu la pertinence de mettre en place une Initiative pour les Migrations de Main-d'œuvre en Afrique. Le point de départ essentiel pour cette initiative consistait à étendre la base de connaissance, fondement indispensable pour la formulation de programmes de coopération technique et d'activités pratiques efficaces. En ce sens, ce rapport fait partie d'une série spéciale de 31 études régionales et nationales menées en Afrique de l'Ouest, de l'Est et au Maghreb, publiée en 2006 dans le cadre de la série des Cahiers des Migrations Internationales, à partir du numéro 76, ou disponibles sur le site internet de projet¹.

La migration est devenue une question prioritaire de l'agenda politique et social en Afrique. Ces dernières années, des progrès substantiels ont été réalisés dans le développement de nouveaux cadres, de législation et de mécanismes visant l'intégration régionale économique et sociale plus poussée entre les Etats concernés. L'Union Africaine et la Commission Economique pour l'Afrique ont toutes deux exprimé leur fort soutien à une plus grande mobilité de la main-d'œuvre au sein de la région.

Des recherches préalables menées par l'OIT ont démontré que la région du Maghreb a été longtemps caractérisée par une pression migratoire due aux conditions démographiques, du marché du travail et politiques. Ces dernières années, la région du Maghreb est peu à peu devenue une zone de transit pour les migrants en provenance de l'Afrique sub-saharienne en quête d'opportunités pour pénétrer le marché du travail en Europe. Un nombre croissant de migrants demeure pendant des périodes prolongées dans les pays du Maghreb, y trouvant souvent des emplois précaires dans l'économie informelle. Les pays de la région doivent donc relever des défis complexes. Ils doivent en effet, non seulement traiter le problème de la protection des travailleurs migrants présents sur leur territoire, mais aussi celui de la participation de ces migrants au marché du travail national, dont le séjour autorisé ou non, peut être plus ou moins long.

Dans ce contexte, la coopération internationale en matière de migration est devenue un sujet de plus en plus important pour les pays du Maghreb. Par conséquent, des mécanismes favorisant le dialogue inter-étatique sur des sujets liés à la migration ont émergé, tel par exemple le Dialogue Euro-Méditerranéen 5+5 et ses conférences ministérielles sur les migrations. Cependant, jusque récemment, certains des décideurs impliqués dans les questions de migration de main d'œuvre à savoir les employeurs, les syndicats et les départements gouvernementaux concernés, n'ont pas été intégrés dans le dialogue et la coopération au niveau international sur la migration.

Ce rapport est le produit d'un processus lancé par l'OIT et soutenu par la Commission européenne. Il se base sur les recommandations et requêtes des mandants, souhaitant plus

¹ Projet OIT-UE "Gérer les migrations de main d'œuvre pour l'intégration et le développement en Afrique" site internet: <http://migration-africa.itcilo.org>

d'implication de la part du BIT. En 2004, l'OIT a lancé le projet "Gérer les migrations de main d'œuvre pour l'intégration et le développement dans la région Euromed, Afrique de l'Est et Afrique de l'Ouest". A travers des consultations avec les mandants de l'OIT représentant les gouvernements et les partenaires sociaux dans les pays du Maghreb, le projet a été actif durant les 18 derniers mois. Les objectifs centraux de ce projet sont :

- Renforcer les capacités des mandants tripartites de l'OIT pour la gestion des migrations de main d'œuvre comme instrument de développement,
- Promouvoir le dialogue social et sensibiliser les décideurs politiques sur les questions relatives aux migrations de main d'œuvre
- Acquérir les connaissances et les données cruciales pour les gouvernements et les partenaires sociaux afin qu'ils puissent formuler des politiques efficaces et gérer les migrations de main d'œuvre.
- Faciliter la coopération entre l'Afrique de l'Est, de l'Ouest, du Nord et de l'Europe sur les questions de migration de main d'oeuvre.

Ce rapport fait partie de la série de trois études complémentaires, menées dans les pays du Maghreb central, ayant pour but d'assister les gouvernements et les partenaires sociaux dans la formulation des fondements pour une politique et des procédures efficaces. Etant donné qu'une bonne politique dépend de données fiables, cette première étude évalue l'état actuel des mécanismes de collecte des données statistique sur la migration de travail. Cette étude suggère également des mesures spécifiques visant à améliorer et harmoniser la collecte et l'analyse de ces données ainsi que leur meilleure utilisation dans l'élaboration des politiques et de leur application. Une deuxième étude analyse les législations nationales existantes sur la migration de main d'œuvre - référence légale pour orienter l'action de l'Etat en matière de migration. Elle souligne en particulier l'importance d'intégrer les normes internationales pertinentes et de les harmoniser autant que possible avec leurs pays voisins. Une troisième étude régionale examine un nombre de liens clés entre la migration et le développement de manière à identifier quelles actions et quels outils politiques peuvent contribuer à assurer que la migration est effectivement une source de développement.

Ce rapport synthétise les résultats des trois études spécifiques nationales conduites sous les auspices du projet en Algérie, au Maroc et en Tunisie, respectivement par Nacer Eddine Hammouda, Saad Belghazi, Hassan Boubakri. Cette synthèse expose dans ses grandes lignes les défis universels associés à la production d'information et de statistiques fiables et détaillées sur la migration de la main d'œuvre, et elle passe en revue les définitions existantes et les caractéristiques des différents systèmes d'informations. L'étude offre aussi un examen systématique des sources de données existantes, y compris les informations fournies par les recensements, les archives administratives et également sur les nationaux habitant à l'étranger. Basé sur ce compte rendu, l'étude identifie les lacunes en matière d'information disponibles et les faiblesses en terme de données sur le recensement des migrants mais également sur la coordination parmi les producteurs et les utilisateurs de données. Avec ces éléments, l'étude conclut avec des recommandations spécifiques permettant d'améliorer la collecte et l'utilisation des données statistiques pour la gestion de la migration de main d'œuvre dans les pays du Maghreb. Les auteurs préconisent des voies qui permettront de réviser en profondeur les systèmes d'information existants et l'implication plus grande des mandants du BIT dans la production et la validation des données.

Comme les recherches effectuées par l'équipe du projet le démontrent, de nombreuses difficultés viennent faire obstacle à une gestion effective des migrations de main d'œuvre en

provenance, en transit, ou en direction de la région du Maghreb. Disposer de données pertinentes nécessaires à un choix de politiques éclairé, traduire les normes internationales au niveau national et mettre en place ou améliorer les structures institutionnelles et les mécanismes de régulation de ce type de migration, constituent autant de défis à surmonter. Les orientations proposées ici supposent un intérêt commun, tant pour les pays d'accueil que pour les pays d'origine, pour l'optimisation des bénéfices potentiels. Ceci est réalisable si l'on s'appuie sur une gestion administrative effective de la migration de main d'oeuvre. Nous espérons que ce rapport servira de tremplin aux membres du gouvernement et partenaires sociaux afin qu'ils puissent faire face aux défis que posent les migrations. Nous espérons aussi que la diffusion des résultats obtenus renforcera le dialogue et la coopération en matière de politiques régionales relatives à la migration de main-d'oeuvre.

Nous souhaiterions remercier les chercheurs pour leur travail significatif qui a permis la réalisation des études nationales, et particulièrement Prof. Saib Musette pour la synthèse des trois études nationales offrant ainsi une vue régionale de la situation au Maghreb. D'autre part, nous voudrions remercier les différents gouvernements d'Algérie, du Maroc et de Tunisie pour avoir fait part de leurs points de vue, leurs préoccupations et échanger leurs informations. Ce rapport n'aurait pu aboutir sans leur coopération.

Nous adressons aussi nos remerciements à l'équipe de projet de l'OIT pour le Maghreb basée à Alger : Prof. Saib Musette, Mohamed Bouchakour, Selma Hellal et Nadjet Ezzeroug Ezraïmi pour leurs efforts de coordination et d'édition, ainsi que le Directeur du Bureau de l'OIT à Alger, Mr. Sadok Bel Hadj Hassine, et Samia Kazi Aoul pour leur travail éditorial et de liaison avec les gouvernements et les partenaires sociaux.

Jason Schachter du département de l'OIT pour les statistiques (STAT) a passé en revue ce rapport pour en assurer la cohérence technique. Enfin, nous tenons à souligner l'attention dévouée portée par David Nii Addy, Responsable régional du projet, sans lequel n'aurait pu aboutir le processus complet de recherche, rédaction et révision, et Céline Peyron pour le travail éditorial et la publication de ces études.

Genève, juin 2006.

Patrick A Taran
Spécialiste Senior sur les Migrations
Coordinateur, Projet de l'OIT sur les migrations
de main d'œuvre en Afrique

Remerciements des auteurs

Ce rapport est un produit fondé sur des études nationales réalisées par des consultants du Bureau de l'OIT à Alger. Les membres de l'équipe du projet Migrant Maghreb, Mohamed Bouchakour, Hellal Selma et Nadjet Ezzeroug Ezraïmi, ont apporté, chacun à sa manière, une contribution particulière pour la réalisation de ce rapport. De même, nous devons souligner l'appui constant de David Nii Addy et de Patrick Taran du département Migrant de l'OIT à Genève. Il convient également de citer le Directeur de l'OIT à Alger, Sadok Belhadj Hassine, tout comme Samia Kazi Aoul, point focal du projet Migrant auprès du Bureau de l'OIT à Alger pour leur contribution à la réussite de la réalisation des études nationales. Enfin, nos remerciements vont aussi à tous les membres de la tripartite (gouvernement, organisation des employeurs, syndicats de travailleurs) des pays du Maghreb qui ont été associés, de près ou de loin, à la validation des études nationales.

Liste des acronymes

Généraux

CARIM	<i>Euro-mediterranean consortium for applied research on international migration</i>
CE	Commission Européenne
CISP	Classification internationale d'après la situation dans la profession
CITAE	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique
CITP	Classification internationale type des professions
EUROSTAT	Office Statistique des Communautés Européennes
HCR	Haut Commissariat aux Réfugiés
ILM	Base de données sur les migrations internationales de main d'œuvre (<i>International Labour Migration</i>)
INED	Institut National d'Etudes Démographiques
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
MAE	Ministère des Affaires Etrangères
MEDA	le principal élément de la coopération économique et financière du partenariat euro-méditerranéen.
Medmigr	du programme Medstat, conduite par Eurostat, sur les migrations
MEDSTAT	Coopération statistique euro-méditerranéenne. Le programme entend développer les systèmes d'information et améliorer la qualité des services existants fournis par les douze systèmes statistiques des Partenaires méditerranéens (bureaux nationaux des statistiques et autres organismes impliqués dans la production de statistiques).
OIT	Organisation Internationale du Travail
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMI	Office des Migrations Internationales (France)
PHARE (2000-2006)	Le programme PHARE contribue à la démocratisation, à l'Etat de droit et à la transformation économique et sociale des pays d'Europe centrale et orientale (PECO). Il encourage financièrement l'investissement, les transferts de savoir-faire et l'assistance technique générale. PHARE est l'instrument financier qui permet de mettre en oeuvre la stratégie de pré-adhésion des pays d'Europe centrale et orientale à l'Union européenne. Pour les pays qui ne sont pas en phase de négociation, une enveloppe de 41 millions d'euros (269 millions de francs) les aide à la restructuration économique.
RGPH	Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat
SOPEMI	Système d'Observation Permanente sur les Migrations
UMA	Union du Maghreb Arabe

UNCTAD	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) (<i>United Nations Conference on Trade and Development</i>)
UNDESA	Départements des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies (<i>United Nations Department of Economic and Social Affairs Statistics Division</i>)
UNECE	Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour la Science, l'Education et la Culture (<i>United Nations Educational Scientific and Cultural Organisation</i>)

Algérie

ANEM	Agence Nationale pour l'Emploi
CREAD	Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement
DGSN	Direction Générale de la Sûreté Nationale
OAT	Organisation Arabe du Travail
ONS	Office National des Statistiques

Tunisie

ANETI	Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant
API	Agence de Promotion de l'Industrie
APIA	Agence de Promotion des Investissements Agricoles
ATCT	Agence Tunisienne de Coopération Technique
BCT	Banque Centrale de Tunisie
DGAC	Direction Générale des Affaires Consulaires
INS	Institut National des Statistiques
IRMC	Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain
MIDL	Ministère de l'Intérieur et du Développement Local
OTE	Office de Tunisiens à l'Etranger
TRE	Tunisiens Résidant à l'Etranger

Maroc

AMERM	Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations
ANAPEC	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
MAEC	Ministère des affaires étrangères et de la coopération
MRE	Marocains résidant à l'étranger
SIPIC	Système d'information de la Propriété Industrielle et Commercial

1 Introduction générale

Le présent rapport de synthèse a pour objectif de fournir de manière condensée un aperçu sur les systèmes d'informations statistiques ayant trait à la migration de main d'œuvre au niveau des pays du Maghreb central. Réalisé par le Bureau de l'OIT dans le cadre du « Projet Migration de main d'œuvre pour le développement et l'intégration en EuroMed. Afrique de l'Est et Afrique de l'Ouest »², avec le soutien financier de l'Union Européenne, ce rapport puise principalement ses matériaux des études nationales réalisées par des consultants maghrébins³. D'autres travaux pertinents ayant trait aux statistiques de la migration de main d'œuvre dans la sous-région ont été utilisés pour compléter les informations utiles à cette synthèse et lui fournir ainsi sa cohérence. Quatre objectifs ont été assignés à cette étude pour chaque pays :

- ❑ Entreprendre une revue (listage et analyse) du système d'information, des sources et des bases de données statistiques par rapport à la migration ;
- ❑ Evaluer la nature, la qualité et la représentativité des données existantes, avec la liste des institutions qui produisent et/ou utilisent ces données ;
- ❑ Identifier les décalages entre les données, les faiblesses des bases de données et les contraintes institutionnelles pour la production d'une information fiable devant servir d'aide à la décision aux niveaux national et régional ;
- ❑ Proposer des mesures prioritaires destinées à l'amélioration du système d'information sur la migration de main d'œuvre.

Le rapport est structuré sous la forme de trois chapitres.

Un premier chapitre est consacré à formulation de la problématique des statistiques de la migration de main d'œuvre au Maghreb. Dans le deuxième chapitre, une revue des sources de données relatives à la migration est présentée avec les définitions utilisées, et la représentativité des données existantes. Dans le troisième chapitre, sont proposés les décalages des statistiques avec les normes internationales - notamment les indicateurs retenus par la base de données du Programme des Migrations internationales de l'OIT, les faiblesses inhérentes à la production de ces statistiques, et quelques éléments de propositions quant aux possibilités d'amélioration des systèmes d'informations sur les migrants dans les pays étudiés.

2 Systèmes d'informations statistiques sur la migration internationale au Maghreb

Il est de plus en plus admis que les données statistiques sur la migration internationale constituent aujourd'hui un enjeu majeur à l'échelle internationale avec le processus de la globalisation/régionalisation, l'évolution rapide des technologies nouvelles, le déséquilibre démographique planétaire et la reconfiguration des frontières tant pour les pays développés que pour les pays en voie de développement. Bien que le phénomène soit ancien, les

² Cf. Pour plus d'information, le site web du projet <http://migration-africa.itcilo.org>

³ Il s'agit des Professeurs Belghazi Saad (INSEA) pour le Maroc, Boubakri Hassan (Université de Sousse) pour la Tunisie et du Dr. Hammouda Nacer Eddine (CREAD) pour l'Algérie. Les rapports provisoires ont été présentés et discutés avec les représentants de la tripartite – Gouvernements, Organisations Patronales et Syndicats des travailleurs – lors d'un séminaire de renforcement des capacités, organisé à Alger du 4 au 6 avril 2005 à Alger. A la suite de ces discussions et des observations formulées par l'Equipe du projet, le Bureau de l'OIT à Alger et le Département Migrant de l'OIT de Genève, des compléments d'informations ont été apportés par les consultants.

problèmes de la mesure des mouvements des populations reposent inévitablement sur les définitions des frontières qui restent encore très controversées - sinon virtuellement effacées – étant données les recompositions géopolitiques des régions.

2.1 Statistiques de la migration internationale – un problème universel

L'histoire notera que l'OIT a été la première agence du Système des Nations Unies à proposer, dès le début des années 20, en plein essor des colonisations, une définition du migrant et une méthode uniforme pour recueillir des données sur l'émigration. Juste après la fin de la seconde guerre mondiale, le BIT tenta d'organiser la gestion de la migration. C'est dans ce contexte historique que la Convention de 1949 sur les droits des migrants fut adoptée. Toutefois ce n'est qu'en 1953 que les Nations Unies adoptèrent une première série de recommandations pour faciliter l'établissement des sources statistiques en la matière. Le processus de décolonisation dans les années 1950 allait reconfigurer les frontières et les Etats nouvellement indépendants.

Pour la confection des données universellement acceptables et comparables, le Système des Nations Unies procède en 1976 à l'adoption d'un ensemble de recommandations en matière de statistiques des migrations internationales. Mais dans la pratique, les données restent globalement imparfaites. Les événements géostratégiques, survenus à la fin des années 80 (fin de la guerre froide, éclatement de l'URSS, chute du Mur de Berlin...) poussent les Nations Unies à entreprendre toute une série de travaux à partir de 1993, avec la contribution de ses agences, de l'EUROSTAT et autres organismes intéressés, pour aboutir à des propositions de révisions publiées en 1998⁴. Ces révisions doivent permettre de « dresser de la mobilité internationale humaine le tableau le plus complet et le plus intelligible qu'il soit actuellement » avec une série de 10 questions les plus pertinentes, sans pour autant qu'elles prétendent à l'exhaustivité. Il est aussi admis, alors, que la prise en compte de ces directives se fera progressivement aussi bien pour les pays développés que pour les pays en voie de développement, dont les systèmes statistiques sont réputés imparfaits. Enfin, les années 2000 lancent un autre défi à la mobilité des populations – avec l'internationalisation des mouvements terroristes dans un nouveau cadre de désordre mondial quant au respect des Droits de l'Homme.

Depuis que les Nations Unies considèrent la question de la migration internationale comme devant faire l'objet d'une consultation mondiale (sept 2006), plusieurs initiatives ont été prises à l'échelle mondiale pour sérier les difficultés d'application des recommandations de 1998, entre autres celle de l'UNDESA⁵, celle de l'OIT⁶, celle de l'OCDE⁷ puis celle de l'OIM⁸ ou encore celle de l'UNECE⁹. De même, il nous semble important de souligner

⁴ Department of Economic and Social Affairs, Statistics Division, Statistical Papers Series M, No. 58, Rev. 1 Recommendations on Statistics of International Migration Revision 1, 1998.

⁵ United Nations, Department of Economic and Social Affairs Statistics Division, Demographic and Social Statistics Branch in collaboration with United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD). Improving the Compilation of International Migration Statistics, Results of a United Nations Workshop I ESA/STAT/AC.90, March 2004. Pour plus d'informations, voir <http://unstats.un.org/unsd/demographic/migration/index.htm>

⁶ Cf. Conférence Internationale du Travail CIT 2004 – 92^e session - Genève, notamment le Rapport VI portant sur « Une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée » cf.. <http://www.ilo.org/public/french/standards/reim/ilc/ilc92/pdf/rep-vi.pdf>

⁷ Counting immigrants and expatriates in OECD countries, a new perspective, Jean-Christophe Dumont (OECD) and Georges Lemaître (OECD), 2003.

⁸ Dialogue international sur la migration. Atelier sur les approches en matière de collecte et de gestion des données, 8-9 septembre 2003, Genève, OIM. Cf. le site www.iom.int/

d'autres initiatives qui ont été prises dans le domaine de la mesure des transferts de migrants notamment par les services de l'OIT¹⁰ et par les services de la Banque Mondiale¹¹. Enfin, nous pouvons noter qu'au niveau de la sous-région, l'initiative de la CE, suivant la Déclaration de Barcelone, à travers son projet MED-Migr du programme MEDSTAT, conduite par EUROSTAT. Nous reviendrons plus loin, en détail sur cette initiative.

2.2 Les systèmes d'informations statistiques au Maghreb

Les trois pays du Maghreb Central, objet de cette étude, ont un héritage commun. Les systèmes des statistiques dans cette sous-région sont profondément caractérisés par leur ancrage dans la conception française de la production des données datant de la colonisation. Après l'indépendance des pays du Maghreb, chaque Etat a tenté, tant bien que mal, de reproduire ou de reconduire le même système, avec des aménagements, tout en s'adossant aux normes universelles des statistiques.

La rupture conceptuelle reste encore problématique car si le système français a connu des évolutions rapides intégrées à la nécessité d'homogénéisation propre aux structures et aux normes européennes¹², les systèmes d'informations statistiques dans les pays du Maghreb peinent à évoluer et davantage encore à produire des éléments comparatifs au niveau de la sous-région. Plusieurs tentatives ont été engagées dans ces pays dans le domaine des statistiques de la migration internationale.

Il y a lieu de souligner la première tentative de l'OIT au début des années 90¹³, juste après la signature du Traité de l'UMA¹⁴ (1989) et la création du Groupe 5+5¹⁵ (1990), pour la mise en place d'un système d'informations statistiques sur les migrations internationales au niveau de la région de la Méditerranée occidentale, regroupant notamment les pays du Groupe 5+5. Cette initiative est restée lettre morte avec une seule publication des données, assez sommaire, en 1991. De même, il est à relever l'initiative de l'Organisation Arabe du Travail en 1994 qui a consisté à produire une base de connaissances sur la situation des travailleurs immigrés à l'heure de l'Unité Européenne¹⁶. Puis il y eu la déclaration de Barcelone¹⁷ en 1995 sur les rapports entre l'Europe et les pays tiers de la Méditerranée.

Suite à la Déclaration de Barcelone, une tentative d'arrimage régional avec le système EUROSTAT a été entreprise dans le cadre du Programme MEDSTAT, à travers la réalisation du projet MED-Migr regroupant notamment les institutions officielles des statistiques des pays de la rive Nord et celles de la rive Sud de la Méditerranée. Ce projet a connu un bon démarrage avec la tenue de plusieurs ateliers techniques grâce à la contribution du CESD-

⁹ CF, Les rapports des ateliers de travail sur les statistiques sur le site de l'UNECE en 1998 ou encore en 2001. <http://www.unece.org/stats/documents/1998.03.migration.f.htm>

¹⁰ Cf. Bilsborrow RE al, 1997. International Migration Statistics. Ed. ILO, Genova.

¹¹ Atelier Banque Mondiale sur les transferts des migrants, février 2005, New York.

Cf. <http://www.worldbank.org/data/remittances.html>

¹² Cette homogénéisation des données sur la migration n'est pas encore achevée, cf. Michel Poulain (2004)

¹³ Cf. Système d'échange d'informations sur les migrations internationales et l'emploi dans la région méditerranéenne (SIMED). Rapport de Synthèse par Daboussi Raouf, BIT, février 1991.

¹⁴ Union du Maghreb Arabe cf. www.maghrebarabe.org

¹⁵ Groupe Informel 5+5. cf. www.iom.int/en/PDF_Files/5+5

¹⁶ OAT, La situation des travailleurs immigrés à l'heure de l'Unité Européenne, Institut Arabe d'éducation ouvrière et de recherche sur le travail d'Alger.1994.

¹⁷ Déclaration de Barcelone (Espagne) 1995 cf. <http://www.euromedrights.net/francais/barcelone/declaration.htm>

Roma¹⁸ (Italie) et la réalisation de quelques exercices devant permettre d'améliorer et d'échanger les données sur les migrations internationales. Ce projet a été interrompu par la Communauté Européenne. Un nouveau programme MEDSTAT II est actuellement en cours de planification.

D'autres tentatives ont été lancées, notamment par l'INED¹⁹ avec le programme PHARE (France), et par l'Université européenne de Florence avec le programme CARIM²⁰ (Italie) pour réunir des éléments statistiques comparatifs au niveau des pays du bassin de la Méditerranée. L'Europe a initié aussi des programmes multiples au niveau de la Méditerranée, soit dans le cadre du programme ODYSSEUS²¹ ou encore plus récemment avec le programme AENEAS²². Des actions de coopération bilatérale sont aussi engagées sur la migration dans le cadre du programme MEDA.

2.3 La définition du migrant dans les pays du Maghreb, une problématique stratégique

La question de la définition du migrant relève des législations des pays²³ mais aussi d'une définition stratégique. Les différentes législations permettent de sérier les diverses catégories de migrants, selon un standard international. Conformément aux nouvelles recommandations des Nations Unies (1998), un migrant international est défini comme « toute personne qui change de pays de résidence habituelle ». La notion de « pays de résidence habituelle » fait référence au pays dans lequel vit une personne, c'est-à-dire le pays dans lequel elle dispose d'un logement qui lui sert habituellement pour son repos quotidien. Aussi, un déplacement (un voyage) ne s'apparente-t-il à une migration que dans la mesure où il implique un changement de résidence habituelle. Pour distinguer le voyageur du migrant, le critère de durée est souvent adopté. C'est ainsi que l'on peut distinguer un migrant de courte durée (de 3 à 6 mois), et un migrant de longue durée (12 mois et plus). Le critère de nationalité ou du pays de naissance aussi est souvent retenu. Lorsqu'il s'agit de « nationalité », la question repose sur la perception stratégique qu'ont les Etats de la population migrante, intégrant le dénombrement des binationaux et des nomades - notamment aux frontières ou des populations résidant dans les zones frontalières en conflit.

La difficulté majeure dans la définition des populations migrantes est liée aux multiples facettes du « statut » même de migrant qui n'est pas figé mais en changement perpétuel : le migrant passe d'un statut à un autre du jour au lendemain par les processus de naturalisation ou de changement de parcours. Des étudiants étrangers deviennent des travailleurs migrants ; des réfugiés ou des exilés deviennent des migrants économiques. Dans l'ensemble des catégories, identifiées par les services des Nations Unies, c'est la catégorie « des travailleurs migrants » qui reste au centre de nos préoccupations. Or, les systèmes d'informations statistiques sur les migrants au Maghreb restent plutôt flous concernant cette catégorie.

La migration économique obéit à des conventions internationales, celles des Nations Unies et de l'OIT. Les mandats de l'OIT occupent non seulement une place stratégique mais sont aussi interpellés quant à l'application des normes internationales caractérisant le monde du

¹⁸ Cf. Les CD-Rom du Projet où sont regroupés toutes les interventions et les documents de travail du projet – réunis par Samia Kouider, coordinatrice principale de MED-Migr pour le CESD-ROMA

¹⁹ Projet PHARE, INED cf. http://www.ined.fr/bdd/projrech/saisie/m_unite_pr.php?idunite=U08

²⁰ Cf. <http://www.carim.org>

²¹ Cf le programme sur le site de l'UE <http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l33050>.

²² Programme AENEAS, Union Européenne. http://etuco.etuc.org/etuco/fr/eu_information/library/aeneas.cfm

²³ Cf. Notre rapport sur les législations relatives aux migrations internationales dans les pays du Maghreb.

travail. Les pays du Maghreb ont développé des définitions stratégiques sur l'émigration de la main d'œuvre, suivant les différentes conventions bilatérales sans pour autant arrêter une vision maghrébine sur la circulation des travailleurs.

Si la population maghrébine à l'étranger reste la préoccupation première des Etats du Maghreb, sa connaissance et son identification ne sont pas identiques dans les pays de départ et dans les pays d'origine. Les pays maghrébins intègrent les Maghrébins et leurs enfants nés à l'étranger, les binationaux et la diaspora dans le dénombrement de la « communauté » maghrébine résidant à l'étranger. Par ailleurs, la mesure et les conditions de travail de la main d'œuvre étrangère dans les pays du Maghreb sont évaluées de manière approximative.

Néanmoins, les services statistiques dans les pays du Maghreb tentent, tant bien que mal, d'incorporer les définitions onusiennes pour mesurer la migration internationale (Voir encadré, page 6 pour l'exemple algérien). Cet effort de conception reste assez théorique car, à ce jour, aucune enquête n'a été réalisée sur cette base. Des efforts ont également été entrepris par les services statistiques de la Tunisie lors du recensement 2004. De même, les services officiels des statistiques du Maroc ont introduit un module assez complet sur la migration lors du dernier recensement 2004.

La question de la mesure de la population migrante pose en fait un problème de définition qui ne varie pas seulement en fonction du regard - de celui du pays d'accueil ou de celui du pays de départ²⁴ - car dans la situation présente, les deux regards sont croisés (les deux à la fois), chaque pays représentant à la fois une zone d'accueil et une zone de départ. Une double comptabilisation devrait être possible notamment pour la situation des binationaux. Quant aux personnes ayant la nationalité du pays d'accueil de par leur naissance, on ne saurait les classer parmi les migrants : elles sont des citoyens à part entière du pays de naissance et n'ont pas changé de pays de résidence habituelle. La distinction faite sur la base du pays de naissance et de la nationalité de l'individu²⁵ devrait permettre d'avoir un dénombrement satisfaisant bien qu'incomplet. Ces critères appliqués à l'être statistique ne rendent pas compte du statut de l'être social, qui par définition, appartient à une cellule familiale. Le problème de la mesure reste ainsi entier, pas seulement pour les pays du Maghreb, mais à l'échelle mondiale.

²⁴ Une définition selon cette conception est élaborée par l'INED et aussi dans le Rapport Annuel de projet CARIM, 2005.

²⁵ Cette définition est adoptée par le SOPEMI pour les pays de l'OCDE

Les catégories de personnes à inclure pour la production de statistiques sur les migrations internationales selon l'étude sur les statistiques de la migration internationale en Algérie. Cette proposition algérienne trouverait probablement sa mise en œuvre dans le prochain recensement algérien, prévu pour 2008.

1. Etrangers admis dans le pays pour la poursuite des études dans le cadre d'autorisations spéciales ou de visas leur permettant de poursuivre des études spécifiques dans un établissement agréé en Algérie. Au cas où elles sont admises, les personnes qui sont à leur charge entrent aussi dans cette catégorie.
2. Etrangers admis en vertu de permis spéciaux ou de visas les autorisant à poursuivre une formation rémunérée en Algérie. Si elles sont admises, les personnes à leur charge, entrent aussi dans cette catégorie.
3. Etrangers admis en Algérie expressément pour exercer une activité économique rémunérée ou travailleurs étrangers. La durée de leur séjour est habituellement limitée. Si les personnes à leur charge sont admises, elles entrent aussi dans cette catégorie.
4. Fonctionnaires internationaux ou étrangers admis avec des visas ou permis de résidence spéciaux en tant qu'employés d'organisations internationales établies sur le territoire national. Les personnes à leur charge et leurs employés entrent aussi dans cette catégorie s'ils sont admis.
5. Etrangers ayant le droit de s'établir librement ou étrangers ayant le droit d'élire domicile en Algérie en vertu de traités ou d'accords spéciaux entre leurs pays et l'Algérie. Les personnes à leur charge entrent dans cette catégorie.
6. Etrangers admis à s'établir en Algérie ou étrangers ayant reçu l'autorisation de résider en Algérie sans limitation de la durée de leur séjour ou de leur droit d'exercer une activité économique. Les personnes qui sont à leur charge entrent aussi dans cette catégorie si elles sont admises. Parmi elles, on peut distinguer ceux admis pour motifs :
 - Professionnels : étrangers autorisés à résider pour une longue période en raison de leurs qualifications et de perspectives d'emploi dans le pays d'accueil sans que leur admission ne soit soumise à l'exercice d'une activité économique particulière ;
 - Regroupement familial : étrangers autorisés à résider pour une longue durée en raison des liens familiaux qui les unissent à des nationaux ou à des étrangers résidant dans le pays d'accueil ;
 - Liens ancestraux : étrangers admis à résider dans un pays autre que leur pays d'origine en raison de leurs liens historiques, ethniques ou autres avec ce pays et qui, en raison de ces liens, reçoivent immédiatement le droit de résider durablement dans ce pays, ou le droit d'en acquérir la nationalité peu de temps après leur admission ;
 - Entrepreneurs et investisseurs : étrangers admis à résider durablement dans un pays à condition d'y investir un montant minimal ou d'y créer de nouvelles activités productives ;
 - Retraités étrangers : retraités autorisés à résider longtemps ou indéfiniment sur le territoire d'un pays autre que leur pays d'origine à condition de justifier d'un revenu indépendant suffisant pour ne pas être à la charge du pays d'accueil.
7. Etrangers admis en Algérie en vue de constituer une famille ou de rejoindre leur famille, cette catégorie comprend les fiancés étrangers et les enfants étrangers adoptés par des nationaux, et les fiancés étrangers d'autres étrangers résidant déjà en Algérie et tous les étrangers autorisés à rejoindre leurs proches parents déjà établis en Algérie.
8. Etrangers auxquels est accordé le statut de réfugiés lors de leur admission ou avant leur admission. Cette catégorie comprend les étrangers auxquels est accordé le statut de réfugié à l'étranger et qui entrent en Algérie pour s'y installer, ainsi que les personnes auxquelles le statut de réfugié est accordé en tant que « groupe » lors de leur arrivée en Algérie. Dans certains cas, le statut de réfugié peut être accordé lorsque les personnes en question se trouvent encore dans leur pays d'origine, leur demande d'asile étant accordée dans ce pays. Le statut de réfugié peut être accordé sur la base de la Convention de 1951 relative au statut de réfugié et du protocole de 1967, d'autres instruments régionaux pertinents ou sur la base de considérations humanitaires.

Autres catégories utiles pour mesurer les migrations internationales

9. Etrangers cherchant asile : cette catégorie compte à la fois les personnes qui à terme sont autorisées à faire une demande d'asile (demandeurs d'asile) et celles qui ne font pas officiellement partie des systèmes d'attribution du statut de demandeur d'asile mais qui sont toutefois autorisées à demeurer dans le pays jusqu'à ce qu'elles puissent retourner sans danger dans leur pays d'origine (ce sont les étrangers auxquels est accordé un statut de protection formel)
10. Etrangers dont l'entrée ou le séjour n'est pas approuvé : cette catégorie comprend les étrangers qui ne respectent pas les règles d'admission dans le pays d'accueil et peuvent être expulsés, ainsi que les étrangers essayant de demander l'asile mais qui ne sont pas autorisés à déposer une telle demande ni à séjourner dans le pays d'accueil pour d'autres motifs.

2.4 La maîtrise des données de la migration est possible au Maghreb

La sous-région est aujourd'hui confrontée à des flux migratoires de plus en plus complexes. Zone essentiellement d'émigration, elle tend à devenir aussi une zone d'immigration et une zone de transit des populations sub-sahariennes vers les pays du nord de la Méditerranée. En l'absence d'échanges de données et d'une mesure régulière et précise des mouvements de populations, toute prise de décision risque d'être aléatoire et peut dénaturer l'analyse des causes et des effets de la migration sur le développement de la sous-région. La mesure des travailleurs migrants au Maghreb repose sur trois constats.

Premièrement, les pays du Maghreb disposent d'une série d'outils statistiques permettant de mesurer la migration internationale – les recensements pour la connaissance des stocks, au moins tous les dix ans, les données de l'état civil pour les naissances et les décès, les fichiers d'immatriculation consulaire dans les pays étrangers, les fichiers des cartes aux frontières (maritimes, terrestres et aériennes), les fichiers des cartes de séjours, les fichiers des permis de travail et d'autres sources administratives, telles les caisses de la sécurité sociale et de retraités, le fichier des étudiants étrangers inscrits régulièrement dans les établissements scolaires et universitaires ou de formation professionnelle. De même, des outils statistiques sur les transferts des migrants existent au niveau des banques, des douanes et des services de la comptabilité nationale.

Deuxièmement, les pays maghrébins ont, chacun à leur manière, pris des initiatives pour engager la consolidation des données dans un système national d'informations statistiques à travers la création d'« Observatoires » - à savoir l'« Observatoire de l'Emploi et de la Pauvreté en Algérie » dont l'une des missions est la mesure des flux migratoires, l'« Office des Tunisiens à l'Etranger » pour la Tunisie, et le récent « Observatoire de la Fondation Hassan II » au Maroc. De même, il existe un département ministériel pour la protection et la préservation des droits des résidents tunisiens à l'étranger, pour les résidents marocains à l'étranger et pour la communauté algérienne à l'étranger. Dans la relation avec les pays de la rive nord, il est important de souligner l'initiative du projet MED-Migr qui repose notamment sur un réseau de points focaux des services statistiques officiels sur la migration.

Troisièmement - constat de loin le plus important - les trois pays étudiés contribuent activement aux consultations régionales sur la migration internationale du groupe 5+5. L'adhésion des pays du Maghreb aux conclusions de ces consultations régulières est le gage d'une volonté politique de trouver une issue globale à la migration et marque de la même manière, la nécessité non seulement de disposer ou de produire des données mais aussi d'échanger toute information (qualitative et quantitative) sur la migration internationale. L'élargissement de ce dialogue aux pays sub-sahariens est aussi admise comme une des résolutions permettant de mieux cerner les mouvements des populations sub-sahariennes à travers le Maghreb vers l'Europe.

Disposant des outils nécessaires - en constante amélioration -, d'un cadre institutionnel approprié et d'une volonté politique affirmée, les pays du Maghreb tentent de réunir toutes les conditions nécessaires pour la maîtrise des mouvements des populations, pour la mobilité des travailleurs dans le cadre du respect strict des législations en vigueur et des normes internationales en la matière. L'inclusion des mandats de l'OIT dans ce processus constitue un atout nécessaire, voire indispensable, pour une concertation autour de la régulation de la migration économique. En effet, les syndicats des travailleurs, les organisations d'employeurs

et les départements de l'emploi et du travail sont les premiers concernés par l'équilibre du marché du travail.

Pour conclure, on peut dire que les pays du Maghreb central disposent d'une batterie de sources d'informations à même de fournir des données plus ou moins acceptables pour la prise de décision ou l'élaboration de mesures devant améliorer la gestion des flux migratoires. Toutefois, le problème central n'est pas lié à la richesse des sources mais plutôt à la capacité à répondre rapidement et sans équivoque aux besoins d'informations formulés tant pour les décideurs que par les utilisateurs. Une revue de l'existant s'impose pour cerner dans le détail les systèmes d'informations statistiques sur les travailleurs migrants dans les pays étudiés.

3 Revue des sources de données

Au niveau du Maghreb, nous pouvons distinguer cinq catégories de sources d'informations en rapport avec la migration internationale : les sources d'enquêtes, les sources administratives, les données consolidées sur l'émigration, les sources de données économiques et financières et les sources sur les autres composantes de la migration internationale.

3.1 Les sources d'enquêtes

Des sources d'enquêtes, nous relevons notamment les recensements de la population, les sources de sondage national et les enquêtes spécifiques sur la migration internationale.

a) Les recensements de la population

Les recensements au Maghreb sont des enquêtes exhaustives réalisées tous les dix ans et devant fournir des données à la fois sur les Maghrébins à l'étranger et sur les étrangers au Maghreb. L'une des caractéristiques des recensements au Maghreb, est l'absence de données sur les populations maghrébines à l'étranger. Le stock des étrangers au Maghreb n'a pas toujours été recensé de la même manière. Dans les trois pays, outre les variables classiques, il est retenu les deux variables centrales : pays de résidence actuelle et antérieure, nationalité actuelle et d'origine. Mais les résultats, notamment pour le Maroc et la Tunisie, ne sont pas encore disponibles.

Réalisés régulièrement par l'Office National des Statistiques – ONS (cf. www.ons.dz) en **Algérie**, le recensement constitue la source de données la plus importante et la plus facile à valoriser. Les variables « lieu de naissance », « lieu de résidence à une date donnée » et « nationalité » reviennent régulièrement dans les questionnaires du recensement de la population. Leur exploitation peut nous permettre de disposer de données nationales et régionales sur les migrations internationales à des niveaux de détail très fin, entre autres : les caractéristiques démographiques et sociales de toutes les personnes de nationalité étrangère, l'âge, le sexe, l'état matrimonial, le niveau d'instruction et le diplôme, la situation individuelle (occupée, chômeur, étudiant, femme au foyer, retraité et pensionné et autres inactifs), les données sur les ménages et les familles des ressortissants étrangers établis en Algérie et les conditions de vie et plus particulièrement les conditions d'habitation. Ces données existent notamment pour les deux derniers recensements (1987 et 1998). Il semble qu'un module sur la migration sera introduit lors du prochain recensement prévu en 2008.

En **Tunisie**, l'Institut National des Statistiques – INS (cf. www.ins.nat.tn) est en première ligne pour la production et surtout le traitement et la diffusion des données statistiques en général et des données migratoires en particulier, notamment à travers les Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat (organisés tous les dix ans). L'INS n'a pas fait preuve de régularité et de constance dans la collecte des informations relatives aux mouvements migratoires avec l'étranger, contrairement aux mouvements internes qui ont toujours bénéficié d'une couverture quasi-exhaustive et continue depuis 1966, date du premier recensement après l'indépendance. En effet le module « migration à l'étranger » n'a pas figuré systématiquement dans tous les recensements généraux de la population. Il est absent du recensement de 1966, de celui de 1975, de celui de 1994, alors qu'il figure dans le recensement de 1984 et dans celui de 2004. Un module restreint intitulé « l'émigration à l'étranger » a été introduit dans le RGPH de 2004. L'INS intervient dans la production des statistiques migratoires de deux manières : principalement à travers les recensements généraux de la population et de l'habitat (RGPH) et à travers l'enquête annuelle sur la main d'œuvre. L'INS n'avait pas introduit les questions liées à l'émigration à l'étranger dans les recensements de 1966 et de 1975, ni dans celui de 1994. Dans le recensement de 2004, un module restreint intitulé « l'émigration à l'étranger » a été prévu. Il porte sur les départs à l'étranger entre 1999 et 2004, ainsi que sur la présence de membres de la famille à l'étranger. Ce module comporte 9 questions : nombre de migrants dans le ménage, leur identité, les liens de parenté avec le chef de ménage interrogé, le sexe, l'âge, l'année d'émigration, le motif principal d'émigration, le pays actuel de résidence.

Au **Maroc**, le recensement général de la population et de l'habitat est une opération menée tous les dix ans par la Direction de la statistique (www.statistic-hcp.ma/) Elle a pour objectifs de déterminer la population légale du pays à l'échelon de toutes les unités administratives, de recueillir les caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population et d'établir une base de sondage pour les enquêtes post-censitaires.

Le dernier recensement, mené en septembre 2004, est le 5ème depuis l'indépendance du Maroc. Il a mobilisé près de quarante mille agents recenseurs qui se sont déplacés dans les foyers munis de questionnaires comportant plusieurs dizaines de questions relatives à la population (sexe, âge, nationalité, situation matrimoniale, langues écrites et parlées, niveau d'études, activité professionnelle, conditions de vie, de logement et état sanitaire, les caractéristiques des constructions et des locaux à usage professionnel, les infrastructures en milieu rural, etc). Les données recueillies auprès de chaque ménage sont consignées dans un questionnaire de six pages, une feuille double de quatre pages et un feuillet central de deux pages. Des documents connexes (cahiers de tournée et bordereau de construction) sont établis pour assurer l'exhaustivité de la couverture de la population. Les questionnaires sont centralisés à Rabat et traités en plusieurs étapes. Les informations figurant sur la feuille principale, quatre pages, peuvent être lues automatiquement et sont traitées au moyen d'un dispositif de reconnaissance automatique des caractères. Le traitement final de ces données aura finalement nécessité moins de douze mois entre la collecte et la publication des données. Les autres informations, figurant dans le feuillet central, relatives notamment à l'emploi, au niveau éducatif et à l'avant dernière résidence nécessitent un décodage manuel. Les résultats de leur analyse seront obtenus à travers le traitement d'un échantillon.

La première étape de l'exploitation du RGPH de 2004 au Maroc a permis de déterminer la population légale du pays, d'étudier sa répartition territoriale (aussi bien au niveau des deux milieux de résidence urbain et rural qu'à celui des régions), des provinces et des communes, et enfin de déterminer l'effectif des étrangers.

b) Autres enquêtes sur les migrants

On peut aussi relever l'existence des « Enquêtes Emploi » assez régulières sur la main d'œuvre dans les trois pays du Maghreb. Cette source reste assez muette sur la main d'œuvre étrangère pour des raisons, notamment, d'échantillonnage. En Algérie, la taille de l'échantillon de l'enquête « Main d'œuvre et démographie », conduite annuellement, concerne environ 12 à 13000 ménages. En Tunisie, Le module « population étrangère » est en effet présent dans tous les RGPH depuis 1966 (mais pas dans les enquêtes inter censitaires « population-emploi »). L'échantillon de l'enquête main d'œuvre 1999 portait sur 130729 ménages, soit 6,6% des ménages tunisiens. Au Maroc en revanche, l'un des principaux objectifs assignés à l'« Enquête nationale sur l'emploi » à partir de 1999 est de fournir des indicateurs trimestriels sur le niveau et les caractéristiques de l'activité, de l'emploi et du chômage au niveau national et par milieu de résidence. Cette enquête touche annuellement un échantillon de 48000 ménages (dont près de 16000 ménages ruraux), représentatif des différentes catégories sociales et régions du pays. La collecte des données est étalée sur toute l'année de façon à tenir compte des fluctuations saisonnières qui affectent certaines variables appréhendées par l'enquête. Cette enquête ne compte que des données sur les migrations intérieures qui, en outre, ne font pas l'objet de traitement. Elle ne comporte pas d'information relative à la nationalité en raison des problèmes d'échantillonnage. Le nombre d'étrangers est trop faible par rapport à la population totale. On peut donc considérer que les Enquêtes Emploi, dans les trois pays étudiés, ne peuvent être retenues comme une source d'information sur les travailleurs migrants.

Il existe aussi d'autres enquêtes assez spécifiques sur des questions pointues de la migration ; elles sont conduites de temps à autres par des Centres de recherches²⁶, des Instituts, des ONG - qui fournissent des informations empiriques et factuelles (très riches du point de vue qualitatif) sur la migration internationale soit des étrangers au Maghreb ou des Maghrébins à l'étranger. Certes, les sources les plus prisées par les universitaires et les chercheurs sont celles de la base de données des Agences des Nations Unies (OIT, Banque Mondiale, UNESCO), de l'EUROSTAT, de l'OCDE, de l'OIM, de l'INSEE... et les résultats des recensements ou des enquêtes conduites sur les populations étrangères dans les pays d'accueil.

3.2 Sources administratives

Les sources administratives sont des données collectées régulièrement par les services ministériels. Il s'agit principalement des statistiques consulaires sur les Maghrébins résidant à l'étranger, des cartes aux frontières (entrées/sorties), des cartes de séjours et des permis de travail.

a) Statistiques consulaires

Pour l'**Algérie**, les statistiques consulaires sont élaborées à partir des immatriculations dans les consulats algériens à l'étranger et transmises au Ministère des Affaires étrangères. Elles concernent tous les ressortissants algériens établis en situation régulière à l'étranger. Elles sont élaborées sur la base des différentes prestations fournies à l'étranger aux ressortissants algériens. Les informations qu'elles fournissent sont celles qu'on trouve dans les formulaires

²⁶ Cf. les travaux du CREAD, de l'INSEA, de l'AMERM ou de l'IRMC pour les pays du Maghreb.

d'obtention d'une carte consulaire. A ce jour, aucun système de dissémination des données n'a été mis en œuvre par les services concernés en Algérie. L'information collectée et traitée l'est pour un usage exclusivement interne.

En **Tunisie**, les données consulaires sont du ressort du Ministère des Affaires étrangères (MAE). Le MAE dispose d'un réseau bien étoffé de consulats et de chancelleries dans les principaux pays d'immigration. La présence tunisienne y est densément quadrillée. Les Tunisiens résidant à l'Étranger (TRE) sont généralement appelés à se faire enregistrer auprès des chancelleries des représentations consulaires. La carte consulaire est considérée comme la pièce maîtresse pour la connaissance de la présence des colonies tunisiennes à l'étranger. Les chancelleries disposent de fichiers informatisés très bien renseignés portant sur un ensemble de variables (état civil, données démographiques, professionnelles) sur les émigrés tunisiens résidant dans les circonscriptions consulaires tunisiennes respectives. A l'occasion des élections présidentielles et législatives de 1999 et de 2004, ces fichiers auraient été actualisés pour servir de base à l'établissement des listes électorales des citoyens tunisiens établis à l'étranger. L'exploitation de ces bases de données sert à établir l'état annuel des lieux d'émigration à l'étranger (effectifs, gouvernorats d'origine en Tunisie et régions de résidence à l'étranger, naissances et décès, mouvement matrimonial, emploi et chômage, professions...). Ces bases de données constituent, par conséquent, la principale source d'information sur l'émigration à l'étranger. Ces données sont systématiquement citées et utilisées par les administrations et les organismes publics. Le dispositif diplomatique et consulaire tunisien procède à l'établissement systématique de rapports annuels qui remontent des consulats et consulats généraux aux ambassades, centralisés, à l'arrivée, à la Direction générale des Affaires consulaires. Les données produites par les services du MAE sont disséminées, notamment à travers l'annuaire de l'Office des Tunisiens à l'Étranger (OTE).

Au **Maroc**, l'organe opérationnel sur le plan administratif est la Direction des Affaires consulaires et Sociales, rattachée au Ministère délégué auprès du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération (MAEC), chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger (MRE). Cette direction est au centre du réseau des chancelleries et consulats. De par leur vocation, les consulats ont une activité consistant à tenir des registres d'état civil, à délivrer des passeports et cartes d'identités et divers autres documents administratifs. La production de statistiques relatives aux membres des communautés marocaines résidant à l'étranger est un sous-produit de cette activité. Elle connaît un processus de perfectionnement continu, au fur et à mesure que les membres du réseau consulaire prennent conscience des enjeux liés à l'information statistique et y consacrent l'attention requise. L'une des particularités des services consulaires marocains est l'existence d'une information sur les Marocains en situation irrégulière dans le pays d'accueil. L'information produite sur les MRE est, quant à elle, disséminée à la demande justifiée des utilisateurs.

b) Les sources des consulats étrangers au Maghreb.

Comme partout dans le monde, les consulats des pays étrangers sont habilités, d'une part, à assurer la défense des intérêts de leurs ressortissants relevant de leur compétence, d'autre part, à exercer de multiples attributions qui dans les pays étrangers sont de la compétence de diverses administrations, des collectivités locales ou des gouvernements centraux. Les étrangers résidant au Maghreb sont invités par leurs ambassades à se faire reconnaître officiellement comme tels par la procédure de l'immatriculation consulaire. Bien que cette immatriculation ne soit pas systématique, ni obligatoire, elle est pratiquée par les principales ambassades étrangères installées au Maghreb. Elle permet aux ressortissants étrangers de se

procurer des documents administratifs (actes d'état civil, renouvellement ou prorogation de passeport, légalisation de signature, procuration). Certains consulats délivrent des cartes consulaires. La procédure d'immatriculation amène les consulats étrangers à collecter des informations de base qui, une fois traitées et livrées à un système statistique sur les migrants, permettraient d'établir des statistiques décrivant les caractéristiques des membres de leur communauté nationale résidant au Maghreb.

L'existence de ces sources ne signifie pas pour autant que les données soient traitées et diffusées au niveau de la région. L'information est acheminée vers les services centraux des pays concernés, comme c'est le cas pour les pays du Maghreb. Il est vrai, pour des « consultations » au niveau de la région, que l'échange des données entre les différents services consulaires devrait permettre de dénombrer au moins les migrants en situation régulière. Quant aux migrants en situation irrégulière, il semblerait que les consulats marocains procèdent à l'immatriculation de ses ressortissants, ce qui n'est pas le cas pour l'Algérie et la Tunisie. Pour ce dernier pays, la migration irrégulière est même sévèrement pénalisée.

c) Les cartes aux frontières

Les cartes aux frontières sont un instrument universel de contrôle des flux de voyageurs d'un pays à un autre, à l'exception des travailleurs frontaliers. Cet instrument est mis en œuvre au Maghreb.

Pour l'**Algérie**, les cartes aux frontières sont obligatoirement remplies par tous les passagers aux frontières (terrestres, maritimes et aériennes) de l'Algérie. La carte aux frontières qui est actuellement au niveau des postes aux frontières est conçue dans trois langues pour la carte d'entrée (arabe, français et anglais), et en deux langues pour la carte de sortie (arabe et français). L'information sur le motif de départ ou de venue a été supprimée ces derniers temps sur les cartes.

Elles permettent de fournir des données sur les flux migratoires internationaux, de déterminer le nombre de nationaux qui émigrent légalement chaque année par pays de destination et par motif de départ, de connaître le volume des nationaux émigrés qui reviennent annuellement au pays et par provenance, de dénombrer les migrants internationaux qui viennent chaque année selon le pays d'origine et les motifs de leur venue au pays et d'évaluer le nombre de demandeurs d'asile et leur pays de provenance. Les informations sont collectées au départ ou à l'arrivée des voyageurs.

Pour la **Tunisie**, deux départements du Ministère de l'Intérieur et du Développement local réglementent et gèrent le mouvement des personnes aux frontières et le séjour des étrangers en Tunisie. Il s'agit de la Direction générale de la Coopération internationale et des relations extérieures et de la Direction des Frontières et des Etrangers. Cette Direction dispose « en principe » des informations les plus fiables sur la circulation des personnes (entrées et sorties des ressortissants tunisiens et étrangers) aux frontières du pays. Chaque voyageur est en effet tenu de remplir une fiche d'entrée ou de sortie portant sur un ensemble de variables (entre autres : identité de la personne, sa nationalité, sa profession et son adresse habituelle...). L'exploitation de ces fiches par les services du Ministère est destinée, en premier lieu, à assurer le contrôle de la circulation des personnes aux frontières (entrées et sorties des étrangers et des nationaux). Voyons à présent les catégories de données dont dispose ce département ministériel.

Les « Fiches d'embarquement et de débarquement », remplies par les voyageurs à leur entrée ou à leur sortie de Tunisie comportent deux volets : un pour les résidents, et un pour les non-résidents. Le contenu et la forme de ces fiches n'ont pas changé depuis très longtemps et ce jusqu'à ce jour.

La Direction des Frontières et des Etrangers dispose ainsi d'une base de données sur les Tunisiens qu'ils soient résidents en Tunisie ou à l'étranger. Le Ministère de l'intérieur est en mesure de produire et de diffuser un minimum d'informations sur les TRE sans toucher au principe de la confidentialité de ces données et de la protection des données personnelles.

Au **Maroc**, dans les postes frontières, les personnes entrant et sortant du territoire national remplissent des fiches comprenant un nombre minimum d'indications qui permettent de déterminer l'identité de la personne, son sexe, son âge, sa profession, le motif de son transit par la frontière, son lieu de résidence, son lieu de destination et la date de son transit par la frontière. Peu d'informations sont disponibles pour le Maroc, bien que des tentatives d'amélioration des cartes aient été entreprises, avec l'introduction notamment des « motifs » de voyage.

Les cartes aux frontières restent ainsi une des sources possibles d'information sur les entrées/sorties au niveau des pays du Maghreb. Les cartes sont exploitées et des informations sont disséminées mensuellement et annuellement.

d) La carte de séjour

La carte de séjour ou d'immatriculation est une des sources universelles développées par les services d'immigration. Cette source est aussi présente dans les trois pays étudiés.

La carte de séjour en **Algérie**, est établie et délivrée par la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales. En matière d'information, on peut disposer de toutes celles qui existent sur le formulaire à renseigner par les demandeurs de permis et des informations qui existent sur le permis lui-même. L'information, destinée aux propres besoins de contrôle de la DGSN, n'est pas diffusée. Elle est exploitée manuellement et ne s'adapte pas à un traitement informatique. En termes de fiabilité, on peut considérer qu'il n'y a pas mieux pour mesurer le volume des immigrés en Algérie même si elle présente certaines limites que nous traiterons plus loin.

En **Tunisie**, les informations relatives aux autorisations de séjour (carte de séjour) sont délivrées aux étrangers, quel que soit le statut des bénéficiaires ou la durée du séjour autorisé. Une trentaine de zones de sûreté (Divisions régionales du Ministère de l'Intérieur), dispersées sur l'ensemble du pays, assurent le traitement des dossiers et la délivrance des cartes de séjour.

Au **Maroc**, au sein du Département de l'Intérieur, la police nationale gère l'attribution, pour les personnes étrangères, des cartes d'immatriculation et des cartes de résidence. Les autorités locales, provinces et préfectures, délivrent les certificats de résidence. La police nationale ne publie pas de statistiques relatives aux titulaires de cartes d'immatriculation et/ou de cartes de résidence, mais le Département de l'Intérieur a mis en place un observatoire centralisant les données statistiques relatives aux mouvements des personnes et aux migrations.

e) Le permis de travail

Le permis de travail est un instrument universel pour la gestion des travailleurs migrants. Les trois pays étudiés disposent de ce mécanisme de gestion non seulement pour les travailleurs étrangers mais aussi pour les travailleurs maghrébins désirant s'installer à l'étranger. En Algérie, ce service est assez élémentaire. En Tunisie, cette fonction a atteint une certaine maturation, tandis qu'au Maroc, il commence à se développer.

Le fichier des permis de travail est géré, en **Algérie**, par le Ministère chargé de l'Emploi (Direction de l'Emploi au niveau central et services de l'emploi au niveau des wilayas). Les informations qui existent sont celles qui apparaissent sur le formulaire de la demande d'obtention du permis et celles qui sont reprises sur la pièce elle-même. Destinée aux propres besoins de contrôle du Ministère du Travail et du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, les informations que cette source permet de recueillir ne sont pas publiées dans leur totalité. Elles sont exploitées manuellement et ne font pas l'objet d'un traitement informatique. L'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) dispose d'un service de l'émigration.

En **Tunisie**, le Ministère de l'Emploi et de l'Insertion professionnelle des jeunes, à travers la Direction générale de l'Emigration et de la Main d'œuvre étrangère, semble être en mesure de contribuer à la production et à la diffusion d'une information spécifique, pertinente et fiable, sur les flux migratoires. En effet, la fonction principale de cette Direction est de gérer les permis de travail des étrangers en Tunisie et de placer les émigrés tunisiens sur les marchés de l'emploi à l'étranger.

Si la première fonction est relativement élémentaire, en raison du nombre encore réduit d'étrangers qui travaillent légalement en Tunisie, il n'en demeure pas moins qu'elle est assez sensible en raison des tensions permanentes sur le marché de l'emploi tunisien et le sous emploi ou le chômage qui touchent de larges franges de la population active tunisienne. Les autorités tunisiennes sont, par conséquent, très réticentes aux appels à l'assouplissement et/ou à l'ouverture du marché de l'emploi tunisien à la main d'œuvre étrangère.

En deuxième lieu, la Direction générale de l'Emigration et de la Main d'œuvre étrangère a développé, ces dernières années, une expérience et un savoir-faire dans la connaissance des besoins des marchés de l'emploi, en particulier européens. Elle gère la mise en œuvre des accords bilatéraux entre la Tunisie et certains pays comme l'Italie ou la France pour le recrutement de la main d'œuvre tunisienne. Si la France engage uniquement une main d'œuvre saisonnière, l'Italie pour sa part, recrute, dans le cadre de sa politique dite de « quotas », une main d'œuvre saisonnière et permanente. Ce Ministère est par ailleurs doté d'une Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI), dont la mission est de mettre en relation la demande d'emploi émanant de la Tunisie, et l'offre d'emploi émanant de la Tunisie ou de l'étranger.

Une base de données interrogeable à distance, intitulée « candidati per l'Italia »²⁷ a été élaborée dans le cadre de la coopération tuniso-italienne pour la gestion de l'émigration. Elle porte sur l'offre tunisienne d'emploi et permet aux chefs d'entreprises italiens de prendre connaissance de la nature de cette offre et, le cas échéant, de lancer les démarches de sélection et de recrutement de la main d'œuvre disponible. La partie tunisienne assure aux candidats présélectionnés une formation, basée sur plusieurs modules destinés à faciliter l'insertion des

²⁷ Cf. www.emploi.nat.tn/ANETI

migrants, une fois ceux-ci arrivés en Italie : une formation en langue et civilisation italiennes, une formation juridique et une formation pour l'orientation socioculturelle.

La Direction générale de l'Emigration et de la Main d'oeuvre étrangère participe également à la mise en œuvre et au suivi des projets de développement, dans le cadre de la coopération internationale, destinés à atténuer la propension à l'émigration et à fixer les candidats au départ dans les régions de l'intérieur du pays. L'ensemble des fonctions et des prérogatives de cette Direction, et plus largement du Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle, contribuent à les doter des moyens pour réunir une information statistique riche et actualisée sur l'offre d'emploi tunisienne orientée vers l'étranger, sur le recrutement des émigrés tunisiens par les employeurs étrangers, sur les besoins des marchés de l'emploi européens, et enfin sur le volume et l'évolution de l'emploi des étrangers en Tunisie.

Au **Maroc**, la Direction de l'Emploi dispose d'un service en charge des migrations. Ce service assume trois fonctions : la régulation des émigrations, l'attribution des autorisations aux étrangers désirant exercer une activité professionnelle sur le territoire national et l'autorisation du maintien en service des citoyens et des étrangers ayant atteint l'âge de la retraite. Le Bureau des Immigrants est chargé de viser les contrats de travail à l'immigration. Ce contrat concerne les salariés de nationalités étrangères candidats pour occuper un emploi au Maroc.

3.3 Sources consolidées

Des sources consolidées à travers des Agences Centrales existent en Tunisie et au Maroc.

L'**Algérie** avait une agence « Amicale des Algériens à l'Etranger » qui n'existe plus. Les données sont actuellement fortement dispersées. Ce n'est que très récemment qu'une « fonction » a été créée au sein du Ministère de la solidarité nationale et de l'emploi, à savoir l'« Observatoire de l'Emploi et de la Pauvreté », dont l'une des missions est relative à l'observation des flux migratoires en Algérie. Le portefeuille du Ministère, chargé de la communauté algérienne à l'étranger, reste pour l'instant sans titulaire au sein du gouvernement algérien depuis le dernier remaniement ministériel en juillet 2005. L'urgence d'avoir une source consolidée en Algérie se fait sentir.

Par contre, la **Tunisie** dispose de formes de consolidation de l'ensemble des sources identifiées plus haut. C'est pourquoi il nous semble important de développer avec force détails les modes de consolidation, qui en font une des bonnes pratiques au niveau du Maghreb, voire de l'Afrique, car les données, bien qu'elles ne soient pas sans failles, sont régulièrement diffusées.

En effet, le Ministère des Affaires sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Etranger couvre le domaine migratoire puisqu'il contrôle l'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE)²⁸ et qu'il est doté, surtout, d'un Bureau de la Coopération internationale et des Relations extérieures, chargé du suivi de la politique tunisienne en matière de gestion de la colonie migrante à l'étranger en relation avec les autorités des pays récepteurs (réglementations et conventions bi ou multilatérales, protocoles et accords, suivi de la gestion des affaires de la colonie - aspects sociaux et culturels en particulier). L'OTE procède tous les ans à l'établissement et à l'actualisation d'une banque de données sur la présence des Tunisiens à

²⁸ <http://www.ote.nat.tn/old/fr/html/structures/tunisie.htm>

l'étranger²⁹. Ces données sont récoltées auprès des Départements ministériels et des organismes suivants : le Ministère des Affaires étrangères (Direction générale des Affaires consulaires, DGAC), l'Agence tunisienne de Coopération technique, l'Agence de Promotion de l'Industrie, l'Agence de Promotion des Investissements agricoles, la Banque centrale de Tunisie, l'Office national de la Poste, le Ministère de l'Education et de la Formation et l'Office des Migrations internationales - France. Cette banque de données se base sur cinq axes fondamentaux :

- Données de base et caractéristiques de la colonie tunisienne résidant à l'étranger : dynamique numérique et évolution dans le temps et dans l'espace, concentrations majeures et répartition géographique, structure démographique (structures par sexe, âges, générations, niveau d'instruction), coopération technique, données sur la bi-nationalité.
- Enseignement de la langue arabe au profit surtout des jeunes générations tunisiennes dans l'immigration.
- Transferts financiers bancaires et postaux répartis dans le temps et à l'échelle géographique (Tunisie et pays de résidence des Tunisiens).
- Projets économiques : projets agréés et déclarés dans le cadre des investissements des émigrés selon la branche d'activité et la région d'implantation du projet.
- Autres données : regroupement familial, flux de travailleurs permanents et saisonniers, emploi et chômage des Tunisiens à l'étranger.

Les données statistiques élaborées par l'OTE utilisent des sources variées. Les données du Ministère des Affaires étrangères présentent l'état de la présence des Tunisiens dans le monde et comprennent la répartition géographique et la répartition selon plusieurs variables : démographiques, éducationnelles, économiques. Elles sont élaborées en se basant sur le fichier informatique des immatriculations consulaires. La fiche en question englobe des données fines dont l'exploitation pourrait contribuer à une meilleure connaissance des caractéristiques des Tunisiens à l'étranger. Toutefois, l'OTE ne reçoit que des tableaux élaborés par les services spécialisés du Ministère (DGAC) qui présentent des données globales.

L'Agence de Promotion de l'Industrie (API) étudie, pour agrément, les dossiers présentés par les Tunisiens résidant à l'étranger dans les secteurs de l'industrie et des services. Cette institution élabore des tableaux annuels comprenant le nombre des projets agréés, les emplois à créer et les investissements prévus. Cependant, les données fines sur les projets relatifs aux caractéristiques de l'émigré promoteur, la répartition des projets par branche d'activité et la moyenne de l'investissement agréé et des emplois à créer, ne sont pas prises en considération dans l'exploitation et dans les tableaux élaborés.

L'Agence de Promotion des Investissements agricoles (APIA), se charge de délivrer l'agrément pour les projets soumis par les Tunisiens à l'étranger dans le secteur de l'agriculture et de la pêche. Les mêmes remarques formulées à propos des statistiques de l'API s'appliquent aux statistiques établies par l'APIA.

A l'échelle régionale, à l'intérieur du pays, l'OTE dispose de Commissariats Régionaux dans la plupart des gouvernorats du pays et principalement ceux qui participent fortement à l'émigration à l'étranger. En se basant sur les informations fournies par les « *Cheikhs* » ou

²⁹ Office des Tunisiens à l'Etranger/Direction des Etudes et de l'Informatique : Banque de données. Statistiques sur les Tunisiens dans le monde. Document annuel. Tunis

« *Omdas* » (des fonctionnaires responsables des secteurs), ou « *Imadats* » (qui forment le niveau territorial de base), ces commissariats établissent des listings sur la migration à l'étranger répertoriée à l'échelle locale : *imadats*, délégations et gouvernorats (les trois échelles successives de la hiérarchie territoriale régionale). Les données produites dans ces listings portent sur le secteur d'origine du migrant, le pays de réception, la profession qu'il exerce, le nombre de familles restées au pays et le nombre d'élèves d'émigrés poursuivant leurs études dans les établissements scolaires des gouvernorats. Si le migrant est accompagné de sa famille, le nombre des enfants est indiqué.

L'Agence tunisienne de Coopération technique³⁰ (ATCT) est placée sous la tutelle du Ministère du développement économique de la coopération internationale. Elle a été créée par la loi du 27 avril 1972. C'est « un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, chargé de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de coopération technique »³¹.

- Elle est chargée du placement à l'étranger, pour des durées déterminées, des compétences et de la main d'œuvre spécialisée tunisiennes, dans le cadre de la coopération technique. Ceci fait de l'ATCT un exemple apparemment unique dans la région maghrébine. La mission principale de cet organisme est d'identifier, sélectionner, puis placer des Tunisiens dont la formation, la compétence et l'expérience correspondent aux besoins des pays africains ou pétroliers (du Golfe surtout), ou encore aux besoins des organisations internationales ou régionales. Pour répondre instantanément à la demande, l'ATCT dispose d'une banque de candidatures informatisée, comportant des dossiers de cadres et techniciens tunisiens exerçant dans différents domaines, ayant une large expérience et étant candidats pour des missions de coopération technique. Ces candidats sont répartis par domaine, par spécialité et par niveau d'expérience.
- Le deuxième domaine de compétence de l'ATCT réside dans la formation et le perfectionnement des techniciens et des cadres de pays en développement en général.
- Le troisième domaine, enfin, consiste à réaliser des études de faisabilité de projets de développement.

L'expérience originale accumulée dans ce domaine par cette agence pourrait permettre de valoriser ce savoir-faire de la Tunisie en matière de bases de données migratoires et de gestion de certains types de flux.

L'ATCT a accumulé une bonne expérience dans la gestion des mobilités des compétences – ce qui réduit sensiblement le phénomène de la « fuite » ou de « l'exode » des cerveaux.

Toujours en Tunisie, l'Office des Migrations Internationales (OMI), un organisme français placé sous l'autorité de l'Ambassade de France à Tunis, est chargé de l'organisation de l'émigration légale des Tunisiens à destination de la France : le regroupement familial, la

³⁰ Cf. <http://www.tunisie-competences.nat.tn/>

³¹ Cf. www.tunisie-competences.nat.tn; « Institution publique créée en 1972, l'Agence Tunisienne de Coopération Technique (ATCT) est l'un des instruments permettant la mise en œuvre de la politique nationale de coopération technique, de solidarité et de partage vis-à-vis des pays frères et amis faisant face aux mêmes impératifs de développement. Basée sur les compétences humaines, la coopération technique constitue un facteur de rapprochement et de solidarité entre les peuples et un instrument privilégié de promotion au service du progrès. Partant de cette conviction, la Tunisie ne cesse d'œuvrer pour le raffermissement de ses relations extérieures pour faire de la coopération technique une composante de choix de sa politique internationale en tant qu'expression de sa solidarité avec les pays en développement notamment arabes et africains. »

migration saisonnière et la migration permanente. Le bureau de l'OMI à Tunis dispose de données sur les Tunisiens résidant en France qui déposent des dossiers de regroupement familial au profit de leurs conjoints et leurs enfants restés en Tunisie. Les rapports annuels de l'OMI permettent de suivre l'évolution de l'émigration familiale et saisonnière des Tunisiens à destination de la France.

Au **Maroc**, le Bureau de l'Emigration du Département de l'Emploi est chargé de viser les contrats de travail présentés par les salariés de nationalité marocaine appelés à occuper un emploi à l'étranger. Les informations recueillies lors de cette procédure sont le nom ou la raison sociale de l'entreprise de recrutement, ainsi que son adresse, le nom, le prénom et la qualité de la personne signataire du contrat pour l'entreprise ou l'employeur, les informations relatives à la durée du contrat, à la fonction qui sera occupée par le salarié, au salaire qui sera perçu par ce dernier, le lieu de son travail et les autres avantages sociaux, le sexe du candidat, et pour les femmes, le statut matrimonial (mariée, divorcée ou célibataire).

L'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC)³² est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est chargée de procéder à la prospection, à la collecte des offres d'emploi auprès des employeurs et à la mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi. Elle assure l'accueil, l'information et l'orientation des demandeurs d'emploi. Elle a aussi pour mission d'orienter les jeunes entrepreneurs pour la réalisation de leurs projets économiques, d'assister et conseiller les employeurs dans la définition de leurs besoins en compétences et de mettre en place des programmes d'adaptation professionnelle et de formation - insertion dans la vie active en liaison avec les employeurs et les établissements de formations. L'ANAPEC conclut des conventions avec les associations professionnelles pour le développement de l'auto-emploi et l'encouragement de la jeune initiative, et réalise toute mission en relation avec ses attributions qui lui serait confiée par l'Etat, les collectivités locales ou les établissements publics dans le cadre de conventions. Elle doit élaborer et mettre à jour les répertoires descriptifs des emplois et métiers. L'ANAPEC est chargé enfin d'instruire les offres d'emploi émanant de l'étranger et de prospecter toutes les opportunités de placement à l'étranger de nationaux candidats à l'émigration. Cette fonction est effectuée en parallèle avec celle assumée par le bureau des migrations du Département de l'emploi. Ce dernier traite les demandes individuelles. L'ANAPEC, de son côté, traite les demandes collectives et se charge, à l'instar des anciens bureaux de l'emploi, qu'elle a remplacés, de répartir les opportunités de placement à l'étranger sur le marché du travail marocain.

De même, la Fondation Hassan II a créé un Observatoire de la Communauté marocaine à l'étranger. Structure d'études et d'analyses appliquées, l'observatoire est le fruit du partenariat entre la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), avec une coopération financière du gouvernement des Pays-Bas. Il a pour mission d'identifier de manière régulière et fiable les tendances sociologiques, culturelles, économiques et juridiques des Marocains résidant à l'étranger (MRE) à travers la mobilisation d'outils analytiques pluridisciplinaires. Structure opérationnelle de la Fondation Hassan II, l'observatoire est une interface qui relie les milieux de la recherche scientifique et universitaire aux ONG et institutions spécialisées. Un premier résultat de ses activités est la publication d'un ouvrage de référence, signé Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger et Organisation Internationale pour les Migrations, intitulé « Marocains de l'extérieur ».³³

³² <http://www.anapec.org/home.cfm>

³³ Cet ouvrage publié en 2003 est disponible sur le site web de la fondation www.alwatan.ma

45 millions d'euros affectés au renforcement de la coopération Maroc - UE dans le domaine de la migration

Le Maroc et l'Union européenne ont procédé, en décembre 2004, à la signature de deux conventions de financement dans le cadre du programme MEDA d'un montant global de 45 millions d'euros, concernant la gestion des contrôles frontaliers et l'appui institutionnel à la circulation des personnes.

I - L'appui institutionnel à la circulation des personnes

L'objectif général du projet est d'améliorer la structuration de la circulation légale de personnes aux fins de travail entre l'UE et le Maroc. Le bénéficiaire du financement communautaire sera l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC), qui devra remplir un certain nombre de conditions préalables à la mise en place du projet.

Résultats attendus :

Renforcement et spécialisation de l'ANAPEC

- a - Mise en place d'une Division Internationale au sein de l'ANAPEC.
- b - Création de 4 agences régionales à l'international et ouverture d'espaces internationaux dans 10 autres agences.
- c - Création d'un service d'appui au retour.

Formation des candidats à la migration

Les principales actions à réaliser seront :

- a - Réalisation d'un programme de sensibilisation de la population à la migration légale.
- b - Création et mise en place d'un programme de formation de base pour les candidats à la circulation légale de personnes aux fins de travail adapté au monde du travail au sein de l'Union européenne.
- c - Création et réalisation de modules de formation technique adaptés aux demandes des entreprises européennes.

Information/Documentation

Sensibilisation et accès à des informations précises sur les conditions de travail en Europe et sur les compétences et les formations au Maroc.

II - La gestion des contrôles frontaliers :

Ce programme s'articule autour de 4 composantes:

- « appui institutionnel » pour la consolidation de l'aspect opérationnel de la Direction de la Migration et de la Surveillance des Frontières, de l'Observatoire de la migration et des Comités locaux de sécurité.
- « formation » avec la mise en place de programmes de formation au profit des Unités en charge de la lutte contre la migration clandestine.
- « information et sensibilisation » pour favoriser des actions de prévention auprès des candidats potentiels à l'émigration clandestine dans les zones à fort potentiel migratoire.
- « fourniture d'équipements » notamment de moyens mobiles de détection, d'observation et d'identification, de détection de passage, de transmission (moyens fixes, mobiles et portatifs), de surveillance, d'intervention, de transport et de secours. Ces équipements seront organisés en Unités Mobiles Opérationnelles (UMO) reliées à des centres de coordination régionaux.

Source : cf. la lettre d'information de l'EU, publiée sur le site : <http://www.delmar.cec.eu.int/fr/179/cooperation.htm>

3.4 Sources sur les données économiques et financières

Sur ce plan, deux sources sont intéressantes à examiner. Il s'agit des données sur, d'abord les transferts des migrants, puis sur les conditions de travail des travailleurs migrants et de leur protection sociale. Il est à relever que l'analyse des transferts en Tunisie est plus développée par rapport au Maroc et à l'Algérie. Pourtant c'est le Maroc qui enregistre les plus forts taux de transferts au niveau de la sous-région.

a) Les transferts des Migrants

En **Algérie**, les données sur les transferts de la communauté algérienne à l'étranger sont produites notamment par la Banque Centrale, les Douanes et la Poste d'Algérie. Elles sont consolidées par la Direction de la Comptabilité Nationale de l'Office National des Statistiques. Quelques données sont disponibles selon les canaux de transmission. Une tentative d'estimation des valeurs des biens, objets de transferts des migrants, a été réalisée par les services statistiques algériens.

En **Tunisie**, l'Institut National des Statistiques (INS) consacre une rubrique particulière aux remises migratoires par voie postale. Elle est intitulée « Montant des mandats émis à l'étranger et payés en Tunisie par gouvernorat ». Centralisées par le Ministère des technologies de la communication et du transport, ces données sont uniques pour mesurer la part de chaque région dans les remises migratoires payées dans les bureaux de poste tunisiens. En effet, si la Banque Centrale de Tunisie publie dans ses rapports annuels le volume des transferts des économies du travail à l'étranger (en espèces et en volume), ces données ne sont pas répertoriées à l'échelle des gouvernorats comme c'est le cas des statistiques postales. Par conséquent, ces données postales régionalisées peuvent être considérées comme un échantillon représentatif à partir duquel il est possible d'extrapoler sur la part des transferts des économies du travail à l'étranger dans les économies régionales et dans les ressources extérieures injectées dans les gouvernorats. C'est l'un des indices les plus significatifs de la relation entre migration et développement.

Les retombées économiques de l'émigration présentent des enjeux considérables, particulièrement pour les pays et les régions de départ. Les envois de fonds des résidents nationaux à l'étranger sont la marque immédiate et sensible des retombées de l'émigration sur les pays d'origine. Ces retombées se mesurent à différents niveaux de la vie économique et dans différents secteurs d'activité au niveau national et dans les régions natales. Elles sont visibles aussi bien aux niveaux macro-économique (balances des paiements, part dans les rentrées de devises, effets directs et indirects, sur le long comme sur le court ou moyen terme), que micro-économique, à savoir sur les espaces et les groupes locaux, sur le niveau de vie et les modes de consommation des ménages, sur les activités économiques régionales.

Si, au premier niveau - celui des grands agrégats -, les chiffres sont généralement disponibles et permettent de rendre compte du poids de ces remises dans les grands équilibres financiers, la lecture du poids réel de ces transferts dans les économies locales et régionales et de leur contribution aux revenus familiaux demeure par contre insuffisante et très partielle. En effet, les données disponibles à l'échelle régionale se limitent généralement aux montants des mandats internationaux distribués dans le pays ou aux volumes des investissements que prévoient de faire les résidents tunisiens à l'étranger (TRE) et pour lesquels ils cherchent des avantages de la part de l'Etat. Les banques régionales et locales ne fournissent pas, par exemple, des données sur le volume de changes réalisés dans les différentes villes et régions

du pays, ni sur le volume de l'épargne en devises à l'échelle régionale, ni, enfin, sur le volume des dépôts des TRE. Une lecture des retombées des remises migratoires à l'échelle locale et régionale passe par la disponibilité de ces données.

De la même manière au **Maroc**, les données sur les transferts sont publiées régulièrement par l'Office des Changes et par le rapport annuel de la Balance des Paiements de la Banque Centrale Marocaine. La Fondation Hassan II, à travers son pôle économique, tente d'observer de manière empirique³⁴ la provenance et la destination des transferts.

b) Autres sources sur les conditions de travail et rémunérations des travailleurs migrants

L'une des sources importantes d'informations sur les travailleurs migrants en situation régulière au Maghreb pourrait être celle de la sécurité sociale. Cette source reste peu exploitée à des fins de connaissance des conditions de travail et de revenus des travailleurs migrants. L'information reste à l'état brut aussi bien en Algérie, en Tunisie et au Maroc. Ce régime couvre les salariés de l'industrie, du commerce et des professions libérales ainsi que ceux de l'agriculture, de l'artisanat et de la pêche. Il assure à ces salariés une protection contre les risques de suppression de revenu en cas de maladie, de maternité, d'invalidité ou de vieillesse. Il leur offre aussi des allocations familiales, et fait bénéficier leurs ayant-droits d'une pension de survivants et d'une allocation de décès.

A l'heure actuelle, par exemple au **Maroc**, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) détient une information précise sur les salariés étrangers présents sur le territoire national et employés par le secteur privé. Cette information ne fait pas l'objet de traitement. L'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale, un établissement public, a pour mission l'enregistrement et la gestion des titres de propriété industrielle: brevets d'invention, dessins et modèles industriels et marques, la tenue du registre central du commerce et la délivrance de certificats et informations juridiques sur les commerçants et les sociétés commerciales, l'assistance juridique aux autorités compétentes et aux opérateurs économiques dans les domaines liés à la propriété intellectuelle et commerciale et la sensibilisation des opérateurs économiques aux questions relatives à ses domaines de compétence et la coopération avec des organismes analogues et internationaux. Le Système d'information de la Propriété Industrielle et Commerciale, SIPIC, est une banque de données constituée des marques, des brevets d'invention et des dessins et modèles industriels déposés au Maroc et des données relatives aux personnes morales et physiques inscrites aux registres de commerce. La base de données SIPIC compte 66.200 marques, 10.400 brevets d'invention, 9.100 dessins et modèles industriels, 493.000 personnes physiques et 157.000 personnes morales. Malheureusement, le traitement de la nationalité n'a pas été prévu dans les formulaires définis avant la loi 02-03. Aucune statistique n'est actuellement disponible relative à la nationalité des personnes physiques et des personnes morales.

3.5 Sources sur d'autres catégories de migrants

Il existe aussi d'autres sources statistiques sur les autres composantes de la migration internationale. Comme nous l'avons déjà relevé, le passage d'une catégorie de migrants à une autre n'est pas sans incidence sur le mode de gestion à mettre en œuvre. Nous citerons ici les étudiants, les touristes, les réfugiés, et les migrants irréguliers.

³⁴ Cf. Marocains de l'extérieur & Développement – Pour une nouvelle dynamique de l'investissement. Ed. Fondation Hassan II pour les MRE, janvier 2005. Rabat.

a) Sur les effectifs des étudiants

Les étudiants au Maghreb sont inscrits soit dans les Universités d'Etat, soit dans les Universités Privées ou dans les Grandes Ecoles. Les Ministères de l'enseignement supérieur disposent des informations assez détaillées sur l'effectif des étudiants et des disciplines académiques tant en Tunisie qu'en Algérie. Au Maroc, par exemple, le département de l'éducation nationale dispose d'un important service statistique. Il produit des annuaires couvrant des aspects très détaillés de l'activité éducative. Seules les statistiques relatives aux étudiants de l'enseignement supérieur comportent des informations sur les étudiants étrangers. Le parcours de ces étudiants, après l'obtention des diplômes serait intéressant à connaître – avec le changement de statut et le passage au statut de « travailleurs migrants ». Cet exercice n'est pas effectué au Maghreb.

b) Sources du Ministère du tourisme

Les pays du Maghreb sont devenus un pôle actif du tourisme international. Ce secteur est très développé en Tunisie comme au Maroc tandis qu'il a connu un sérieux déclin en Algérie. Les données de ce secteur portent notamment sur le nombre de nuitées dans les hôtels. Les fiches des passagers ne sont pas exploitées ni centralisées dans un fichier central.

Le Département du tourisme, au Maroc par exemple, est utilisateur et producteur de statistiques relatives aux entrées et aux sorties de personnes et aux hébergements dans les hôtels, auberges et autres lieux. Ce département coordonne son activité de production statistique avec les divers autres départements, notamment celui de l'intérieur.

c) Sur les réfugiés

Les données sur les réfugiés au Maghreb sont gérées par le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) mais elles sont globales et de diffusion restreinte. Le Maghreb est resté et demeure une destination peu attractive pour les réfugiés, à l'exception de l'Algérie et de la Libye pour les populations en exils forcés. C'est l'implication du Maghreb dans les programmes et les actions onusiennes plus que l'importance numérique des réfugiés qui explique la présence du HCR au Maghreb. En effet, le HCR gère la situation des réfugiés statutaires. Le Croissant Rouge (l'équivalent de la Croix Rouge) est le partenaire d'exécution du HCR. Les réfugiés et leurs familles perçoivent des allocations. Ils bénéficient d'une couverture médicale. Le HCR en Tunisie, par exemple, travaille à l'insertion des réfugiés par le travail en les aidant à être contractualisés avec l'Etat tunisien, à rejoindre le secteur privé ou à créer leurs propres entreprises. Actuellement, l'essentiel des réfugiés au niveau de la région se trouve dans le sud algérien, composé notamment de la population venant du « Sahara occidental », territoire en examen auprès des Nations Unies. Les caractéristiques de ces réfugiés diffèrent de celles qu'on peut rencontrer en Europe.

d) Sur les migrants irréguliers

Les données sur les migrants irréguliers sont par définition inexistantes. On ne peut donner que des ordres de grandeur sans aucune précision. Toutefois, à travers les personnes interpellées ou arrêtées par les forces de l'ordre, des éléments d'informations peuvent être obtenues.

En **Algérie**, les services de la Direction Générale de la Sûreté Nationale ont mis en place un Observatoire sur les migrations irrégulières avec des équipements et des logiciels ultra modernes pour l'identification des étrangers en situation irrégulière. Des données sont diffusées, notamment pour les personnes interceptées, traduites en justice ou reconduites aux frontières.

Pour la **Tunisie**, les mêmes observations peuvent être faites dans la mesure où la récente loi sur la lutte contre la migration irrégulière est beaucoup plus sévère que celle du Maroc ou celle de l'Algérie qui mérite d'ailleurs d'être actualisée.

Au **Maroc**, les arrestations de migrants clandestins font, aujourd'hui, l'objet d'un traitement statistique systématique. Ces statistiques sont établies sur la base des PV établis par la Police Nationale et par les autorités locales. Le Département de l'intérieur a mis en place un observatoire centralisant les données statistiques relatives aux mouvements des personnes et aux migrations.

De même, la Gendarmerie Royale est impliquée dans la production de statistique depuis l'émergence du phénomène des migrations clandestines, lequel a pris une ampleur considérable. Les migrants clandestins entrent sur le territoire national soit de façon légale - en général par bateau ou par avion -, soit de façon illégale - le plus souvent par voie de terre. La Gendarmerie Royale est amenée à intercepter les migrants circulant de façon irrégulière en milieu rural. L'activité de la Gendarmerie en matière de régulation des flux de migrants clandestins se limite à les appréhender et à les déférer au système judiciaire en application de la loi 02-03. Les informations statistiques générées par cette activité émanent des procès verbaux établis lors de l'arrestation des clandestins.

Partout ailleurs, notamment aux Etats Unis et en Europe, le volume réel des migrants en situation irrégulière n'est observé que durant les opérations de régularisation. Or, au niveau de la sous-région qui nous concerne, les procédures de régularisation collective des migrants ne sont pas à l'ordre du jour. Les expulsions massives récentes effectuées par le Maroc (septembre 2005), dans des conditions exceptionnelles, ont été entachées de dépassements regrettables, condamnées d'ailleurs par des organisations de Droits de l'Homme.

4 Décalages, Limites et faiblesses des données

Après cette présentation plus au moins exhaustive de l'ensemble des sources existantes, avec les types de données produites, il convient maintenant d'examiner les décalages qui existent entre l'information produite au Maghreb et les recommandations internationales sur les statistiques des migrants. Dans un deuxième temps, nous proposerons une analyse des limites et des faiblesses des données, cette fois-ci dans un souci de comparaison au niveau des pays du Maghreb. Enfin, nous relèverons quelques propositions quant à l'amélioration des données sur les migrations internationales.

4.1 Décalages entre les sources de données au Maghreb et les normes de l'OIT

Cet examen des sources nous permet aisément d'identifier des possibilités de comparaison avec la base de données de l'OIT. Dans l'encadré suivant nous reproduisons les définitions utilisées par le Département Migrant de l'OIT. La base de données de l'ILM (*International*

Labour Migration) décompose la population d'un territoire en deux groupes selon le critère de nationalité. Les détenteurs de la citoyenneté sont présentés comme bénéficiant d'un statut leur donnant accès à des droits de façon privilégiée. Les migrants sont définis, implicitement, par opposition aux « citoyens ».

a) Les indicateurs de Migrants selon l'OIT

Ils distinguent le stock de la population, désigné par le terme « effectifs » résidant sur un territoire, et le flux, qui correspond au « nombre de personnes qui sortent ou entrent dans un pays pour obtenir un emploi ou pour s'établir pendant une période de temps déterminée, habituellement de 12 mois ». La définition des flux donnée sur le site web de l'ILM³⁵ est assez sommaire. Elle devrait être complétée par un adjectif de façon à distinguer « flux migratoires » et « flux non migratoires ».

Les recommandations du Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations-Unies proposent de distinguer les migrants en sept catégories :

- migrants admis pour étudier,
- étrangers admis à travailler (travailleurs migrants temporaires ou membres de missions diplomatiques),
- migrants admis au titre du regroupement familial ou de la fondation d'une famille,
- migrants bénéficiant du droit libre d'établissement et de circulation,
- migrants aux fins d'installation au titre de motifs professionnels ou du regroupement familial, de liens ancestraux, entrepreneurs ou investisseurs et retraités étrangers ;
- migrants réfugiés admis en raison de fins humanitaires,
- étrangers dont la situation est régularisée.

Le document des Nations-unies ne revient pas sur la durée de la migration. Cependant, ce critère reste indispensable pour distinguer les migrants de courte durée et les migrants de longue durée. Il recommande de prendre principalement en considération le motif du changement de résidence. Ce motif ne doit pas être uniquement intentionnel. Il doit correspondre à une situation objective.

Les touristes en visite de courte durée doivent être classés en « simple voyageur » ou en « migrants de courte durée ». Selon les recommandations sur les statistiques du tourisme³⁶ «une personne est considérée comme résidant dans un pays si a) elle a habité dans le pays pendant la plus grande partie de l'année écoulée (12 mois) ; ou b) elle a habité dans le pays pendant une période inférieure, mais a l'intention de retourner y vivre avant 12 mois. ».

Ainsi, un visiteur international est défini comme toute personne qui se rend dans un pays autre que celui dans lequel elle a son lieu de résidence habituelle, mais autre que celui correspondant à son environnement habituel pour une période non supérieure à 12 mois et dont le motif principal de visite est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le pays visité. La catégorie des visiteurs internationaux inclut les touristes (visiteurs qui passent la nuit) et les visiteurs de la journée.

D'après les « Recommandations des Nations Unies », un migrant international est défini comme toute personne qui change de pays de résidence habituelle. D'après cette définition, les migrants constituent une fraction de population d'un territoire ayant effectué un

³⁵ <http://www.ilo.org/public/french/protection/migrant/ilmdb/ilmterms.htm>

³⁶ Nations Unies et Organisation Mondiale du Tourisme, 1994

changement de résidence pour s'y installer - les immigrants, ou pour le quitter - les émigrants. L'étude de cette fraction de la population se prête à l'utilisation de toutes les notions et concepts couramment utilisés pour caractériser la population.

DEFINITIONS D'APRES LA BASE DE DONNEES DE L'OIT

Citoyenneté

Statut qui donne un lien social et politique avec un pays qui implique certains droits politiques et obligations, ainsi que des privilèges.

Effectifs

Nombre de personnes qui habitent dans un pays à un moment donné ou à une date déterminée.

Flux

Nombre de personnes qui sortent ou entrent dans un pays pour obtenir un emploi ou pour s'établir pendant une période de temps déterminée, habituellement de 12 mois.

Pays d'(é)migration

Pays que les habitants quittent pour s'établir de façon permanente ou temporaire dans un autre pays.

Pays d'(im)migration

Pays qui admettent des étrangers comme résidents permanents ou comme travailleurs temporaires. La base ILM couvre les deux types de pays, quel que soit leur régime politique fondamental. Mais elle fait une distinction claire entre les divers genres de données fournies.

Travailleur migrant

La Convention N° 97 (Convention sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, article 11 paragraphe 1), définit un travailleur migrant comme toute « personne qui émigre d'un pays vers un autre pays en vue d'occuper un emploi autrement que pour son propre compte; il inclut toute personne admise régulièrement en qualité de travailleur migrant. »

Activités économiques

Sur la base de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITAE), l'Annuaire des statistiques du travail de l'OIT catégorise l'emploi selon l'activité économique principale. Cette classification rassemble toutes les personnes travaillant dans un établissement donné, quelle que soit leur profession. La plupart des pays utilisent cette classification, mais il arrive que la teneur des groupes d'industrie varie d'un pays à l'autre. Une note de bas de page indique toute variation méthodologique.

Personnes pourvues d'un emploi

D'après la Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, les « personnes pourvues d'un emploi » sont définies comme toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui se trouvent, durant une brève période de référence spécifiée telle qu'une semaine ou un jour, dans une situation d'emploi salarié ou non-salarié.

Situation dans la profession

La Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP) classe les emplois selon le type de contrat explicite ou implicite liant une personne avec d'autres personnes ou organisations. Trois classifications, sur les six que comprend la CISP, ont été retenues dans le cadre de la base ILM, à savoir « employeur », « salarié » et « personne travaillant pour son propre compte ».

Il arrive que la teneur des groupes varie d'un pays à l'autre. Par exemple, un propriétaire-gérant d'entreprise sera classé dans le groupe des « salariés » dans un pays, alors qu'un autre pays le classera parmi les « employeurs ». Une note de bas de page indique toute variation méthodologique.

Type de profession

La Classification internationale type des professions (CITP-88) regroupe toutes les personnes accomplissant le même genre de travail, quel que soit le lieu où ce travail est effectué.

Une fois encore, il peut arriver que les données transmises sous cette classification souffrent de variations d'un pays à l'autre. Une note de bas de page indique toute variation méthodologique.

Source : <http://www.ilo.org/public/french/protection/migrant/ilmdb/ilmterms.htm> .

b) Les sources des données du Maghreb et la base de données de Migrants

D'une manière globale, tous les indicateurs de migrants peuvent être obtenus à partir des sources de données existantes au niveau du Maghreb. Mais vu l'état actuel des sources, le niveau de traitement et la qualité des sorties (dans le sens de « output »), il est peu probable que ces informations puissent alimenter la base de données de Migrants. On peut visualiser sur le tableau suivant les différents indicateurs et les sources afférentes existantes au Maghreb.

Tableau d'identification des sources statistiques selon les indicateurs de l'OIT

Tableaux statistiques	SOURCES D'INFORMATIONS						
	Permis de séjour	Registre de commerce/ Caisse de la Sécurité sociale	Inspection du travail	Permis de travail	Cartes aux frontières	Statistiques consulaires	Recensement de la population
Sorties des nationaux par sexe et pays de destination					AMT		
Sorties des nationaux pourvus d'un emploi par sexe et pays de destination					AMT	MT	
Nationaux à l'étranger par sexe et par pays d'accueil						AMT	AM
Entrées d'(im)migrants pourvus d'un emploi par sexe et citoyenneté	AMT			AMT	MT	MT	
Entrées d'(im)migrants pourvus d'un emploi selon le secteur économique	AMT		M	AMT	MT	MT	AM
Entrées d'(im)migrants pourvus d'un emploi par type de profession	AMT		M	AMT	MT	MT	
Entrées d'(im)migrants pourvus d'un emploi par situation dans la profession	AMT		M	AMT	MT	MT	
Population par sexe et citoyenneté						MT marocains	AM étranger
Personnes pourvues d'un emploi par sexe et citoyenneté		AM	M				AM
Personnes pourvues d'un emploi par secteur économique, nationaux et travailleurs migrants		AM					A
Personnes pourvues d'un emploi par types de profession, nationaux et travailleurs migrants							A
Personnes pourvues d'un emploi par situation dans la profession, nationaux et travailleurs migrants		M					AM

Cette construction théorique, fondée sur l'existence des sources de données, est donnée à titre indicatif, pour une éventuelle action en direction des services des statistiques quant à la dissémination des informations conformément aux indicateurs du BIT.

Pour l'**Algérie**, hormis les statistiques du recensement sur les migrations internationales qui sont disponibles, et celles sur les entrées et sorties produites à partir des cartes aux frontières, qui font l'objet d'une publication mensuelle et d'une diffusion restreinte, les informations des autres sources sont produites pour les besoins administratifs et ne font l'objet d'aucune dissémination. Les institutions produisent les informations dont elles ont besoin pour le contrôle administratif, sans plus. Il ne s'agit donc pas d'un problème de moyens informatiques mais d'une vision différente de celle qui consiste à mettre en place un système d'information statistique sur les migrations internationales.

En termes de couverture, les statistiques administratives tirées à partir des permis de séjour couvrent l'ensemble des ressortissants étrangers d'une manière régulière sur le territoire national. Celles des permis de travail couvrent la totalité des travailleurs étrangers, installés légalement en Algérie. Les statistiques consulaires regroupent l'ensemble des ressortissants algériens établis à l'étranger. Les données établies à partir des cartes aux frontières concernent l'ensemble des personnes qui se déplacent à l'étranger ou qui viennent de l'étranger en Algérie et ce, quel que soit le motif. Les informations produites par les recensements concernent l'ensemble des étrangers qui résident avec l'ensemble de leurs caractéristiques.

En termes de fiabilité, les informations élaborées à partir des données administratives peuvent être considérées comme assez fiables. Elles sont produites au quotidien et ne font pas l'objet de publication, sauf les cartes aux frontières qui donnent lieu à une publication mensuelle. Produites pour les besoins des administrations, les informations sont accessibles sur demandes officielles pour les éventuels utilisateurs.

En **Tunisie**, les fiches remplies aux frontières par les personnes en mouvement servent à déterminer le volume de ce mouvement, et par conséquent à mesurer le solde aux frontières pour les étrangers, pour les Tunisiens résidant à l'étranger ainsi que pour les Tunisiens résidant en Tunisie. Toutefois, les tableaux consacrés au mouvement des Tunisiens aux frontières ne sont pas cohérents. En effet, si les tableaux portent sur l'entrée et la sortie des Tunisiens dans leur ensemble (résidents et non-résidents), seul le tableau des sorties permet de distinguer les résidents des non-résidents. Ainsi, l'absence de distinction dans les entrées ne permet pas de calculer le solde du mouvement des Tunisiens non résidents à l'étranger (sorties/entrées). Cette lacune semble s'expliquer par le fait que les Tunisiens non résidents à l'étranger sont redevables d'une taxe de sortie du territoire, appelée « timbre de voyage ». Seuls les non-résidents partant pour un pays arabes en sont exemptés. Malgré ces faiblesses, ces données nous permettent de mesurer les parts respectives des non-résidents et des résidents dans le mouvement de sorties, pour les trois dernières années uniquement (2000-2002).

S'il est aisé d'établir le solde migratoire brut à partir des tableaux d'entrées et de sorties des Tunisiens et des étrangers aux postes frontaliers du pays, le calcul du solde migratoire net est plus problématique dans la mesure où il s'agit plutôt des mouvements que des personnes. En d'autres termes, la personne peut effectuer plusieurs entrées et sorties dans la même journée, comme c'est le cas à la frontière tuniso-libyenne de *Ras-Jdir*³⁷. En plus, l'absence de distinction nette et clarifiée entre les résidents et non-résidents rend toute tentative d'estimation du solde migratoire hasardeuse.

³⁷ BOUBAKRI, Hassen : « Echanges transfrontaliers et commerce parallèle aux frontières tuniso-libyennes » (In « Maghreb- Machrek » N° 170. Printemps 2001 (Volume consacré à : « La Libye après l'embargo »).

Même le RGPH de 2004 n'apporte pas de réponses satisfaisantes à la question des soldes migratoires nets. En effet, les résultats obtenus font ressortir un solde migratoire net négatif de 48000 personnes en cinq ans (1999-2004), soit 76000 sorties contre 28000 entrées. Quand on sait que la colonie tunisienne à l'étranger est passée de 660272 personnes en 1999 à 843204 personnes en 2003, soit un accroissement de 180000 personnes en cinq ans, on ne peut qu'être sceptique sur les résultats préliminaires du recensement de 2004.

Les décalages, pour ce qui concerne le **Maroc**, semblent provenir des problèmes conceptuels liés aux définitions mêmes de la migration internationale. S'il est aisé d'admettre que la migration est un changement durable ou définitif de résidence, il reste difficile de déterminer le statut de tous les voyageurs.

La loi 02-03 dispense les étrangers séjournant au Maroc pendant une durée maximale de 90 jours, sous couvert d'un titre régulier de voyage, de souscrire à une demande de carte d'immatriculation. Cette disposition s'applique aussi aux agents et membres des missions diplomatiques et consulaires, à leurs conjoints, à leurs ascendants et à leurs enfants mineurs ou non mariés vivant sous leur toit.

Les titres de séjour sur le territoire marocain sont la carte d'immatriculation, pour les personnes nouvellement arrivées au Maroc et désirant y résider, depuis la promulgation de la loi 02-03, et la carte de résidence, pour les autres catégories (article 5). La carte d'immatriculation constitue une autorisation de séjour pour une durée de 1 à 10 ans au maximum, renouvelable pour la même période, selon les raisons invoquées par l'étranger pour justifier son séjour sur le territoire marocain à l'administration marocaine compétente. L'étranger doit déclarer aux autorités marocaines le changement de son lieu de résidence dans les délais et selon les formes fixées par l'administration. Selon les articles 11 et 12, le droit de séjour d'un étranger, autre que membre ou descendant d'un membre d'une mission diplomatique, est conditionné par la détention d'une carte d'immatriculation en cours de validité. Selon l'article 13, trois statuts peuvent être mentionnés sur une carte d'immatriculation : visiteur, étudiant ou actif. Les inactifs, visiteurs, doivent apporter la preuve qu'ils disposent des ressources leur permettant de vivre. Ils doivent prendre « l'engagement de n'exercer au Maroc aucune activité professionnelle soumise à autorisation ». Les étudiants doivent justifier qu'ils suivent au Maroc un enseignement ou des études et justifier de moyens d'existence suffisants. La carte d'immatriculation des étrangers qui désirent exercer au Maroc une activité professionnelle soumise à autorisation et qui justifient de l'avoir obtenu, porte la mention de cette activité.

La carte de résidence est accordée aux étrangers qui justifient d'une résidence sur le territoire marocain, non interrompue, conforme aux lois et règlements en vigueur, d'au moins 4 années. Il est tenu compte des moyens d'existence dont l'étranger dispose, parmi lesquels les conditions de son activité professionnelle, ainsi que de sa situation familiale. La carte de résidence est une procédure administrative destinée à régulariser la situation des immigrants étrangers anciens, résidant depuis la période antérieure à l'entrée en vigueur de la loi 02-03.

D'après l'annuaire statistique du Maroc 2004 et le Ministère du Tourisme, les touristes considérés dans les statistiques publiées par l'annuaire statistique, sont toutes les personnes résidentes à l'étranger qui passent au moins une nuit dans une structure d'hébergement collectif ou privé dans le pays récepteur et dont la durée du séjour ne doit pas être supérieure à 12 mois consécutifs.

Il n'y a pas de contradiction formelle entre la définition adoptée pour qualifier un visiteur et celle pour qualifier un touriste. Cependant, d'après cette définition, il faut admettre que les touristes qui souhaitent séjourner plus de 90 jours sont tenus, d'après la loi, de demander une carte d'immatriculation. Le texte de loi ne précise pas la signification d'une structure d'hébergement privée : formellement, il peut s'agir d'un logement en location ou en propriété. Le texte de la loi 02-03 suppose implicitement l'existence d'un concept de résidence principale à l'étranger, la résidence secondaire pouvant être au Maroc.

Cette observation prend son importance lorsqu'on observe l'importance de la migration des retraités. Cette migration prend des allures massives et saisonnières. L'encadré en annexe illustre cette observation. Selon « Le Revenu », un mensuel français qui a consacré un dossier à la retraite, plus de quatre cent mille français retraités se seraient expatriés à la recherche d'un climat plus favorable et d'un territoire plus approprié à leur pouvoir d'achat. 400 000 Français auraient donc déjà franchi la frontière. Parmi eux, 35 000 se sont installés au Maroc, qualifié par le magazine d'« Eldorado fiscal des retraités ³⁸ ».

Deux critères permettent de se prononcer sur le statut d'un voyageur et de le caractériser de migrant ou de simple visiteur. Le premier critère est la durée ; le second, le but de la visite. Si un visiteur dépasse une durée de séjour de douze mois, il cesse d'être considéré comme un touriste. Toutefois, si la durée est inférieure à douze mois, le motif de sa visite permet de le qualifier soit de touriste, soit de travailleur migrant. Pour les personnes exerçant une activité d'investissement ou des prestations temporaires, le seul moyen d'identifier leur rapport à l'emploi est leur déclaration à la frontière. Le Maroc vient de bénéficier d'un programme de la Commission européenne pour la mise en place d'un Observatoire sur la Migration.

4.2 Limites et faiblesses des données actuelles sur la migration

Pour l'analyse des limites et des faiblesses des données actuelles sur la migration au Maghreb, nous proposons d'abord un examen de la mesure du stock des migrants étrangers au niveau de la sous-région, tout comme celui des Maghrébins à l'étranger. Ensuite, nous tenterons une lecture des données pour voir s'il y a une bonne visibilité quant à l'observation des flux migratoires. Puis nous aborderons de manière assez brève les données sur des catégories spécifiques de migrants (notamment les réfugiés). Enfin, nous terminerons cette section par une lecture des données économiques et financières.

a) Données sur le stock des migrants au Maghreb et des Maghrébins à l'étranger

La population étrangère au Maghreb

Les données des recensements peuvent constituer un bon indicateur du stock des étrangers dans le pays. Depuis longtemps, les services officiels des statistiques ont abandonné la saisie des populations étrangères dans les recensements au Maghreb. L'un des problèmes principaux des données des recensements au niveau du Maghreb réside dans sa reconfiguration constante en rapport avec les données à collecter sur la migration. Les recensements des années 60

³⁸ Les pensions de retraite versées sur place ne subissent pas de prélèvements sociaux et bénéficient, de plus, d'un abattement forfaitaire de 40 %. Ensuite, le contribuable profite d'une réduction d'impôt de 80 % s'il convertit ses pensions en dirhams marocains. Concernant les autres formes de revenus, ses dividendes et ses intérêts supportent 15 % de prélèvement libératoire en France, lequel prélèvement est déductible de l'éventuel impôt local. Les revenus fonciers de biens détenus en France continuent à être taxés sur place, à un taux égal ou supérieur à 25 %. Bref, mieux vaut donner ou vendre son immobilier de rapport avant de déménager. Il n'y a au Maroc ni droits de succession, ni ISF.

(1956 et 1966 en Algérie, et celui de 1966 en Tunisie) étaient très riches en données sur la migration. Par la suite, les éléments sur les travailleurs migrants ont été soit supprimés soit allégés notablement. Le nombre global d'étrangers au Maghreb serait environ de 170000 personnes (réfugiés exclus) dont on ignore, non seulement le nombre des travailleurs migrants, mais aussi la répartition par sexe et par âge. Les détails donnés par nationalité sont aussi ambigus – par exemple, le nombre de Maghrébins dans les différents pays de la sous-région diffère d'un pays à l'autre.

Ce n'est que depuis récemment que l'on peut observer un regain d'intérêt pour la migration. A travers les quelques éléments des recensements du Maroc et de la Tunisie, réalisés en 2004, nous pouvons avoir une idée de la configuration de la population étrangère. L'analyse des données algériennes semble assez intéressante dans la mesure où elle nous permet de comparer les données sur deux recensements, celui de 1987 et de 1998. Le prochain recensement algérien se fera, selon la logique décennale, en 2008.

Pour l'**Algérie**, dans le recensement de 1998, l'aspect migration n'a pas constitué une priorité et n'est pris en charge qu'à travers les variables « lieu de naissance », « nationalité » et « lieu de résidence au dernier recensement ». Il ne s'intéresse, en outre, qu'aux résidents étrangers vivant en Algérie et les questions qualitatives, telles que la profession et la nationalité, ne sont pas traitées avec les nomenclatures internationales. Elles ne permettent donc pas de procéder à des comparaisons internationales. L'analyse des données du dernier recensement fait état de la présence de 73.919 étrangers dont 56,3% ont des chefs de ménage algériens, 26,3% ont de chefs de ménage étrangers, et seulement 17,4% sont des étrangers avec des chefs de ménages étrangers. Ces données peuvent faire l'objet de différentes déclinaisons selon l'âge, le sexe, le niveau d'instruction.

Pour la **Tunisie**, selon les données du recensement de 1994, le nombre d'étrangers était estimé à 37.953. La Tunisie a apporté des modifications dans le dernier recensement avec un module assez limité³⁹. Le RGPH de 2004 donne un effectif de 35.192 étrangers, dont 16.853 de sexe masculin⁴⁰. Les prochaines publications apporteront probablement plus de données sur la population étrangère.

Les données du dernier recensement au **Maroc** n'étant pas disponibles, la population étrangère, selon les données de la DGSN en 2003, s'élève à 60.841 personnes. Le dernier recensement du Maroc a introduit un module complet sur la migration internationale. Les données ne sont pas encore disponibles, il serait imprudent de se prononcer sur la qualité de cette source mais il est important de relever l'effort entrepris par les autorités pour l'amélioration des données sur la migration internationale

Le volume des Maghrébins résidant à l'étranger

Une première configuration des Maghrébins à l'étranger selon les données officielles des pays d'origine donne environ 4,5 millions de personnes dont près de 87% se trouvent en Europe. Il est à noter que ce dénombrement peut ne pas correspondre aux données des pays d'accueil. Plus de la moitié des Maghrébins à l'étranger sont du Maroc (57,6%), contre 23,6% pour les

³⁹ Il porte sur les départs à l'étranger entre 1999 et 2004, ainsi que sur la présence de membres de la famille à l'étranger. Ce module comporte 9 questions : nombre de migrants dans le ménage, leur identité, relations de parenté avec le chef de ménage interrogé, sexe, âge, année d'émigration, motif principal d'émigration, pays actuel de résidence. Etant donné que la base du module est le noyau familial, l'exhaustivité du recensement n'est pas assurée, dans la mesure où la variable migratoire peut s'exercer en dehors des foyers familiaux.

⁴⁰ CF. Habib Fourati, 2005. Situation et tendances des migrations internationales de 1999-2004. INS, Tunisie

Algériens et près de 19% pour les Tunisiens. Quant au volume global des Maghrébins à l'étranger, il serait de l'ordre de 4,8 millions de personnes. Les caractéristiques globales de la communauté maghrébine sont inconnues, les indicateurs développés par chaque pays ne sont pas homogènes.

Pour l'**Algérie**, les statistiques consulaires ne donnent aucune information sur les personnes qui résident à l'étranger de manière clandestine. Les départs d'un pays à l'autre et les retours en Algérie ne sont pas toujours enregistrés au niveau des consulats. Ils ne concernent que les personnes qui veulent bien se déclarer auprès de leur consulat de résidence. L'immatriculation peut se faire tardivement en cas de besoin de l'émigré d'un service particulier. Elle peut ne pas se faire du tout si l'émigré ne s'inscrit pas ou s'il change de nationalité. Les binationaux ne sont pas pris en considération. Les Maghrébins qui peuvent prouver leur nationalité peuvent se faire immatriculer auprès d'un consulat, même s'ils ne sont pas des migrants et ont la nationalité du pays de naissance ou de résidence. Ces données ne sont pas publiées et les spécialistes se réfèrent aux données des recensements des pays d'accueil pour cerner le volume des migrants, leurs statuts et les conditions de vie, de travail... C'est ainsi que les données des recensements du gouvernement français font état d'un volume de 473.000 algériens en 1966, avec un pic de 805.000 en 1982 et un volume qui régresse à 475.000 en 1999. Selon les données du Ministère des affaires étrangères en 2003, la population algérienne à l'étranger est estimée à 1,3 millions de personnes.

Pour la **Tunisie**, les catégories élaborées (hommes, femmes, enfants, hommes d'affaires, compétences, chômeurs, employés) par les données statistiques du Ministère des affaires étrangères (DGAC) ne se basent pas sur les définitions adoptées d'un commun accord avec les services de l'OTE. En effet, la répartition selon les catégories socioprofessionnelles ne correspond pas aux nomenclatures internationales. En outre, les définitions relatives aux catégories des hommes d'affaires et des compétences sont absentes, ce qui ne permet pas d'avoir de données précises.

L'exploitation des données figurant dans les fiches consulaires est limitée. L'application d'une approche globale aurait permis de recueillir des données d'une originalité certaine et d'établir des caractéristiques détaillées sur la structure de l'émigration tunisienne. L'accès aux fichiers des émigrés qui s'adressent aux institutions spécialisées pour agrément d'un projet économique permet de dresser le profil type de l'émigré investisseur. Une coordination entre les structures administratives régionales gagnerait à être mieux organisée afin de permettre l'élaboration d'une base de données régionale sur l'émigration (effectif des émigrés, nombres de familles concernées, nombre de projets économiques agréés et réalisés...).

Selon les données consulaires, publiées par l'OTE, nous avons une ventilation de la population tunisienne résidente à l'étranger, qui passe de 660.000 en 1998 à 840.000 en 2003 – soit un taux de croissance de la migration régulière de 28% en l'espace de 6 ans. Le stock total des TRE serait de 56% en France et de 12% en Italie.

Pour le **Maroc**, les consulats ont une activité consistant à tenir des registres d'état civil, à délivrer des passeports et cartes d'identité et divers autres documents administratifs. La production de statistiques relatives aux membres des communautés marocaines résidant à l'étranger est un sous-produit de cette activité. La ventilation des données selon les registres consulaires fait état d'un volume de 2,6 millions de marocains résidant à l'étranger, dont 85% en Europe, 9% dans les pays arabes et 6% en Amérique.

Les données consulaires dans les pays du Maghreb existent, leurs traitements restent encore imparfaits.

b) Données sur les flux migratoires au Maghreb

Cartes aux frontières

En Algérie, comme partout ailleurs, la carte aux frontières est destinée à des fins administratives et de contrôle des entrées et sorties. Elle est exploitée manuellement, et répond aux besoins de ses concepteurs qui ne l'ont cependant pas conçu pour un traitement statistique beaucoup plus rigoureux.

En effet, davantage appropriée pour les statistiques sur le tourisme, elle ne permet pas d'apprécier les statistiques sur les migrations internationales et, n'est pas adaptée à une exploitation informatique. Aujourd'hui encore, le traitement de cette carte est manuel, d'où la difficulté de procéder à une tabulation avec des croisements, et à une analyse statistique fine. Les données ne sont donc pas disponibles sous une forme exploitable ou sous forme d'une base de données. Son exploitation se limite à quelques variables, et les statistiques sont produites et publiées selon des tableaux standards. Les informations collectées ne sont pas toutes exploitées et traitées statistiquement. L'exploitation informatique de l'ensemble des cartes aux frontières renseignées par les milliers de personnes qui entrent en Algérie ou qui en sortent exige des moyens humains et matériels considérables.

Pour éviter la lourdeur des procédures administratives qui peuvent entraver les flux de visiteurs, seules les variables jugées très pertinentes pour le contrôle sont retenues dans les cartes aux frontières, ce qui limite l'information collectée. En outre, il faut noter qu'il n'existe pas de contrôle des cartes renseignées par les voyageurs d'où les risques sur la qualité et la fiabilité des données recueillies. Les cartes remplies le sont par des voyageurs dont une grande partie, surtout les nationaux, est analphabète. Cela peut compromettre dans une certaine mesure la qualité et la précision de l'information. L'exploitation des cartes aux frontières exige des moyens humains et matériels énormes pour saisir quotidiennement toutes les cartes et procéder au traitement informatique.

L'exemple de la Tunisie est intéressant. Le Ministère de l'Intérieur et du Développement local (MIDL), en sa qualité de département ministériel qui centralise les informations relatives à la sortie et à l'entrée des personnes aux frontières nationales, met à la disposition de l'INS des données déjà traitées portant sur le nombre d'entrées et de sorties des frontières par nationalité (Algériens, Libyens, Allemands...) ou groupement régional (Moyen-Orientaux, autres nationalités).

S'il est aisé d'établir le solde migratoire brut à partir des tableaux d'entrées et de sorties des Tunisiens et des étrangers aux postes frontaliers du pays, le calcul du solde migratoire net est plus problématique dans la mesure où il s'agit plus des mouvements que des personnes.

De plus, l'absence de distinction nette et claire entre les résidents et non résidents rend toute tentative d'estimation du solde migratoire hasardeuse.

Les cartes de séjour ou carte de résident étranger

En Algérie, les statistiques produites par cette source sont élaborées à partir d'un formulaire basé sur les formalités qui régissent l'entrée et le séjour des étrangers. Les données ne peuvent représenter que le nombre de permis de séjour délivrés et non le nombre d'immigrés. Leur

nombre peut être utilisé comme indicateur des flux d'entrée de migrants étrangers. Néanmoins étant donné que ces permis sont aussi délivrés aux migrants ayant déjà vécu dans le pays pendant une période déterminée, il est difficile d'établir un lien ou une séparation entre ces deux flux.

Conçu pour les propres besoins de la Sécurité, le formulaire ne contient que les informations qui répondent à ces besoins. L'aspect statistique ne constitue pas la priorité des services de l'intérieur, et encore moins la mise en place d'un système d'information statistique performant sur les migrations internationales.

Les informations qui existent sur le formulaire ne sont pas adaptées à une exploitation informatique dans la mesure où elles ne sont pas codifiées. Le traitement de ces informations se fait manuellement alors qu'un traitement informatique approprié aurait considérablement augmenté la portée de beaucoup d'informations qui existent et qui, malheureusement, restent à l'état brut.

Parallèlement au traitement du formulaire, on peut procéder à l'exploitation des documents nécessaires à l'obtention de la carte de résidence qui contiennent beaucoup d'informations sur les étrangers ainsi que sur les conditions de leur entrée et de leur séjour en Algérie. Le contenu de ces documents est utilisé pour les besoins administratifs de la DGSN et ne fait pas l'objet d'un traitement statistique.

Les questions sur le motif et la durée de séjour qui sont indispensables pour les statistiques sur les migrations internationales ne sont pas prévues dans le formulaire d'obtention du permis de séjour. Or, une bonne estimation de l'immigration à court terme nécessite la connaissance de la date précise d'entrée des étrangers dont la durée de séjour est supérieure à 6 mois et inférieure à un an.

Les informations sur les changements de statut existent à la DGSN mais ne font pas l'objet d'un traitement statistique. Les statistiques sur les résidents étrangers ne tiennent pas compte des personnes entrées clandestinement en Algérie ou y séjournant irrégulièrement.

En **Tunisie**, les données sur les étrangers ayant un permis de séjour ne sont pas diffusées.

Au **Maroc**, en revanche, quelques éléments d'informations sur les permis de séjour, diffusés par la Direction des statistiques, font état d'une baisse du volume des permis de séjour ces dernières années, passant de 61.000 en 2002 à 59.000 en 2003. Les données sont ventilées selon les pays d'origine, dont 46% en provenance d'Europe et 40% d'Afrique dont 46% venant d'Algérie.

Les permis de travail

La délivrance d'un permis de travail va de pair avec l'octroi d'une carte de séjour.

En **Algérie**, les statistiques produites à partir des permis de travail ne concernent que les salariés, soit une catégorie particulière d'immigrants. Une nouvelle demande de permis avec un rapport motivé du nouvel employeur est exigée à chaque fois que l'étranger change de wilaya. Elle est par ailleurs considérée comme une nouvelle entrée en Algérie. S'il change de wilaya, un travailleur étranger peut disposer de plus d'un permis de travail dans l'année et donc être comptabilisé plus d'une fois, d'où le problème des doubles, voire des triples comptes. Les indépendants et les conjoints étrangers échappent aux statistiques sur les permis

de travail. L'exploitation des formulaires renseignés par les postulants au permis de travail ne s'adapte pas à un traitement informatique. Ils sont traités manuellement pour les besoins des agences de l'emploi. La gestion du fichier de la main-d'œuvre étrangère de l'ANEM en 2004 fait ressortir les chiffres suivants : 6963 titres ont été accordés, soit un taux de 98,65 % (soit un taux de 1,35 % de demandes refusées). Sur les 6963 permis délivrés, 64,12% le sont pour la première fois, 30,56 % sont renouvelés, 3,5% correspondent à des déclarations de travailleurs non soumis au permis de travail, et 1,78% à des autorisations de travail temporaires accordées.

Comme pour les permis de séjours des étrangers, la **Tunisie** ne publie aucune donnée sur les permis de travail octroyés.

Les données du **Maroc** diffusées par la DGSN en 2003 font état d'un volume de 60 841 personnes réparties selon différentes situations individuelles : 40% sont pourvues d'un emploi, 6% sont des retraités, 20% des étudiants et 35% sont sans emploi.

c) Données sur des populations spécifiques de migrants

Les données sur les autres composantes de la population migrante dans les pays du Maghreb restent très sommaires. Ainsi, le volume de réfugiés n'est pas identifié dans la population étrangère en Algérie, et ils sont à peine une centaine en Tunisie et seulement 30 personnes au Maroc en 2003. De la même manière, les données sur le volume des migrants en situation irrégulière ne sont pas connues. Les communiqués des services de la Sécurité font état de temps à autres, d'un volume de 4.000 personnes « sans papier » arrêtées annuellement ces dernières années en Algérie. Pour la Tunisie et le Maroc, aucune donnée précise n'est diffusée sur les arrestations.

De même, les services statistiques officiels ne présentent aucune donnée statistique sur les réfugiés maghrébins à l'étranger, tout comme sur les migrants maghrébins en situation irrégulière à l'étranger ou encore sur les personnes de nationalité maghrébine reconduites à la frontière. Enfin, les données sur les retours des migrants sont aussi absentes dans les statistiques officielles.

Données économiques et financières

Les données économiques et financières sur des populations migrantes au Maghreb sont pratiquement absentes dans les statistiques officielles publiées par les pays étudiés. Toutefois, les données sur les transferts de fonds des Maghrébins à l'étranger occupent une place importante dans les statistiques officielles.

Les données sur les transferts en Algérie sont régulièrement publiées par la Banque d'Algérie dans sa balance des paiements. Aucune déclinaison n'est faite quant aux origines de ces transferts. Les douanes algériennes, avec le concours de l'ONS, ont tenté de cerner le volume des importations sans paiements (ou transferts en nature) mais là aussi, les données sont globales et aucune distinction n'est faite entre les différentes catégories de personnes qui bénéficient de ce droit d'importer sans paiement – qui peut être un retour d'étudiants ou de migrants ou une autre catégorie sociale à laquelle ce droit est accordé (par exemple, les anciens combattants ou leurs ayant droits...). Les tendances récentes indiquent une reprise assez légère mais régulière des transferts après la chute relevée au début des années 1990.

Les données sur les transferts en Tunisie sont régulièrement publiées par la Banque Centrale de Tunisie (BCT). Si l'on se base sur les données de 2001, la comptabilité de la BCT situe le volume des transferts des revenus du travail effectués en 2001 par les membres de la colonie tunisienne à l'étranger à 1.339,9 M DT. D'un indice 100 en 1987, l'on est passé à 332,4 en 2001, soit plus que le triple des transferts comptabilisés en début de période.

Comme la Tunisie, les données sur les transferts au Maroc sont assez régulières. Les montants annuels sont décomposés selon la nature : billets de banque, mandats postaux, virements bancaires. Elles sont aussi ventilées selon les pays de provenance. Les transferts des fonds au Maroc ont connu des hausses continues ces dernières années passant de 16.537 DH en 1990 à 34.581 DH en 2003 .

4.3 Des systèmes éclatés, à la recherche d'une coordination

Au regard des informations disponibles et des bases de données, le constat est le suivant : on est davantage confronté à une multitude d'agents de production de données qu'à un «système» cohérent au sens plein du terme supposant une articulation parfaite entre l'ensemble des fonctions de base – de la collecte, au traitement, à l'analyse et à la dissémination. En fait, il semblerait qu'au moins trois sous-systèmes existent, avec chacun une orientation précise, sans qu'ils forment un tout pour autant. En fait, les producteurs et les utilisateurs se trouvent devant des systèmes éclatés - volontairement ou non - et la recherche d'une coordination se fait sentir. Enfin, les systèmes actuels restent assez restrictifs dans la mesure où les données publiées sont volontairement sélectives et occultent généralement l'autre versant de l'émigration, à savoir l'immigration. Dans les deux cas, les situations irrégulières font l'objet d'un silence révélateur d'un phénomène où l'omission est la règle.

a) Des sous-systèmes non articulés

On distingue trois sous-systèmes. Le premier est celui de l'émigration régulière. Le deuxième est celui de la population étrangère et/ou des travailleurs étrangers dans le pays. Le troisième est celui des individus (nationaux ou étrangers) en situation irrégulière. Cet éclatement des systèmes de collecte et d'analyse du phénomène migratoire répond à des objectifs fonctionnels et obéit à des logiques particulières.

Les données sur l'émigration régulière sont celles qui sont les plus exploitées dans les deux sens – c'est-à-dire par le pays d'accueil et par le pays de départ. Les différentes facettes de l'émigration font l'objet d'une exploration parfois profonde selon les caractéristiques fondamentales – age, sexe, durée, situation sociale, économique. Dans les pays du Maghreb, des institutions ont été créées avec une mission de protection des droits des migrants maghrébins à l'étranger. Les données économiques sont largement valorisées pour signifier les liens de l'émigration avec le pays de départ.

Les données sur les populations étrangères au Maghreb relèvent des Ministères de l'intérieur et donc de la sécurité du pays. Les informations sur ces populations sont à usage exclusivement sécuritaire et ne sont généralement pas publiées. De la même manière, les données sur les « travailleurs étrangers », bien que gérées par le Ministère de l'emploi ou du travail, relève d'une logique similaire – aucune information sur les conditions de travail et de salaire n'est publiée. Il est souvent fait référence à la priorité nationale devant l'emploi, surtout dans la situation actuelle où le taux de chômage est élevé. Cet argument de « priorité

nationale », quoique contraire aux normes internationales, n'est mobilisé que dans le discours local, alors qu'il est souvent contesté dans les discours sur l'émigration. Les données économiques ne sont pas révélées.

Les données sur les migrants en situation irrégulière forment un sous-système assez distinct qui est géré par les Ministères de l'intérieur et de la justice. Cette migration est la plus difficile à mesurer tant pour les Maghrébins en situation irrégulière à l'étranger que pour les étrangers en situation irrégulière au Maghreb. Ce segment de la population migrante n'est identifiable que par le processus de la « régularisation », lequel n'a jamais été mis en œuvre dans les trois pays étudiés. Une identification partielle est révélée lors des arrestations ou des refoulements des personnes en situation irrégulière. Les données économiques ne sont révélées que dans ses impacts négatifs sur l'économie du pays d'accueil ou de transit.

b) Le besoin d'une coordination nationale

La complexité du phénomène de la migration internationale ne permet pas encore d'avoir une vision globale de chaque compartiment du phénomène et des comportements particuliers de chaque composante de la population migrante. Pourtant, chaque segment contribue, par ses pratiques, à la reconfiguration du phénomène dans sa totalité. La stratégie des pays du Maghreb à l'heure actuelle fait appel à une autre catégorie sur laquelle une information fiable est nécessaire. C'est celle de la diaspora maghrébine à l'étranger.

Le besoin d'une coordination nationale, avec la mise en place d'un système d'informations statistiques s'avère important, non seulement pour l'élaboration, mais aussi pour la définition d'une politique migratoire. Une coordination au niveau de la sous-région est également indispensable.

Il est évident qu'en l'absence d'une coordination nationale ou régionale dans la collecte des données, dans la terminologie employée ou dans le système de catégorisation des indicateurs, on ne peut avoir qu'une vision déformée du phénomène. Pourtant, dans les trois pays étudiés, le gouvernement dispose d'un service statistique : INS pour la Tunisie, ONS pour l'Algérie et la Direction de la Statistique pour le Maroc. Ces institutions devraient jouer un rôle primordial car elles disposent de toute la maîtrise et de toute la technicité nécessaires pour l'élaboration et la dissémination des données sur la migration d'une manière générale, et sur les travailleurs migrants en particulier.

c) L'expérience du projet MED-Migr

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, une série d'expériences ont été initiées pour tenter d'établir cette coordination nationale, avec les premiers acteurs concernés, à savoir les Offices des Statistiques des pays de la région. Les trois pays étudiés ont bénéficié des initiatives de MED-Migr. Ce programme avait pour objectif principal l'« harmonisation des systèmes des statistiques des migrations dans la région méditerranéenne, [...] de faciliter l'échange des expériences et des meilleures pratiques concernant la production et la diffusion de l'information statistique sur les migrations, [...] et de fournir des outils techniques et méthodologiques susceptibles de développer les systèmes des statistiques des migrations dans les pays MED et d'améliorer la comparabilité régionale des données produites »⁴¹.

⁴¹ CESD-Roma, Commission Européenne & Eurostat : Programme MEDSTAT. Projet MED-Migr : Termes de référence du premier atelier sur les sources statistiques et administratives en matière d'émigration et d'immigration. Paris, 25-27 avril 2001.

Ainsi, l'ONS d'Alger, en qualité de point focal des statistiques sur la migration internationale pour l'Algérie, a fait bénéficier les services de la Police des Frontières, tout comme les services de la DGSN, des actions de ce projet. Des actions pilotes dans différents pays devaient être engagées, avec, à leur issue, la rédaction d'un rapport d'évaluation et la production d'un manuel en vue d'augmenter la fiabilité et la comparabilité des statistiques relatives aux migrants produites sur cette base.

De même, l'INS de Tunis a participé, à partir de 2001, à ce programme euro-méditerranéen, sous l'égide d'EUROSTAT et de la Commission européenne, sur « les sources administratives et statistiques des migrations »⁴², intitulé « MEDSTAT/MED-Migr » et destiné à l'amélioration des dispositifs de collectes et d'exploitation des statistiques migratoires par le développement de systèmes de cartes aux frontières et de systèmes de registres de permis de séjour et de travail. Un premier atelier, sur les quatre prévus, a été organisé⁴³ pour dresser l'état des lieux sur les dispositifs statistiques et administratifs en place dans les pays MED⁴⁴.

Pour le Maroc, la Direction de la Statistique (Haut Commissariat au Plan) a été impliquée dans le projet MED-Migr, mené en collaboration avec EUROSTAT, dans le cadre du programme MEDSTAT.

Ce projet s'est déroulé en deux phases, d'octobre 1997 à décembre 1999, puis de mai 2000 à mai 2002. La première phase avait pour objet l'évaluation de la situation existante. Les opérations prévues consistaient à repérer les sources d'informations disponibles et les informations habituellement utilisées dans chaque pays. Il s'agissait, aussi, d'identifier les statistiques des migrations produites et/ou publiées, les besoins en informations statistiques, la nature des informations collectées par les organisations internationales, les cadres juridiques relatifs aux migrations. Il fallait, enfin, procéder à la collecte de données sur les migrations internationales. Durant la deuxième phase, trois actions étaient programmées : étudier la capacité du dispositif d'immatriculation des étrangers à fournir des indicateurs statistiques relatifs aux migrations, évaluer le système de collecte de données aux frontières, et stimuler ou améliorer la coopération entre le département chargé de la statistique et les ministères qui détiennent les données. Le Maroc s'est proposé de jouer le rôle de pays pilote, durant la deuxième phase, du programme MED-Migr.

La première action concernait l'amélioration de la connaissance de l'effectif des migrants dans un pays, à travers l'exploitation statistique des informations recueillies lors du traitement administratif des demandes de permis de séjour et de travail. L'évaluation a été menée dans deux pays, dont le Maroc.

La deuxième action devait améliorer la connaissance des flux de migrants. Elle devait réviser le fonctionnement des systèmes de collecte de données aux frontières au moyen de cartes remises aux voyageurs. L'enjeu était d'améliorer la mesure du volume des flux d'immigrants et d'émigrants et de mettre en relation les données sur ces flux avec les statistiques du tourisme. Au Maroc, pays pilote au Maghreb de cette opération, une étude pilote a été lancée pour examiner les possibilités et identifier les modalités idoines pour l'exploitation des cartes

⁴² CESD-Roma, Commission Européenne & Eurostat : Programme MEDSTAT. Projet MED-Migr sur les statistiques des migrations. 2001-2002

⁴³ Minutes du premier atelier sur les sources statistiques et administratives en matière de migration. Paris, 25-27 avril 2001.

⁴⁴ Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie, Turquie.

d'entrée/sortie dans les pays non pilotes du groupe sous-régional. A l'issue de cette étude devait être produit un manuel technique sur les utilisations des cartes dans la région et sur les résultats de l'action pilote.

La troisième action consistait à mettre en commun les données relatives aux statistiques des migrants, dégagées des recensements et des enquêtes sur la population active. Concrètement, il s'agissait d'amener chaque pays participant au projet à remplir trois ou quatre tableaux de base sur les flux entrants et stocks de migration à partir de leurs derniers recensements, à produire et publier une brochure sur l'émigration en provenance de la région à partir de ces résultats et des données fournies par les principaux pays d'accueil en Europe, et à présenter une analyse du dispositif d'information sur les migrations à partir des questionnaires des recensements. Il s'agissait aussi de développer des synergies entre les statistiques du tourisme et celles des migrations, de renforcer les capacités nationales et la coopération inter-institutionnelle dans le domaine des statistiques des migrations et du tourisme.

5 Conclusions générales

Cette étude sur les systèmes d'informations statistiques sur les travailleurs migrants au Maghreb nous permet d'arrêter un certain nombre de conclusions générales, lesquelles peuvent être réparties en trois grands groupes : le premier concerne la révision du système actuel d'informations statistiques ; le deuxième porte sur des orientations préconisant une dynamisation de la production des données ; le troisième relève que l'implication des mandants de l'OIT dans la valorisation des données sur les travailleurs migrants semble, dans ce contexte, une voie possible.

5.1 Révision des systèmes actuels

Une révision des différentes fonctions du système actuel peut être apportée afin de répondre aux attentes des décideurs et autres utilisateurs.

a) La collecte

Nous avons pu relever un certain nombre d'indicateurs de base qui sont régulièrement collectés par les différentes sources de données. Les supports utilisés renferment une richesse d'informations sur les migrants, toutes catégories confondues – du simple visiteur (pour les voyageurs) à l'entrée et à la sortie du territoire au résident étranger (tout statut confondu) pour l'établissement des cartes de séjours ou d'immatriculation. De même, pour l'obtention de la carte de séjour et le permis de travail, des informations sont collectées sur des supports. De plus, le recensement collecte des informations, jusqu'à présent tous les dix ans, sur l'ensemble de la population résidant dans le pays selon la nationalité et le pays de naissance – pour les trois pays étudiés. Enfin, pour les populations maghrébines à l'étranger, les services consulaires disposent de toute une batterie d'informations sur les données de l'état civil, sur la situation sociale et économique.

b) Le traitement

C'est au niveau du traitement de ces informations collectées qu'apparaît une série d'obstacles. D'abord, l'ensemble des producteurs de données ne dispose pas encore de tous les outils informatiques (logiciels et équipements) pour procéder à une saisie, même partielle, des

données – quantitative et qualitative – sur les mouvements des populations. Nombreux sont les producteurs qui continuent à procéder à un traitement manuel des données sélectives, pour le besoin du fonctionnement des services. Les données des recensements et les données consulaires (à l'exception de l'Algérie) les seules informatisées permettent un traitement rapide des informations selon une grille de croisements établie préalablement. L'utilisation des nomenclatures internationales permettrait, de toute évidence, la comparabilité des résultats.

c) L'analyse

Il va sans dire que les données des recensements et des cartes consulaires permettent, à l'heure actuelle, d'avoir une vision assez complète du phénomène migratoire autant pour les Maghrébins à l'étranger (annuellement) que pour les étrangers au Maghreb (chaque décennie). Des fréquences mensuelles peuvent être obtenues pour les mouvements selon les cartes aux frontières. L'analyse des données est assez élémentaire car elle suit la tabulation d'une série difficilement modifiable. Peu d'analyses approfondies sont entreprises par les producteurs sur les bases de données existantes. Cette faiblesse d'analyse n'est pas tant en rapport avec les capacités institutionnelles qu'avec la vocation et la mission des services.

d) La diffusion ou la dissémination

Quant à la diffusion des données collectées, traitées et analysées sur la migration, elle reste assez sélective et répond plutôt aux demandes formelles des institutions et autres services habilités par les autorités compétentes. Certaines sources diffusent les données sous forme papier. La forme électronique ou via Internet n'est pas encore adoptée par les producteurs. Ainsi, pour certaines informations, les données sur la migration semblent encore relever d'un domaine très sensible.

5.2 Orientations possibles

La revue des sources de données, suivie de l'examen des décalages et des faiblesses des données permet, à la présente étape de cette étude, d'avancer au moins deux orientations globales. La première série d'orientations consiste à :

- ❑ Encourager l'effort entrepris par les services statistiques des différents départements ministériels par tous les moyens possibles – formation des personnels sur les indicateurs de la migration internationale, dotation des équipements informatiques et des logiciels appropriés...
- ❑ Engager des études approfondies sur les différentes catégories de travailleurs migrants (en situation régulière et irrégulière) dans les pays du Maghreb
- ❑ Améliorer les supports de collecte d'information des différentes sources existantes.

La deuxième orientation se situe, non pas au niveau national, mais au niveau maghrébin :

- ❑ Il s'agit, en premier lieu, de la nécessité de lancer une enquête spécifique sur la migration internationale au niveau de la sous-région, avec une démarche pluridisciplinaire concertée, et la contribution de l'ensemble des acteurs, producteurs, décideurs et utilisateurs, y compris les partenaires sociaux et les ONG ayant pour mission la protection des droits des travailleurs migrants
- ❑ Ensuite, si la création des Observatoires nationaux sur la migration internationale reste une priorité afin de connaître les conditions de vie et de travail des migrants et des membres de leurs familles, une attention particulière mérite d'être apportée à une

dissémination intelligente des produits, en direction tout d'abord des travailleurs migrants et des partenaires sociaux.

- Enfin, il serait bon d'envisager la création d'une agence régionale pour la consolidation des données nationales comme une des solutions possibles afin d'obtenir des données homogènes et harmonisées à moyen terme sur les mouvements migratoires et les travailleurs migrants en particulier.

5.3 Implication des mandants de l'OIT

L'implication des mandants de l'OIT dans la production et la valorisation des données sur les travailleurs migrants peut être une des voies les plus opérationnelles pour la conjoncture. En fait, la désignation d'un point focal pour les données statistiques est indispensable. En effet, le représentant du gouvernement, à travers le service de la main d'œuvre étrangère, dispose déjà d'une source de données qui peut être améliorée et valorisée auprès des partenaires sociaux. Les syndicats de travailleurs, via les branches les plus ouvertes aux travailleurs migrants, devraient pouvoir produire une information sur les conditions des travailleurs migrants affiliés ou non. L'organisation patronale, via les branches d'activités qui font le plus appel à la main d'œuvre étrangère, ou les branches qui perdent actuellement les compétences attirées par les pays étrangers, devraient également pouvoir valoriser toute information sur les travailleurs migrants.

Références bibliographiques

- AFGD, 2004. Les migrations internationales – connaître et comprendre. Acte du séminaire GEOFORUM, juin 2004. France
- Agence Tunisienne de Coopération Technique: « Coopération technique et compétitivité ». In 9ème rencontre annuelle des experts et coopérants tunisiens à l'étranger. Tunis 2004. (Version arabe)
- Agence Nationale de l'Emploi, 2005. Evolution du marché du travail en Algérie de 2000 à 2004.
- Banque mondiale, 2005.
- Bilsborrow, R.E.; Hugo, Graeme; Oberai, A.S.; Zlotnik, Hania (1997): International Migration Statistics, Guidelines for Improving Data Collection Systems, International Labour office, Geneva, 1997.
- Bureau International du Travail.2004. Une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée. Rapport VI. Conférence internationale du travail. 92ème session. Genève.
- Boubakri Hassan, 2003 « Migrations internationales au Maghreb: Construction régionale, politiques des Etats et enjeux face à l'Europe ». In Regional Conference on Arab Migration in a Globalized World. League of Arab States & International Organisation for Migration (IOM), 2-4 September 2003. Cairo. 20 p. Papier en double version (française et anglaise).
- Boubakri Hassan 2003. « L'émigration internationale au Maghreb: dynamiques internes et nouveau rôle régional ». In Colloque: « Ces migrants qui changent la face de l'Europe ». Institut de Géopolitique des Populations & Fondation Singer-Polignac & Sénat. Paris 11 et 12 octobre 2003. 15 pages.
- Boubakri Hassan. 2004. Les migrations de transit au Maghreb ou les recompositions migratoires au voisinage de l'Europe. In « PROASILE, la revue de France Terre d'asile ». N° 10, Paris ; juin 2004. 5 pages.
- Boubakri Hassan, Monia Ben Jémia, Hafidha Chékir.2004. Rapport national sur les droits des travailleurs migrants (Tunisie). In Khadija ElMadmad (Sous la dir. de) : Les migrants et leurs droits au Maghreb. Avec une référence spéciale à la convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants. Editions UNESCO, Section des migrations internationales (Paris) & Chaire UNESCO « Migrations et droits humains » Casablanca, Maroc.
- CESD-Roma, Programme MEDSTAT. Projet MED-Migr sur les statistiques des migrations. Avec la contribution de la Commission européenne et d'Eurostat. 2002.
- Dumont & Lemaître, 2003. Counting Migrants and expatriate in OCDE countries – a new perspective, OCDE; France.

- El Madmad Khadija (sous la direction de). 2004. Les migrants et leurs droits au Maghreb. Avec une référence spéciale à la convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants. UNESCO. Section des migrations internationales. 2004.
- Fiorini Maira: Istituzioni, prodotti finanziari et cooperazione per la valorizzazione delle rimesse in Tunisia. Working papers 3/2003. In Programma Migration. Coordinatori : Stocchiero Andrea e Pastore Ferruccio. CESPI. Roma. 2003.
- Fondation Hassan II, 2003. « Les Marocains de l'extérieur », Rabat.
- Gallina Andrea. The (missing) link between remittances and local development: The case of North African countries. Paper for the « Séminaire sous-régional de renforcement des capacités » BIT/Alger. avril 2005. 22 p. Giubilaro Donatella, 1997. Les migrations en provenance du Maghreb et la pression migratoire : situation actuelle et prévisions. In Cahiers des migrations internationales ; 15F. Bureau international du travail. Genève. 1997.
- Hammouda Nacer Eddine, 1995. Sources et Qualités des données du marché du travail au Maghreb, projet MedCampus, CREAD, Alger
- Hoffmann, Eivind; Lawrence, Sophia, 1996. Statistics on International Labour Migration, a Review of Sources and Methodological Issues, Interdepartmental project on Migrant Workers 1994-95, International Labour Office, Geneva.
- ILO Informal Network on Foreign Labour in Central and Eastern Europe, 2000. Improving Methods of Collecting Migration Statistics in Central and Eastern Europe, Report of the Regional Training Seminar on
- Institut National de la Statistique (INS): Annuaire statistique de la Tunisie 2002. Tunis. 2004
- Institut National de la Statistique (INS): Enquête nationale population, emploi, 1999.
- Institut National de la Statistique (INS): Recensement général de la population et de l'habitat. 1994. Principales caractéristiques démographiques de la population. Fascicule1.
- Institut National de la Statistique (INS) : Recensement général de la population et de l'habitat. 1984. Volume N°4 : Caractéristiques démographiques.
- Institut National de la Statistique (INS) : Recensement général de la population et de l'habitat. 1984. Institut National de la Statistique (INS) : Recensement général de la population et de l'habitat. 1984. Volumes régionaux (par gouvernorat)
- Institut National de la Statistique (INS) : Recensement général de la population et des logements. 1975. Volume III. Caractéristiques démographiques.
- Institut National de la Statistique (INS) : Recensement général de la population et de l'habitat. 1966. Volume II. Chapitre : Migrations.
- Khachani Mohamed, 2005. « Les Marocains d'ailleurs: la question migratoire à l'épreuve du partenariat euro-marocain », Publication de l'AMERM, Rabat.

- Khandriche et alli, 1994. Enquête sur la réinsertion des travailleurs émigrés, 3 Volumes Ronéo CREAD, Alger.
- Musette Saib, 2003. Migration trends in North Africa, Communication Université de Versailles, France.
- Musette Saib, 2004. Tendances récentes du mouvement migratoire en Algérie, Cahier du CREAD, Alger.
- Musette Saib, Kerdoun Azouz, Labdellaoui Hocine et Souaber Hassan, 2004. Les Droits des Migrants en Algérie, in El Madmad K. Les Droits des migrants au Maghreb, UNESCO.
- Musette Saib, 2005. Panorama de la migration maghrébine, Communication Séminaire Tripartite de renforcement des capacités, Alger, avril 2005.
- Musette Saib, 2005. Les transferts des migrants au Maghreb, Communication Réunion d'experts du Groupe 5+5, Atelier juin 2005. Alger.
- Nations Unies. 2004. World Economic and Social Survey 2004 – International Migration, Department of economics and social affairs, cf. www.un.org/esa/policy/wess
- OCDE, 2005. Base de données « Migrants » et Annexes méthodologiques
- Office National des Statistiques, 2000. Base de données du RGPH 1998, Alger.
- Office des Tunisiens à l'Étranger. Banque de données. Statistiques sur les Tunisiens dans le monde en 2003. Tunis. 2004. 132p.
- Organisation Internationale pour les Migrations, 2003. Dialogue international sur la migration. Ateliers les approches de collecte de données. Bruxelles.
- Organisation Internationale pour les Migrations, 2004. Programme pilote de Promotion du développement des zones d'émigration en Tunisie « PROCHE ». Support Cd-Rom. Tunis 2004
- Organisation Internationale pour les Migrations, 2005. Deuxième conférence Ministérielle sur la migration en Méditerranée occidentale. Dialogue 5+5. Tunis. 2005. Support Cd-Rrom.
- OIT, Base de données sur la migration internationale, Site Web Migrant, Genève.
- Poulain Michel. 2004. Un projet d'harmonisation des statistiques de la migration internationale au sein de la Communauté européenne. In Revue Economie de la Migration Internationale (REMI), Vol 7 N° 2, pp.115-138
- Projet MED-Migr, Cd-Rom des Ateliers Techniques sur les statistiques de la migration internationale au niveau de la Méditerranée, CESD- Roma, 2001 et 2002, Italie.
- Souaber H, 2002. Les statistiques de la migration internationale en Algérie, Communication – Portugal.
- UNDESA. 1998. Recommendations on Statistics of International Migration, Revision 1, Statistical Papers, Series M, No. 58, United Nations, New York.

Atelier sur les statistiques de la migration internationale en Europe, UNECE –
www.unece.org.

United Nations. Statistical Division, 1998. Recommendations on statistics of international migration, rev. 1, New York, United Nations

Sites Web

Projet BIT pour l'Afrique : <http://migration-africa.itcilo.org>

OIT- Migrant : <http://www.ilo.org/public/french/protection/migrant/ilmdb/ilmterms.htm> .

UNESCO : www.unesco.org

Banque mondiale : www.worldbank.org

Organisation Internationale pour les Migrations : www.iom.int

OCDE : www.oecd.org/dataoecd

Université Européenne de Florence : www.carim.org

Liste des personnes et institutions consultées

Algérie

M. Bachir Benbouzid, Directeur des relations professionnelles et de la synthèse près l'Inspection générale du Travail (Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale)

M. Aimène Laziz, Directeur d'études (Ministère de la Justice)

Mme Halima Sadeg, Direction Générale Judiciaire et Juridique, magistrat (Ministère de la Justice)

Mme Salima Chérif, Chargée d'études et de synthèse, conseiller (Ministère délégué auprès du chef du gouvernement chargé de la communauté nationale à l'étranger)

M. Aïssa Amoura, Sous directeur chargé des qualifications et des mouvements migratoires (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale)

M. Saïd Annane, Directeur Général de l'Emploi et de l'insertion (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale)

M. Amrane Kaci, chef de bureau du suivi des biens et des activités des étrangers (Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales)

M. Merzak Belhimeur, Directeur Général des Relations Multilatérales (Ministère des Affaires Etrangères)

Melle Malika Ferdiou, Attachée diplomatique à la Direction Générale des Relations Multilatérales (Ministère des Affaires Etrangères)

M. Hocine Labdelaoui, chef de Département de Sociologie (Université d'Alger)

M. Ahcène Manseur, Secrétaire diplomatique (Ministère des Affaires Etrangères)

M. Hacène Boualam, Directeur Général des affaires Consulaires et Président du groupe des experts 5+5 (Ministère des Affaires Etrangères)

M. Oualid Cherif, Sous-directeur à la Direction Générale des Affaires Consulaires (Ministère des Affaires Etrangères)

Mme Messaouda Rahmani (Union Générale des Travailleurs Algériens)

M. Abdelhamid Arib, Chargé des études et recherches (Institut arabe d'Education Ouvrière et de Recherches sur le travail d'Alger)

M. Mustapha Mekideche, Consultant indépendant et Vice Président (Conseil National Economique et Sociale)

Mme. Zohra HamourI, Chargée de programmes (Fondation Friedrich Ebert)

M. Said MokadE, Secrétaire Général (Conseil Consultatif de l'Union du Maghreb Arabe)

Melle Sihem Gharib, Assistante (Conseil Consultatif de l'Union du Maghreb Arabe)

Mme Rafika Hafdallah (Société algérienne de Recherches en Psychologie)

Mme Salima Remal Rahim, Assistante Sociale (Société algérienne de Recherches en Psychologie)

M. Nacer Eddine Hammouda, Statisticien - Economiste (Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement)

M. Hassen Souaber, Directeur (Office Nationale des Statistiques)

Libye

M. Mouloud Ahmed Ahmed El Madwi, Direction de l'emploi et de l'orientation des travailleurs (Comité Populaire Général de la main d'œuvre, la formation et l'emploi)

M. Salah Abd Essaïd Ali El Oudja, Direction de la main d'œuvre étrangère (Comité Populaire Général de la main d'œuvre, la formation et l'emploi)

M. Houssein Mohamed Mouloud El Tourki, Direction de la main d'œuvre étrangère (Comité Populaire Général de la main d'œuvre, la formation et l'emploi)

Mauritanie

M. Ahmedou Ould Boudah, Chef de division – économiste (Ministère de la fonction publique et de l'emploi)

M. Mamadou Niang, Secrétaire exécutif chargé des affaires internationales (Confédération générale des travailleurs de Mauritanie)

Maroc

M. Jamel Jirari, Direction de l'emploi (Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)

M. Abderrahim Sassi, chef de la division des études et des Conventions administratives (Ministère délégué auprès du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération chargé des Marocains résidant à l'Etranger)

M. El Houssaine Kafouni, Secrétaire général adjoint chargé des relations internationales et de la coopération (Fédération Démocratique du Travail)

M. Abdelkrim El Aziz, Membre du bureau exécutif (Confédération Démocratique du Travail)

M. Mohammed Boudhaim, chef de département affaires sociales/Formation emploi, (Fédération des Chambres de Commerce, de l'Industrie et des services du Maroc)

M. Mohammed Charef, Enseignant chercheur (Observatoire Régional des Migrations Espaces et Sociétés)

M. Abdesselam El Ftouh, Directeur du pôle de promotion économique (Fondation Hassan II)

Tunisie

M. Abdessatar Maaroufi, Directeur Général de la main d'œuvre étrangère et de l'émigration (Ministère de l'Emploi de l'Insertion Professionnelle de la Jeunesse)

M. Hassen Chedly, chef de service (Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Etranger)

M. Abdelkrim Hanana, Conseiller-Chef de Division (Ministère des Affaires Etrangères)

M. Slah Layouni, chef de service (Ministère de l'intérieur et du développement Local)

M. Mouldi Garaoui, Membre du conseil national (Union Générale des Travailleurs Tunisiens)

M. Ridha Kanzari, Membre du conseil national (Union Générale des Travailleurs Tunisiens)

M. Ennaceur Mongi Ben Mohamed, Administrateur (Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat)

Mme. Besma Aloui, Cadre-administrateur (Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat)

M. Adel Snoussi, Directeur des Etudes (Agence Tunisienne de Coopération technique)

M. Youcef Alouane, Expert indépendant, Professeur d'Université, Président de l'Association Maghrébine des Ressources Humaines

Organisations internationales/régionales

M. Abdelhamid Achour, Directeur Exécutif (Union Syndicale des Travailleurs du Maghreb Arabe)

M. Abdelmajid Sahraoui, Secrétaire Général adjoint (Union Syndicale des Travailleurs du Maghreb Arabe)

Mme Manuela Pinheiro, Premier conseiller (Délégation de la Commission Européenne)

M. Laurence Hart, chef de mission (Organisation Internationale pour les Migrations)

Annexes Statistiques

ALGERIE

Tableau N° 1 : Répartition des immigrants durant la période 1987-1998 selon leur lieu de naissance et le groupe d'âge

Groupe d'âge	Lieu de naissance		Total
	étranger	Algérie	
0 17 ans	2 498	1 048	3 546
18 29 ans	4 170	2 260	6 430
30 59 ans	4 037	11 280	15 317
60 ans & plus	395	8 238	8 633
Total	11 100	22 826	33 926

Source RGPH 1998, ONS- Alger

Tableau N° 2 : Répartition des immigrants durant la période 1987-1998 selon leur nationalité et le groupe d'âge

Groupe d'âge	Nationalité		Total
	étrangers	algériens	
0 17 ans	346	3 208	3 554
18 29 ans	1 742	4 690	6 432
30 59 ans	1 890	13 450	15 340
60 ans & plus	226	8 411	8 637
Total	4 204	2 9759	33 963

Source RGPH 1998, ONS- Alger

Tableau N° 3 : Répartition de la population étrangère selon le type de ménage et le lieu de naissance

Type de ménage	Pays de naissance			Total
	Algérie	étranger	ND	
ménage étranger	8 099	4 388	334	12 821
CM algérien avec des étrangers	33 232	7 361	984	41 577
CM étranger avec des algériens	15 036	4 301	84	19 421
Total	56 367	16 050	1402	73 819

Source RGPH 1998, ONS- Alger

Tableau N° 4 : Répartition de la population étrangère âgée de 11 ans ou plus selon le type de ménage et le lieu de résidence en 1987

Type de ménage	lieu de résidence en 1987			Total
	Algérie	étranger	ND	
Ménage étranger	8 248	1 139	609	9 996
CM algérien avec des étrangers	28 276	1 547	986	30 809
CM étranger avec des algériens	16 490	534	108	17 132
Total	53 014	3 220	17 03	57 937

Source RGPH 1998, ONS- Alger

Tableau N° 5 : Age moyen de la population étrangère selon le type de ménage et le lieu de naissance

Type de ménage	5.3.1.1.1 Pays de naissance			
	Algérie	étranger	ND	Total
Ménage étranger	22, 9	39,7	16,9	28,5
CM algérien avec des étrangers	22, 7	42,7	11,8	26,1
CM étranger avec des algériens	35, 4	51,7	27,0	39,1
Total	26, 1	44,34	14,1	29,9

Source RGPH 1998, ONS- Alger

Tableau N° 6 : Caractéristiques des ménages avec au moins un étranger

Type de ménage		Nb algériens	Nb étrangers
Ménage étranger	Taille Moyenne	0	3,7
	Nb de ménages	3 406	3 406
	Nb individus	0	12 821
	% individus	0	17,4
	% ménage	6,5	6,5
CM algérien avec des étrangers	Taille Moyenne	6,6	1,1
	Nb ménages	37 257	37 257
	Nb individus	246 927	41 577
	% individus	82,3	56,3
	% ménage	71,3	71,3
CM étranger avec des algériens	Taille Moyenne	4,6	1,6
	Nb ménages	11 612	11 612
	Nb individus	53 162	19 421
	% individus	17,7	26,3
	% ménage	22,2	22,2
Total	Taille Moyenne	5,7	1,4
	Nb ménages	52 275	52 275
	Nb individus	300 089	73 819
	% individus	100,0	100,0
	% ménage	100,0%	100,0%

Source RGPH 1998, ONS- Alger

Tableau N° 6a. Répartition de la population étrangère en Algérie selon la région en 1998

Région	Nombre	%
Pays arabes	57 599	76,5
Afrique	7 134	9,5
Asie	1 597	2,2
Europe	5 021	6,4
Amérique	181	0,3
Autres	3 866	5,1
Ensemble	75 398	100,00

Source : RGPH 1998, ONS - Alger

Tableau N° 7. : Répartition de la population résidente à l'étranger en 1987 selon leur lieu de résidence et leur lieu de naissance

LIEU DE RESIDENCE EN 1987	Lieu de naissance		Total	LIEU DE RESIDENCE EN 1987	Lieu de naissance		Total
	Etranger	Algérie			Etranger	Algérie	
EGYPTE	81	133	214	PHILIPPINES	2	3	5
LYBIE	107	219	326	TURQUIE	11	13	24
MAROC	1 434	484	1918	VIET-NAM	4	4	8
MAURITANIE	55	79	134	AUTRES PAYS D'ASIE	8	12	20
R.A.S.D	121	18	139	ALBANIE	8	4	12
SOUDAN	26	14	40	BOSNIE	10	19	29
TUNISIE	665	338	1003	BULGARIE	9	19	28
AUTRES PAYS ARABES D'AFRIQUE	59	47	106	HONGRIE	20	20	40
ARABIE SAOUDITE	45	97	142	POLOGNE	29	23	52
EMIRATS ARABES	25	51	76	ROUMANIE	28	71	99
IRAK	68	53	121	TCHECOSLOVAQUIE	11	25	36
JORDANIE	43	39	82	RUSSIE	219	228	447
KOWEIT	17	40	57	CROATIE	3	10	13
LIBAN	35	30	65	AUTRES PAYS EUROPE DE L'EST	20	46	66
PALESTINE	109	30	139	ALLEMAGNE	76	180	256
SYRIE	265	147	412	AUTRICHE	11	39	50
YEMEN	30	25	55	BELGIQUE	64	143	207
AUTRES PAYS ARABES D'ASIE	9	16	25	ESPAGNE	57	129	186
BENIN	16	20	36	FRANCE	4417	18523	22940
BURUNDI	2	8	10	ANGLETERRE	68	407	475
CONGO	15	15	30	ITALIE	26	134	160
GUINEE	15	12	27	PORTUGAL	9	36	45
MADAGASCAR	7	9	16	SUISSE	24	67	91
MALI	1655	179	1834	AUTRES EUROPE DE L'OUEST	23	72	95
NIGER	801	51	852	ARGENTINE	1	4	5
SENEGAL	41	8	49	BRESIL	0	1	1
ZAIRE	13	4	17	CANADA	2	3	5
AUTRES AFRIQUE	82	66	148	CHILI	8	52	60
CHINE	25	19	44	MEXIQUE	5	29	34
COREE	0	10	10	PEROU	0	4	4
INDE	1	16	17	ETATS UNIES D'AMERIQUE	1	1	2
IRAN	0	2	2	AUTRES AMERIQUE	30	111	141
JAPON	10	35	45	AUTRES PAYS NON CLASSES AILLEURS	2	7	9
PAKISTAN	4	3	7	APATRIDES	3	8	11
PHILIPPINES	2	3	5	SANS REPONSE	3	6	9
JAPON	10	35	45	ND	7	56	63
PAKISTAN	4	3	7	TOTAL	11100	22826	33926

Source RGPH 1998, ONS- Alger

Tableau N° 8 : Répartition des migrants entre 87& 98 selon la situation matrimoniale, le groupe d'âge et la nationalité

Nationalité	Place 87			5.3.1.2 SITUATION MATRIMONIALE					Total
				Célibataire	Marié	Divorcé	Veuf	ND	
Etranger	Etranger	Groupe d'âge	0-17 ans	338	8	0	0	0	346
			18-34 ans	1 116	1 299	37	16	1	2 469
			35-59 ans	161	925	38	35	4	1 163
			60 ans & plus	26	129	5	65	1	226
		Total	1 641	2 361	80	116	6	4 204	
Algérien	Etranger	Groupe d'âge	0-17 ans	3 188	19	0	1	0	3 208
			18-34 ans	3 334	3 558	160	39	1	7 092
			35-59 ans	639	9 688	448	273	0	11 048
			60 ans & plus	71	7 807	117	416	0	8 411
		Total	7 232	21 072	725	729	1	29 759	

Source RGPH 1998, ONS- Alger

Tableau N° 9 : Répartition des migrants entre 87& 98 selon le sexe, le groupe d'âge et la nationalité

Nationalité	Place 87	Groupe d'âge	SEXE		Total
			Masculin	Féminin	
Etranger	Etranger	0-17 ans	193	153	346
		18-34 ans	1 198	1 271	2 469
		35-59 ans	669	494	1 163
		60 ans & plus	97	129	226
		Total	2 157	2 047	4 204
Algérien	Etranger	0-17 ans	1 597	1 611	3 208
		18-34 ans	3 202	3 890	7 092
		35-59 ans	7 630	3 418	11 048
		60 ans & plus	7 396	1 015	8 411
		Total	19 825	9 934	29 759

Source RGPH 1998, ONS- Alger

Tableau N°9a. Répartition de la population algérienne à l'étranger par sexe selon la région en 2003

Zone	Ensemble	%	Dont femmes	
				%
France	1 101 253	85,2	466 296	42,3
Europe	1 204 796	93,2	494 484	41,0
Maghreb	43 196	3,3	22 772	52,7
Machrek	13 442	1,1	6 439	47,9
Afrique	3 041	0,2	678	22,3
Amérique	26 836	2,1	9 367	34,9
Asie	1 139	0,1	358	31,4
Total	1 292 450	100,0	53 4098	41,3

Source : Ministère des Affaires Etrangères, 2003, cité par CNES, 2003 - Alger

Tableau N° 9b. Situation individuelle des algériens résidant en France

Situation	Effectifs	%
Occupé	464 339	42,2
Chômeur	269 756	24,5
Retraité	128 470	11,7
Scolarisé	223 520	20,3
Autres	15 168	1,4
Total	1 101 253	100,0

Source : Ministère des Affaires Etrangères - 2003,
cité par CNES, 2003 - Alger

Tableau N° 9c. Catégorie professionnelle des algériens résidant en France

Catégorie professionnelle	Effectif	%
Salariés	425359	91,6
Commerçants	15580	3,4
Professions libérales	7430	1,6
Cadres	15970	3,4
Ensemble	464339	100,0

Source : Ministère des Affaires Etrangères - 2003,
cité par CNES, 2003 - Alger

Tableau N° 10 : Répartition de la population résidente née à l'étranger âgée de 11 ans ou plus, selon leur lieu de naissance et leur nationalité

Lieu de Naissance	Nationalité			Lieu de Naissance	Nationalité		
	Etranger	algérien	Total		Etranger	algérien	Total
EGYPTE	209	376	585	VIET-NAM	26	81	107
LYBIE	115	495	610	AUTRES PAYS D'ASIE	20	12	32
MAROC	5 082	24 782	29 864	ALBANIE	7	20	27
MAURITANIE	66	128	194	BOSNIE	22	36	58
R.A.S.D	168	75	243	BULGARIE	36	61	97
SOUDAN	16	102	118	HONGRIE	43	36	79
TUNISIE	2 310	17 987	20297	POLOGNE	81	105	186
AUTRES PAYS ARABES D'AFRIQUE	42	144	186	ROUMANIE	17	209	226
ARABIE SAOUDITE	20	110	130	TCHÉCOSLOVAQUIE	25	48	73
EMIRATS ARABES	6	31	37	RUSSIE	396	373	769
IRAK	122	127	249	CROATIE	12	26	38
JORDANIE	89	56	145	AUTRES PAYS D EUROPE DE L' EST	55	83	138
KOWEIT	13	54	67	ALLEMAGNE	103	547	650
LIBAN	79	168	247	AUTRICHE	9	91	100
PALESTINE	787	321	1108	BELGIQUE	53	553	606
SYRIE	380	738	1118	ESPAGNE	145	171	316
YEMEN	31	41	72	FRANCE	2 146	39 413	41 559
AUTRES PAYS ARABES D'ASIE	7	28	35	ANGLETERRE	62	196	258
BENIN	18	24	42	ITALIE	58	159	217
BURUNDI	2	24	26	PORTUGAL	10	32	42
CONGO	15	20	35	SUISSE	26	143	169
GUINEE	24	6	30	AUTRES PAYS DE EUROPE DE L' OUEST	28	105	133
MADAGASCAR	7	40	47	ARGENTINE	2	15	17
MALI	2 140	7 282	9 422	BRESIL	1	0	1
NIGER	920	695	1615	CANADA	2	5	7
SENEGAL	38	37	75	CHILI	5	23	28
ZAIRE	21	60	81	MEXIQUE	3	27	30
AUTRES PAYS D'AFRIQUE	95	40	135	PEROU	7	6	13
CHINE	21	26	47	ETATS UNIS D'AMERIQUE	2	3	5
COREE	0	8	8	AUTRES PAYS D'AMERIQUE	1	1	2
INDE	2	10	12	AUTRES PAYS NON CLASSES AILLEURS	27	159	186
IRAN	2	13	15	APATRIDES (Sans Nationalité)	2	16	18
JAPON	142	68	210	SANS REPONSE	5	10	15
PAKISTAN	10	11	21	ND	5	10	15
PHILIPPINES	12	3	15	Total	1	39	40
TURQUIE	16	13	29	Total	16 470	96 957	113 427

Source RGPH 1998, ONS- Alger

TUNISIE

Tableau N° 11. Entrées des voyageurs non résidents par nationalité (1998-2002)

Unité Millier

Nationalités	1998	1999	2000	2001	2002
Algériens	684	616	611	623	728
Allemands	884	1 036	1 011	935	614
Autrichiens	106	138	110	115	77
Belges	115	132	140	151	122
Britanniques	264	262	300	315	258
Danois	23	20	20	17	9
Espagnols	68	87	103	87	74
Français	709	894	997	1 047	885
Hollandais	68	69	68	62	49
Italiens	328	356	394	398	375
Libyens	835	603	685	1 017	1 280
Marocains	45	38	38	36	39
Moyen – orientaux	46	32	28	30	31
Suédois	13	16	25	28	21
Suisses	84	111	119	114	94
U. S. A.	12	14	16	14	12
Autres nationalités	433	408	392	398	395
Total	4 717	4 832	5 057	5 387	5 063

Source : Ministère de l'Intérieur et du Développement Local, Tunis - 2003

Tableau N° 12. Sorties des voyageurs non résidents par nationalité (1998-2002)

Unité Millier

Nationalités	1998	1999	2000	2001	2002
Algériens	679	602	604	611	711
Allemands	879	1036	1 014	943	617
Autrichiens	104	139	110	117	79
Belges	116	131	138	152	122
Britanniques	270	263	302	317	256
Danois	23	21	19	17	10
Espagnols	68	86	102	87	75
Français	711	886	996	1048	884
Hollandais	69	68	66	63	49
Italiens	326	346	400	409	370
Libyens	803	598	669	988	1260
Marocains	43	37	36	32	36
Moyen - Orientaux	44	33	28	30	30
Suédois	14	15	24	29	20
Suisses	98	111	119	115	96
U.S.A.	12	14	16	14	11
Autres nationalités	431	407	395	405	393
Total	4 691	4 793	5 037	5 377	5 020

Source : Ministère de l'Intérieur et du Développement Local, Tunis, 2003

Tableau N° 13. Entrées des tunisiens par voie de transport et poste frontière (1998-2002)

Unité : millier

Voies	1998	1999	2000	2001	2002
I. Voie Aérienne	560	565	743	662	651
Tunis - Carthage	444	450	608	522	507
Jerba-Zarzis	39	32	45	50	51
Monastir	63	70	75	79	79
Sfax	8	8	8	6	8
Tozeur	4	2	2	2	2
Tabarka	3	2	2	3	3
Gafsa	-	1	1	1	1
II. Voie Terrestre	798	687	702	760	1005
Ras Jedir	768	656	661	719	950
Hazoua	2	2	2	2	4
Bouchebka	7	9	11	10	15
Sakiet Sidi Youssef	4	3	4	4	5
Gardimaou	0	0	0	0	0
Tabarka (Maloula)	3	4	4	3	5
Dehiba	-	-	-	-	-
Autres Postes	13	13	19	21	24
III. Voie Maritime	130	152	163	175	186
Tunis-Goulette	125	150	160	171	181
Bizerte	2	1	0	1	2
Sousse	2	-	2	2	2
Sfax	1	0	1	1	1
Gabès	0	0	0	-	0
Autres Postes	1	1	0	0	1
Total : I + II + III	1488	1404	1608	1597	1842

Source : Ministère de l'Intérieur et du Développement Local, Tunis, 2003

Tableau N° 14. Sorties des Tunisiens, dont les non résidents, par pays de destination et par voie de transport.

Unité : millier

Pays de destination/année	1998	1999	2000	2001	2002
Algérie	33	39	48	48	63
Allemagne	49	57	60	60	55
Angleterre	9	9	9	10	10
Autriche	4	3	4	4	4
Belgique	14	15	16	16	16
France	382	407	515	471	474
Hollande	6	6	5	5	5
Italie	92	107	124	134	132
Libye	788	669	613	748	1014
Maroc	24	22	85	23	20
Moyen-Orient	66	75	66	62	65
Suisses	19	22	25	26	22
Russie	1	1	1	1	1
Autres Pays	42	47	61	60	58
Total	1526	1480	1632	1669	1939
Voie de transport					
Voie Aérienne	610	653	776	729	714
Voie Terrestre	816	702	715	784	1062
Voie Maritime	100	125	141	156	164
Total	1526	1480	1632	1669	1939
Dont Tunisiens					
Non résidents			946	590	611

Source : Ministère de l'Intérieur et du Développement Local, Tunis 2003

Tableau N° 15. Evolution de la communauté tunisienne à l'étranger par circonscription consulaire et ambassade (2000-2003)

Circonscription consulaire et Ambassade	2000		2001		2002		2003	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
C.G.T. Paris	160 395	23	164 062	21,5	165 839	20,9	165 839	19,7
C.T. Nanterre	68 680	9,8	82 296	10,8	82 296	10,4	87 000	10,3
C.T. Strasbourg	12 695	1,8	14 591	1,9	14 981	1,9	15 613	1,8
C.T. Toulouse	9 287	1,3	11 016	1,4	12 165	1,5	13 213	1,6
C.T. Grenoble	29 542	4,2	31 456	4,1	32 562	4,1	33 529	4
C.T. Nice	48 200	6,9	51 533	6,7	53 738	6,8	56 415	6,7
C.G.T. Lyon	50 718	7,3	53 985	7,1	55 156	6,9	55 184	6,5
C.G.T. Marseille	56 944	8,2	61 610	8,1	63 330	8	66 235	7,9
S/Total France	436 461	62,5	470 549	61,6	480 067	60,5	493 028	58,5
C.G.T. Palerme	24 320	3,5	24 514	3,2	24 726	3,1	23 261	2,8
C.T. Rome	7 656	1,1	12 355	1,6	12 873	1,6	14 779	1,7
C.T. Naples	6 200	0,9	6 687	0,9	6 999	0,9	13 222	1,6
C.T. Gênes	12 574	1,8	13 840	1,8	14 670	1,8	18 780	2,2
C.T. Milan	12 249	1,7	21 185	2,8	30 628	3,9	31 000	3,7
S/Total Italie	62 999	9	78 581	10,3	89 896	11,3	101 042	12

Tableau N° 15. Evolution de la communauté tunisienne à l'étranger par circonscription consulaire et ambassade (2000-2003) suite

C.G.T. Dusseldorf	18 708	2,7	19 225	2,5	19 225	2,4	25 716	3
C.T. Hambourg	9 349	1,3	10 689	1,4	11 310	1,4	11 643	1,4
C.T. Munich	10 946	1,6	11 136	1,5	11 745	1,5	12 456	1,5
C.G.T. Berlin	2 972	0,4	3 093	0,4	3 624	0,5	4 110	0,5
S/Total Allemagne	41 975	6	44 143	5,8	45 904	5,8	53 925	6,4
C.T. Bruxelles	14 414	2,1	16 305	2,1	16 982	2,1	17 084	2
Amb. Canada	9 308	1,3	10 531	1,4	11 545	1,4	12 347	1,5
C.G.T. Alger	2 913	0,4	3 079	0,4	4 067	0,5	4 321	0,5
C.T. Annaba	6 766	1	7 136	0,9	6 975	0,9	7 191	0,9
C.T. Tebessa	2 036	0,3	2 152	0,3	2 207	0,3	2 042	0,2
S/Total Algérie	11 715	1,7	12 367	1,6	13 249	1,7	13 554	1,6
C.G.T. Tripoli	38 078	5,5	41 400	5,4	51 198	6,4	57 318	6,8
C.G.T. Benghazi	5 841	0,8	6 351	0,9	2 403	0,3	2 705	0,3
S/Total Lybie	43 919	6,3	47 751	6,3	53 601	6,7	60 023	7,1
Amb, Arabie Saoudite	16 102	2,3	21 289	2,8	13 188	1,7	19 217	2,3
C.T. Rabat	3 742	0,5	4 000	0,5	4 000	0,5	4 082	0,5
C.T. Damas	1 262	0,2	1 693	0,2	1 964	0,2	1 850	0,2
C.T. Berne	9 462	1,4	6 909	0,9	6 909	0,9	6 909	0,8
C.T. Vienne	4 270	0,6	4 720	0,6	5 057	0,6	5 190	0,6
Ambas. Hollande	6 388	0,9	6 642	0,9	7 058	0,9	7 058	0,8
Ambas. Suède	5 206	0,8	5 630	0,7	6 003	0,8	6 156	0,7
Ambas. Angleterre	2 410	0,3	3 168	0,4	3 293	0,4	3 512	0,4
Ambas. Espagne	1 044	0,2	1 290	0,2	1 300	0,2	1 360	0,2
Autres Pays Européens	4 446	0,6	4 604	0,6	5 704	0,7	6 396	0,8
Ambas. Tsie aux Emirats A.Unis	4 172	0,6	4 172	0,5	5 517	0,7	8 115	1
Ambas. Egypte	1 395	0,2	1 395	0,2	1 500	0,2	1 600	0,2
Ambas. Oman	3 737	0,5	4 105	0,5	3 643	0,5	1 745	0,2
Ambas. Tsie Qatar	2 262	0,3	2 262	0,3	2 772	0,3	2 973	0,3
Autres pays arabes	3 241	0,5	3 691	0,5	3 653	0,5	3 767	0,4
Pays d'Afrique	623	0,1	630	0,1	955	0,1	1 149	0,1
Pays d'Asie	530	0,1	528	0,1	585	0,1	669	0,1
Australie	156	-	156	-	156	-	620	0,1
Etats-Unis	6 820	1	6 820	0,9	9 348	1,2	9 800	1,2
Aures Pays d'Amérique	49	-	49	-	31	-	33	-
Ensemble	698 108	100	763 980	100	793 880	100	843 204	100
Taux d'accroissement (%)	5,7		9,4		3,9		6,2	

Source : Ministère des Affaires Etrangères (MAE) élaborée par l'Office des Tunisiens à l'Etranger/DEI, 2003

Tableau N° 16. Communauté tunisienne à l'étranger en âge d'activité et sa répartition selon le taux d'activité et de chômage (2002)

P A Y S	COMMUNAUTÉ EN AGE D'ACTIVITÉ	A C T I F S	TAUX D'ACTIVITÉ	TAUX DE CHOMAGE
France	348 528	259 284	74,4	22,1
Italie	75 150	63 870	85,0	10,3
Allemagne	32 087	19 448	60,6	11,6
Belgique	12 057	8 850	73,4	36,9
SUEDE	3 716	2 228	60,0	-
SUISSE	4 975	2 147	43,2	-
AUTRES PAYS EUROPEENS	16 599	16 357	98,5	11,4
EUROPE	493 112	372 184	75,5	19,1
LYBIE	46 771	43 103	92,2	21,1
ALGERIE	9 327	8 593	92,1	60,5
ARABIE SAOUDITE	10 313	2 383	23,1	-
EMIRATES ARABES UNIES	3 652	2 506	68,6	1,3
AUTRES PAYS ARABES	13 541	9 911	73,2	16,5
PAYS ARABES	83 604	66 496	79,5	24,0
Canada	8 797	5 077	57,7	20,7
AMERIQUE	7 829	3 206	41,0	-
AUTRES PAYS	1 274	1 086	85,2	3,2
ENSEMBLE	594 616	448 049	75,4	19,7

Source : Ministère des Affaires Etrangères (MAE). Tableau élaborée par l'Office des Tunisiens à l'Etranger/DEI, 2003

Tableau N° 17. Evolution des actifs tunisiens à l'étranger (2000-2003)

Année	2000		2001		2002		2003	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ouvriers et Employés	241 613	60,2	244 962	57,7	296 642	66,2	337 131	63,6
Cadres et Coopérants	42 653	10,6	45 359	10,7	27 091	6	28 860	5,4
Hommes d'affaires et commerçants	23 098	5,8	25 460	6	36 084	8,1	41 400	7,8
Chômeurs	93 925	23,4	108 602	25,6	88 232	19,7	122 865	23,2
Ensemble	401 289	100	424 383	100	448 049	100	530 256	100

Source : Ministère des Affaires Etrangères (MAE). Tableau élaboré par l'Office des Tunisiens à l'Etranger/DEI.

Tableau N° 18 Evolution des transferts effectués par les Tunisiens résidents à l'étranger de 1990 à 2003.

Unité : Million Dinars Tunisiens (DT)

Années	en espèces		en nature		Total en millions
	DT.	% du Total	DT	% du Total	DT
1990	442	84,0	84	16,0	526
1991	472	89,6	55	10,4	527
1992	407	80,1	101	19,9	508
1993	450	75,0	150	25,0	600
1994	499	71,7	197	28,3	696
1995	546	76,7	166	23,3	712
1996	592	74,2	206	25,8	798
1997	616	72,8	230	27,2	846
1998	676	74,9	226	25,1	902
1999	732	71,8	288	28,2	1020
2000	810	74,2	281	25,8	1091
2001	1014	76,0	320	24,0	1334
2002	1124	73,9	398	26,1	1522
2003	1216	75,5	395	24,5	1611

Source : Banque Centrale de Tunisie, 2004

Tableau N° 19. Entrées en France des Tunisiens admis au titre du regroupement familial en nombre de familles et de personnes (1974-2003)

ANNEE	FAMILLES	PERSONNES
1974	2 457	4 347
1975	2 434	3 871
1976	2 555	4 194
1977	2 536	4 101
1978	2 327	3 837
1979	2 116	3 449
1980	1 985	3 380
1981	1 045	3 380
1982	497	4 108
1983	301	4 079
1984	2 104	3 155
1985	1 544	2 339
1986	1 477	2 233
1987	2 086	2 413
1988	2 229	2 653
1989	2 444	2 753
1990	2 245	2 780
1991	2 002	2 942
1992	1 797	2 557
1993	1 468	2 055
1994	850	1 182
1995	559	802
1996	608	894
1997	561	841
1998	628	1 029
1999	768	1 373
2000	883	1 644
2001	964	1 872
2002	1 318	2 574
2003	1 418	2 937
ENSEMBLE	46 206	79 774

Source : Office des Migrations Internationales, 2004

MAROC

Tableau N° 20. Entrants et sortants aux postes frontières

Année	ENTRANTS	SORTANTS	Sorties nettes
1977	2 019 924	2 089 511	69 587
1978	2 187 452	2 285 823	98 371
1979	2 052 221	2 120 543	68 322
1980	2 022 802	2 114 213	91 411
1981	2 233 244	2 271 054	37 810
1982	2 382 295	2 441 460	59 165
1983	2 386 630	2 310 155	-76 475
1984	2 331 132	2 347 847	16 715
1985	2 601 289	2 568 540	-32 749
1986	2 558 179	2 562 607	4 428
1987	2 660 480	2 678 575	18 095
1988	3 320 401	3 214 581	-105 820
1989	4 239 433	4 373 790	134 357
1990	4 999 503	5 149 373	149 870
1991	5 245 793	5 298 714	52 921
1992	5 601 349	5 514 452	-86 897
1993	5 187 190	5 343 885	156 695
1994	4 930 669	5 089 161	158 492
1995	3 880 951	3 922 373	41 422
1996	3 806 160	3 891 549	85 389
1997	4 218 952	4 356 676	137 724
1998	4 388 286	4 675 821	287 535
1999	5 336 774	5 387 880	51 106
2000	5 798 890	5 627 768	-171 122
2001	6 055 713	5 986 126	-69 587
2002	5 821 171	5 833 016	11 845
2003	6 185 774	6 062 009	-123 765
2004	7 234 704	6 737 324	-497 380

Source : Annuaires statistiques du Maroc

Tableau N° 21 Etrangers résidents au Maroc selon le pays d'origine
 Situation à fin décembre de l'année 2003

ASIE		EUROPE	
AFGHANISTAN	2	SUISSE	382
ARABIE SAOUDITE	244	ALBANIE	2
ARMENIE	9	ALLEMAGNE	791
AZERBAÏDJAN	1	ANDORRE	2
BAHREÏN	10	ANGLETERRE	712
BENGLADESH	19	AUTRICHE	52
BIRMANIE	0	BELARUS	25
BRUNEÏ	1	BELGIQUE	796
CAMBODGE	3	BOSNIE	39
CHINE	637	BULGARIE	420
CHYPRE	12	CROATIE	39
COREE	143	DANEMARK	67
EMIRATS ARABES UNIS	5	ESPAGNE	3 179
GEORGIE	10	ESTONIE	6
INDE	431	FEDERATION DE RUSSIE	617
INDONESIE	63	FINLANDE	47
IRAK	689	France	17 175
IRAN	59	GRECE	56
ISRAEL	19	HOLLANDE	196
JAPON	209	HONGRIE	25
JORDANIE	391	IRLANDE	29
KAZAKHSTAN	9	ISLANDE	1
KIRGHIZISTAN	3	ITALIE	1 370
KOWEÏT	51	LITUANIE	1
LAOS	1	LUXEMBOURG	13
LIBAN	577	MACEDOINE	4
MALAISIE	40	MALDIVES	4
MOLDAVIE	9	MALTE	2
NEPAL	2	NORVEGE	44
OMAN	32	POLOGNE	161
OUZBEKISTAN	1	PORTUGAL	336
PAKISTAN	95	ROUMANIE	580
PALESTINE	430	SLOVAQUIE	40
PHILIPPINES	301	SLOVENIE	2
QATAR	11	SUEDE	93
SINGAPOUR	6	TCHEQUIE	25
SRI LANKA	17	UKRAINE	301
SYRIE	1 157	YOUGOSLAVIE	48
TAJIKISTAN	2	S /TOTAL	27 682
TAÏWAN	7		
THAÏLANDE	96		
TURQUIE	394		
VIET NAM	52		
YÉMEN	164		
S/TOTAL	6414		

AFRIQUE		AMERIQUE NORD	
AFRIQUE DU SUD	34		
ALGERIE	11 452	BERMUDES	2
ANGOLA	34	CANADA	288
BAHAMAS	1	COSTA RICA	2
BENIN	214	CUBA	2
BURKINA FASO	390	DOMINIQUE	2
BURUNDI	13	ETATS-UNIS	1 016
CAMEROUN	346	GUATEMALA	5
CAP VERT	12	HAÏTI	13
CENTRE AFRIQUE	139	HONDURAS	1
COMORES	745	JAMAÏQUE	1
CONGO	1 145	MEXIQUE	35
CONGO DEMOCRATIQUE	87	NICARAGUA	3
COTE D'IVOIRE	813	PANAMA	2
DJIBOUTI	185	SALVADOR	3
EGYPTE	831	TRINIDAD	2
ERYTHRÉE	3	S/TOTAL	1 377
ETHIOPIE	7	SUD AMERIQUE	
GABON	380	ARGENTINE	22
GAMBIE	6	BRÉSIL	52
GHANA	28	CHILI	10
GUINÉE	621	COLOMBIE	30
GUINÉE BISSAU	64	EQUATEUR	3
GUINÉE EQUATORIALE	87	GUYANA	2
ILE MAURICE	22	PARAGUAY	2
KENYA	20	PÉROU	12
LIBÉRIA	50	URUGUAY	6
LYBIE	230	VENEZUELA	15
MADAGASCAR	10	S/TOTAL	154
MALI	576		
MAURITANIE	1 225	OCEANIE	
MOZAMBIQUE	1	AUSTRALIE	36
NAMIBIE	1	FIDJI	1
NIGER	51	NOUVELLE ZELANDE	14
NIGERIA	410	VANUATU	2
OUGANDA		-TOTAL OCEANIE	53
RWANDA	7		
SAO TOMÉ	3	RÉFUGIÉS	13
SENEGAL	1268		
SIERRA LEONE	17	AUTRES	27
SOMALIE	6		
SOUDAN	111	SANS NATIONALITE	27
TANZANIE	2		
TCHAD	270	TOTAL GLOBAL	59 679
TOGO	138		
TUNISIE	1 876		
ZIMBABWE	1		
S/ TOTAL	23 932		

Source: Administration Générale de la Sûreté Nationale

Tableau N° 22 **Effectifs des étrangers résidents au Maroc par profession en 2003**

Catégorie socioprofessionnelle	Effectif	%
Sans emploi	21 350	35,1
Agriculteurs	615	1,0
Artisans	873	1,4
Artistes	177	0,3
Autres fonctions	2 553	4,2
Chauffeurs	250	0,4
Commerçants	1 727	2,8
Directeurs	4 663	7,7
Écrivains et journalistes	83	0,1
Entrepreneurs	820	1,3
Étudiants	12 129	19,9
Fonctionnaires	213	0,4
Ingénieurs	2 140	3,5
Investisseurs	677	1,1
Médecins et pharmaciens	619	1,0
Militaires	268	0,4
Ouvriers	4 694	7,7
Professions libérales	2 624	4,3
Retraités	3 300	5,4
Spécialistes	982	1,6
Sportifs	84	0,1
Total Général	60 841	100,0

Source: DGSN, 2003

Tableau N° 23 Statistiques des flux frontaliers en 2002

Année 2002*	SORTANTS		
	Total	Domiciliation. au Maroc	Domiciliation. H.Maroc
Toutes voies	5 833 016	1 618 406	4 214 610
Marocains	3 473 517	1 538 975	1 934 542
Etrangers	2 359 499	79 431	2 280 068
Français	933 079	29 888	903 191
Allemands	193 897	5 847	188 050
Espagnols	231 427	19 154	212 273
Anglais	141 176	1 256	139 920
Arabes	145 805	5 083	140 722
Américains (Etats-Unis)	71 086	1 107	69 979
Autres	643 029	17 096	625 933
Voie terrestre	1 790 799	1 187 583	603 216
Marocains	1 512 217	1 159 494	352 723
Etrangers	278 582	28 089	250 493
Français	76 282	9 571	66 711
Allemands	15 036	401	14 635
Espagnols	106 510	14 803	91 707
Anglais	6 616	213	6 403
Arabes	2 790	611	2 179
Américains (Etats-Unis)	5 235	381	4 854
Autres	66 113	2 109	64 004
Voie maritime	1 632 916	61 151	1 571 765
Marocains	1 187 814	54 430	1 133 384
Etrangers	445 102	6 721	438 381
Français	79 855	2 648	77 207
Allemands	63 620	28	63 592
Espagnols	75 073	2 350	72 723
Anglais	45 681	64	45 617
Arabes	6 676	662	6 014
Américains (Etats-Unis)	29 877	56	29 821
Autres	144 320	913	143 407
Voie aérienne	2 409 301	369 672	2 039 629
Marocains	773 486	325 051	448 435
Etrangers	1 635 815	44 621	1 591 194
Français	776 942	17 669	759 273
Allemands	115 241	5 418	109 823
Espagnols	49 844	2 001	47 843
Anglais	88 879	979	87 900
Arabes	136 339	3 810	132 529
Américains (Etats-Unis)	35 974	670	35 304
Autres	432 596	14 074	418 522

Tableau N° 23 Statistiques des flux frontaliers en 2002 (suite)

Année 2002*	ENTRANTS			SOLDES SORTANTS/ENTRANTS		
	Total	Domicil. au Maroc	Domicil. H.Maroc	Total	Domicil. au Maroc	Domicil. H.Maroc
Toutes voies	5 821 171	1 627 839	4 193 332	11 845	-9 433	21 278
Marocains	3 531 111	1 560 046	1 971 065	-57 594	-21 071	-36 523
Etrangers	2 290 060	67 793	2 222 267	69 439	11 638	57 801
Français	903 601	26 136	877 465	29 478	3 752	25 726
Allemands	178 255	5 395	172 860	15 642	452	15 190
Espagnols	217 318	16 060	201 258	14 109	3 094	11 015
Anglais	147 441	930	146 511	-6 265	326	-6 591
Arabes	146 566	3 323	143 243	-761	1 760	-2 521
Américains (Etats-Unis)	73 772	927	72 845	-2 686	180	-2 866
Autres	623 107	15 022	608 085	19 922	2 074	17 848
Voie terrestre	1 821 390	1 228 924	592 466	-30 591	-41 341	10 750
Marocains	1 572 562	1 203 198	369 364	-60 345	-43 704	-16 641
Etrangers	248 828	25 726	223 102	29 754	2 363	27 391
Français	60 509	8 593	51 916	15 773	978	14 795
Allemands	11 948	544	11 404	3 088	-143	3 231
Espagnols	106 468	11 939	94 529	42	2 864	-2 822
Anglais	7 339	262	7 077	-723	-49	-674
Arabes	3 283	833	2 450	-493	-222	-271
Américains (Etats-Unis)	6 152	413	5 739	-917	-32	-885
Autres	53 129	3 142	49 987	12 984	-1 033	14 017
Voie maritime	1 677 021	48 154	1 628 867	-44 105	12 997	-57 102
Marocains	1 301 965	41 963	1 260 002	-114 151	12 467	-126 618
Etrangers	375 056	6 191	368 865	70 046	530	69 516
Français	56 890	2 526	54 364	22 965	122	22 843
Allemands	48 656	24	48 632	14 964	4	14 960
Espagnols	60 541	2 281	58 260	14 532	69	14 463
Anglais	46 587	99	46 488	-906	-35	-871
Arabes	7 175	616	6 559	-499	46	-545
Américains (Etats-Unis)	30 150	77	30 073	-273	-21	-252
Autres	125 057	568	124 489	19 263	345	18 918
Voie aérienne	2 322 760	350 761	1 971 999	86 541	18 911	67 630
Marocains	656 584	314 885	341 699	116 902	10 166	106 736
Etrangers	1 666 176	35 876	1 630 300	-30 361	8 745	-39 106
Français	786 202	15 017	771 185	-9 260	2 652	-11 912
Allemands	117 651	4 827	112 824	-2 410	591	-3 001
Espagnols	50 309	1 840	48 469	-465	161	-626
Anglais	93 515	569	92 946	-4 636	410	-5 046
Arabes	136 108	1 874	134 234	231	1 936	-1 705
Américains (Etats-Unis)	37 470	437	37 033	-1 496	233	-1 729
Autres	444 921	11 312	433 609	-12 325	2 762	-15 087

Source: Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération
(Direction des Affaires Consulaires et Sociales

Tableau N° 24. Statistiques de la Communauté Marocaine à l'Etranger

EUROPE		PAYS ARABE		ASIE ET OCEANIE	
FRANCE	1 024 766	LYBIE	120 000	AUSTRALIE	2 500
PAYS-BAS	276 655	ALGERIE	63 000	TURQUIE	219
BELGIQUE	214 859	TUNISIE	16 414	ISRAEL	177
ESPAGNE	222 948	ARABIE SEOUDITE	11 973	JAPON	183
ITALIE	287 000	EGYPTE	1 876	PAKISTAN	51
ALLEMAGNE	99 000	PALESTINE	213	CHINE	31
GRANDE BRETAGNE	30 000	LIBAN	473	IRAN	15
SUISSE	8 691	YEMEN	123	TAIWAN	25
SUEDE	3 781	EMIRATS ARABES	8 359	THAILLANDE	27
DANEMARK	7 800	SULTANAT OMAN	2 910	INDE	10
FINLANDE	1 000	IRAK	830	MALAISIE	45
AUTRICHE	550	SYRIE	1 278	COREE DU SUD	15
PORTUGAL	468	KOWEIT	1 000	NOUVELLE ZELANDE	200
ROUMANIE	200	JORDANIE	877	N.CALEDONIE	5
LUXEMBOURG	666	MAURITANIE	1 056	BURNEI DAR SALAM	2
GRECE	600	QATAR	500	PHILIPPINES	2
POLOGNE	120	BAHREIN	948	BANGLADESH	6
BULGARIE	30	SOUDAN	46	INDONESIE	10
IRLANDE	70	S/TOTAL	231 663	HONG KONG	1
TCHEQUIE	220	AFRIQUE		SINGAPOUR	3
HONGRIE	46	COTE D'IVOIRE	1 517	S/TOTAL	3 527
SLOVAQUIE	5	SENEGAL	919		
CHYPRE	19	GUINEE	116		
RUSSIE	2 409	NIGERIA	10	RECAPITULATION	
EX-YOUGOSLAVIE	21	CENTRAFRIQUE	51	EUROPE	2 185 894
NORVEGE	3 970	GABON	417	PAYS RABES	231 663
S/TOTAL	2 185 894	AFRIQUE DU SUD	2063	AFRIQUE	5 355
AMERIQUE		NIGER	73	AMERIQUE	155 432
USA	85 000	TCHAD	10	ASIE & OCEANIE	3527
CANADA	70 000	KENYA	12	ENSEMBLE	2 581 871
BRESIL	32	ETHIOPIE	11		
ARGENTINE	25	MALI	36		
PEROU	9	RDC& CONGO BRAZA	80		
VENZUELA	308	CAMEROUN	11		
COLOMBIE	23	GUINEE EQUATO	10		
MEXIQUE		ILES COMORES	8		
GUATEMALA		BURKINA FASSO	7		
HONDURAS		BENIN	4		
SALVADOR	30	S/TOTAL	5 355		
CHILI	4				
URUGUAY	1				
S/TOTAL	155 432				

Source: Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération
(Direction des Affaires Consulaires et Sociales)

Tableau N° 25 Statistiques relatives à la population émigrée marocaine en 2002 selon les données de l'OCDE

PAYS D'EMIGRATION	Effectif des marocains			AUTRES MAROCAINS RECENSES	Statut de la naturalisation non connu
	Etrangers nés au Maroc	Nés au Maroc Nationaux du pays de résidence	% des marocains naturalisés	PAYS D'EMIGRATION	
FRANCE	387 654	321 867	45,4	ALLEMAGNE	43 250
ESPAGNE	231 564	82 175	26,2	GIBRALTAR	12 348
HOLLANDE	79 134	76 685	49,2	JAPON	195
ITALIE	149 414	6 393	4,1	MEXIQUE	156
BELGIQUE	67 423	49 395	42,3	N.ZELANDE	120
USA	21 035	19 255	47,8	BELGIQUE	36
CANADA	8 445	17 600	67,6	AUSTRALIE	24
SUISSE	5 429	3 998	42,4	IRLANDE	2
SUEDE	1 530	3 620	70,3	POLOGNE	1
DANEMARK	2 594	2 311	47,1	PORTUGAL	1
NORVEGE	1 433	2 776	66,0		
PORTUGAL	695	658	48,6		
AUTRICHE	543	352	39,3		
AUSTRALIE	217	929	81,1		
FINLANDE	544	491	47,4		
GRECE	521	281	35,0		
LUXEMBOURG	431	127	22,8		
TURQUIE	231	239	50,9		
IRLANDE	222	37	14,3		
POLOGNE	62	93	60,0		
TCHEQUIE	68	36	34,6		
HONGRIE	28	21	42,9		
SLOVAQUIE	6	4	40,0		
SOUS-TOTAL	959 223	589 343	38,1	SOUS-TOTAL	56133
TOTAL GÉNÉRAL					1604737

Source : Tendances des migrations internationales, OCDE, 2003.

Tableau N° 26 Envois de fonds effectués par les MRE

Unité : millier de Dirhams

ANNEES	BILLETTS DE BANQUE	VIREMENTS BANCAIRES	MANDATS POSTAUX	TOTAL	EVOLUTION EN %
1980	208,6	2 000,8	1 938,2	4 147,6	+12,2
1981	232,4	2 072,7	2 936,9	5 242,0	+26,4
1982	202,4	2 108,2	2 803,9	5 114,5	-2,4
1983	397,3	2 763,0	3 355,1	6 515,4	+27,4
1984	581,5	3 427,6	3 671,6	7 680,7	+17,9
1985	909,8	4 592,5	4 229,9	9 732,2	+26,7
1986	1 059,4	5 317,5	6 353,7	12 730,6	+30,8
1987	1 094,9	6 041,6	6 131,4	13 267,9	+4,2
1988	1 076,5	7 782,8	1 841,1	10 700,4	-19,4
1989	942,0	7 812,0	2 590,1	11 344,1	+6,0
1990	1 568,9	11 706,9	3 261,4	16 537,2	+45,8
1991	2 246,4	11 251,5	3 830,2	17 328,1	+4,8
1992	2 223,3	12 245,3	4 062,1	18 530,7	+6,9
1993	2 248,7	11 947,4	4 019,8	18 215,9	-1,7
1994	2 211,7	11 744,0	2 858,7	16 814,4	-7,7
1995	2 613,9	11 177,1	3 028,9	16 819,9	-
1996	4 495,9	11 539,9	2 838,0	18 873,8	+12,2
1997	4 146,0	10 828,0	3 059,4	18 033,4	-4,5
1998	4 779,7	11 660,5	2 870,7	19 310,9	+7,1
1999	4 205,1	11 509,9	3 286,5	19 001,5	-1,6
2000	6 801,6	13 108,9	3 051,1	22 961,6	+20,8
2001	16 201,2	17 689,8	2 967,1	36 858,1	+60,5
2002	8 947,8	18 912,2	3 847,9	31 707,9	-14,0
2003	9 666,8	21 263,7	3 651,3	34 581,8	+9,1

Source: Office des changes, 2004.

Tableau N° 27 Envois de fonds effectués par les MRE -Répartition par pays

Unité : millier de Dirhams

	1 995	1 996	1 997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
FRANCE	10 806	11 160	10 036	10 373	10 206	10 386	14 974	14 462	15 385
U.E.B.L	1 447	1 520	1 366	1 264	1 075	1 854	1 970	2 073	2 062
PAYS-BAS	954	1 006	860	1 315	1 065	1 607	3 486	2 109	2 032
ALLEMAGNE	987	997	939	1 070	960	980	1 924	1 349	1 179
ITALIE	725	1 660	1 740	1 916	2 044	2 994	5 864	3 698	4 380
DANEMARK	89	93	85	117	103	156	211	176	145
SUEDE	41	80	43	48	60	60	77	72	84
LIBYE	45	35	43	44	48	34	23	10	10
ARABIE SAOUDITE	283	371	446	438	432	573	628	654	560
G.BRETAGNE	192	259	349	393	487	954	1 596	1 293	1 650
ETATS UNIS	129	187	260	311	676	896	2 258	1 874	2 036
ESPAGNE	235	471	617	787	580	924	1 895	1 957	3 189
SUISSE	237	227	252	324	344	459	581	672	679
E.A.U	433	505	612	528	516	558	628	620	525
AUTRES PAYS	219	305	386	385	405	529	743	690	667
TOTAL	16 820	18 874	18 033	19 311	19 002	22 962	36 858	31 708	34 582

Source: Office des changes, 2004.

**International Migration Papers
Cahiers de migrations internationales
Estudios sobre Migraciones Internacionales**

1. Adjustments to labour shortages and foreign workers in the Republic of Korea
M.I. Abella; Y.B. Park; W.R. Böhning, 1995
2. Consumption and investments from migrants' remittances in the South Pacific
Richard P.C. Brown, 1995
3. Training abroad: German and Japanese schemes for workers from transition economies or developing countries
Christiane Kuptsch; Nana Oishi, 1995
4. Discrimination against migrant workers and ethnic minorities in access to employment in the Netherlands
F. Bovenkerk; M.J.I. Gras; D. Ramsøedh, with the assistance of M. Dankoor and A. Havelaar, 1995
5. Orderly international migration of workers and incentives to stay - options for emigration countries
M.I. Abella; K.J. Lönnroth, 1995
6. From outlawing discrimination to promoting equality: Canada's experience with anti-discrimination legislation
C. Ventura, 1995
- 7 G. Arbeitsmarkt-Diskriminierung gegenüber ausländischen Arbeitnehmern in Deutschland
A. Goldberg; D. Mourinho; U. Kulke, 1995
- 7 E. Labour market discrimination against foreign workers in Germany
A. Goldberg; D. Mourinho; U. Kulke, 1996
- 8 E. The integration of migrant workers in the labour market: Policies and their impact
W.R. Böhning; R. Zegers de Beijl, 1995
- 8 F. L'intégration des travailleurs migrants sur le marché du travail: Les politiques et leur impact
W.R. Böhning; R. Zegers de Beijl, 1996
- 9 S. La discriminación laboral a los trabajadores inmigrantes en España
Colectivo IOE: M.A. de Prada; W. Actis; C. Pereda, y R. Pérez Molina, 1995
- 9 E. Labour market discrimination against migrant workers in Spain
Colectivo IOE: M.A. de Prada; W. Actis; C. Pereda, y R. Pérez Molina, 1996
10. The jobs and effects of migrant workers in Northern America - Three essays
J. Samuel; P.L. Martin; J.E. Taylor, 1995
11. The jobs and effects of migrant workers in Italy - Three essays
L. Frey; R. Livraghi; A. Venturini; A. Righi; L. Tronti, 1996

12. Discrimination against racial/ethnic minorities in access to employment in the United States: Empirical findings from situation testing
M. Bendick, Jr., 1996
13. Employeur des travailleurs étrangers: Manuel sur les politiques et les procédures plus particulièrement applicables aux pays à bas ou moyen revenus
W.R. Böhning, 1996
14. Protecting (im)migrants and ethnic minorities from discrimination in employment: Finnish and Swedish experiences
K. Vuori, with the assistance of R. Zegers de Beijl, 1996
- 15F. Les migrations en provenance du Maghreb et la pression migratoire: Situation actuelle et prévisions
D. Giubilaro, 1997
- 15E. Migration from the Maghreb and migration pressures: Current situation and future prospects
D. Giubilaro, 1997
16. The documentation and evaluation of anti-discrimination training activities in the Netherlands
J.P. Abell; A.E. Havelaar; M.M. Dankoor, 1997
17. Global nations. The impact of globalization on international migration
P. Stalker, 1997
18. Anti-discrimination training activities in Finland
K. Vuori, 1997
19. Emigration pressures and structural change. Case study of the Philippines
A. Saith, 1997
20. Emigration pressures and structural change. Case study of Indonesia
D. Nayyar, 1997
21. The evaluation of anti-discrimination training activities in the United Kingdom
P. Taylor; D. Powell; J. Wrench, 1997
22. Pratiques de formations antidiscriminatoires en Belgique
F. Castelain-Kinet; S. Bouquin; H. Delagrangé; T. Denutte, 1998
- 23E. Discrimination in access to employment on grounds of foreign origin: the case of Belgium
P. Arriijn; S. Feld; A. Nayer, 1998
- 23F. La discrimination à l'accès à l'emploi en raison de l'origine étrangère : le cas de la Belgique
P. Arriijn; S. Feld; A. Nayer, 1998
24. Labour immigration and integration in low- and middle-income countries: Towards an evaluation of the effectiveness of migration policies
J. Doomernik, 1998
25. Protecting migrants and ethnic minorities from discrimination in employment: the Danish experience
N.-E. Hansen, I. McClure, 1998

26. Illegal migration and employment in Russia
Eugene Krassinets, 1998
27. The effectiveness of integration policies towards immigrants and their descendants in France, Germany and The Netherlands
Jeroen Doomernik, 1998
28. Approche juridique de la discrimination à l'accès à l'emploi en Belgique en raison de l'origine étrangère
B. Smeesters, sous la direction de A. Nayer, 1999
29. The documentation and evaluation of anti-discrimination training in the United States
M. Bendick, Jr., M.L. Egan, S. Lofhjelm, 1999
30. Illegal labour migration and employment in Hungary
J. Juhász with contributions from M. Cosmeanu; I. Ramond; J. Gmitra, A. Bácskai, 1999
31. Foreign labour in Lithuania: Immigration, employment and illegal work
A. Sipaviciene, in cooperation with V. Kanopiene, 1999
32. Legal and illegal labour migration in the Czech Republic: Background and current trends
Milada Horáková, 2000
33. Migrant labour - An annotated bibliography
R. Chen; M. Madamba, 2000
34. Settlement and integration policies towards immigrants and their descendants in Sweden
Charles Westin, 2000
35. United States policies on admission of professional and technical workers: Objectives and outcomes
Philip Martin, Richard Chen and Mark Madamba, 2000
36. Employer sanctions: French, German and US experiences
Philip Martin and Mark Miller, 2000
37. Quotas d'immigration : l'expérience suisse
Etienne Piguet et Hans Mahnig, 2000
38. The effectiveness of employment equality policies in relation to immigrants and ethnic minorities in the UK
John Wrench and Tariq Modood, 2001
39. The Ambiguities of Emigration: Bulgaria since 1988
August Gächter, 2002
40. Migration for the Benefit of All: Towards a New Paradigm for Migrant Labour
Eric Weinstein, 2001
41. Migrants in Irregular Employment in the Mediterranean Countries of the European Union
Emilio Reynieri, 2001
42. From temporary guests to permanent settlers? A review of the German experience
Heinz Werner, 2001

43. From brain exchange to brain gain: Policy implications for the UK of recent trends in skilled migration from developing countries
Allan Findlay, 2002
44. Migration of highly skilled persons from developing countries: Impact and policy responses
B. Lindsay Lowell and Allan Findlay, 2002
- 44F. L'émigration de personnes hautement qualifiées de pays en développement : impact et réponses politiques - Rapport de synthèse
B. Lindsay Lowell et Allan Findlay, 2003
45. Policy responses to the international mobility of skilled labour
B. Lindsay Lowell, 2002
46. Some developmental effects on the international migration of highly skilled persons
B. Lindsay Lowell, 2002
47. Women migrant domestic workers in Bahrain
Sabika al-Najjar, 2002
48. Women migrant domestic workers in Lebanon
Ray Jureidini, 2002
49. Skilled labour migration from developing countries: Study on India
Binod Khadria, 2002
50. Skilled labour migration from developing countries: Study on the Caribbean Region
Elizabeth Thomas-Hope, 2002
51. Skilled labour migration from developing countries: Study on the Philippines
Florian A. Albuero and Danilo I. Abella, 2002
52. Skilled labour migration from developing countries: Study on South and Southern Africa
Haroon Bhorat, Jean-Baptiste Meyer and Cecil Mlatsheni, 2002
53. Situación de los trabajadores migrantes en América Central
Abelardo Morales Gamboa, 2002
- 54S. La inmigración irregular subsahariana a través y hacia Marruecos
Lucile Barros, Mehdi Lahlou, Claire Escoffier, Pablo Pumares, Paolo Ruspini, 2002
- 54 F. L'immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc
Lucile Barros, Mehdi Lahlou, Claire Escoffier, Pablo Pumares, Paolo Ruspini, 2002
55. Skilled Labour Migration from Developing Countries: Annotated Bibliography
Allan M. Findlay and Emma Stewart, 2002
56. Skilled labour migration from developing countries: Annotated Bibliography on Economic Analysis, Impact and Policy Issues
B. Lindsay Lowell, 2002
57. Asian Labour Migration: Issues and Challenges in an Era of Globalization
Piyasiri Wickramasekara, 2002

58. Skilled labour migration from developing countries: Study on Argentina and Uruguay
Adela Pellegrino, 2002
- 58S Migración de mano de obra calificada desde Argentina y Uruguay
Adela Pellegrino, 2003
59. Remesas de mexicanos en el exterior y su vinculación con el desarrollo económico, social y cultural de sus comunidades de origen
Mario López Espinosa, 2002
60. Migraciones laborales en América del Sur: la Comunidad Andina
Ponciano Torales, M. Estela González y Nora Pérez Vichich, 2003
61. Economic Integration in the Caribbean: The development towards a common labour market
Deike Fuchs and Thomas Straubhaar, 2003
- 62F Enjeux et défis de la migration de travail ouest-africaine
A.S. Fall, 2003
63. Migraciones laborales en Sudamérica: el Mercosur ampliado
Ezequiel Texidó, Gladys Baer, Nora Pérez Vichich, Ana María Santestevan, Charles P. Gomes, 2003
64. Empowering Filipino Migrant Workers: Policy Issues and Challenges
Rene E. Ofreneo and Isabelo A. Samonte, 2004
65. Acuerdos bilaterales sobre migración de mano de obra: Modo de empleo
Eduardo Geronimi, 2004
66. Acuerdos bilaterales sobre migración de mano de obra: Estudio de casos
Eduardo Geronimi, Lorenzo Cachón y Ezequiel Texidó, 2004
67. Labour market discrimination against migrant workers in Italy
E. Allasino, E. Reyneri, A. Venturini, G. Zincone, 2004
- 67 I. La discriminazione dei lavoratori immigrati nel mercato del lavoro in Italia
E. Allasino, E. Reyneri, A. Venturini, G. Zincone, 2004
68. Challenging discrimination in employment: A summary of research and a typology of measures
P. Taran, R. Zegers de Beijl and I. McClure, 2004
69. Labour Market Effects of Immigration: an Empirical Analysis based on Italian Data
A. Venturini and C. Villosio, 2004
70. Admisión, contratación y protección de trabajadores migrantes: Panorama de la legislación y la práctica nacionales de Argentina, Bolivia, Brasil, Chile, Colombia, Ecuador, España, Perú, Portugal y Uruguay
E. Geronimi, 2004
- 72F. Gestion des migrations et politiques de développement : optimiser les bénéfices de la migration internationale en Afrique de l'Ouest
Savina Ammassari 2004

- 72E. Migration management and development policies: maximising the benefits of international migration in West Africa
Savina Ammassari, 2006
73. Migration prospects after the 2004 enlargement of the European Union
Gloria Moreno-Fontes Chammartin and Fernando Cantú-Bazaldúa, 2005
74. Identification of potential for increasing employment and productive investment in Albania, Moldova and Ukraine based on remittances
Gloria Moreno-Fontes Chammartin and Fernando Cantú-Bazaldúa, 2005
75. Rights of migrant workers in Asia: Any light at the end of the tunnel?
Piyasiri Wickramasekara, 2006
- 76F. Les systèmes d'informations statistiques sur les travailleurs migrants au Maghreb Central.
Musette Mohamed Saïb, et Belghazi Saad , Boubakri Hassan, Hammouda Nacer Eddine, 2006
- 76E. Systems of statistical information on migrant workers in Central Maghreb.
Musette Mohamed Saïb, *and* Belghazi Saad , Boubakri Hassan, Hammouda Nacer Eddine, 2006
- 77F. Rapport sur les législations relatives à la migration internationale au Maghreb Central.
Musette Mohamed Saïb, et Monia Benjemia, Khadija Elmadmad, Azzouz Kerdoun, 2006
- 77E. Report on legislation concerning international migration in Central Maghreb.
Mohamed Saïb Musette, and Monia Benjemia, Khadija Elmadmad, Azzouz Kerdoun, 2006
- 78F. Rapport sur les migrations et le développement au Maghreb Central.
Musette Mohamed Saïb, et Youssef Alouane , Mohamed Khachani, Hocine Labdelaoui, 2006
- 78E. Summary report on migration and development in Central Maghreb.
Mohamed Saïb Musette , and Youssef Alouane, Mohamed Khachani, Hocine Labdelaoui, 2006
- 79F. Les statistiques des travailleurs migrants en Afrique de l'Ouest.
Hamidou Ba, et Babacar Ndione, 2006
- 79E. Labour migration statistics in West Africa.
Hamidou Ba, and Babacar Ndione, 2006
- 80F. Législations relatives aux travailleurs migrants en Afrique de l'Ouest.
Hamidou Ba, et Abdoulaye Fall, 2006
- 80E. Legislation relevant to migrant workers in West Africa.
Hamidou Ba, and Abdoulaye Fall, 2006
81. A study of labour migration data and statistics in east Africa.
Joseph M. Shitundu, 2006
82. Migration legislation in East Africa.
Flora Mndeme Musonda, 2006
83. The Migration-Development Nexus in East Africa.
Humphrey P.B. Moshi, 2006

- 84E. The challenge of labour migration flows between West Africa and the Maghreb.
Aderanti Adepoju, 2006.
- 84F. Les défis liés aux flux migratoire pour le travail entre l'Afrique de l'Ouest et de la Maghreb.
Aderanti Adepoju, 2006.

Perspectives on Labour Migration
Perspectives sur les migrations du travail
Perspectivas sobre migraciones laborales

1. Getting at the Roots: Stopping Exploitation of Migrant Workers by Organized Crime
Patrick Taran and Gloria Moreno-Fontes Chammartin, 2003
2. Aspectos jurídicos del tráfico y la trata de trabajadores migrantes
Eduardo Geronimi, 2002
- 2 F. Aspects juridiques du trafic et de la traite de travailleurs migrants
Eduardo Geronimi, 2003
3. Globalization, Labour and Migration: Protection is Paramount
Patrick Taran and Eduardo Geronimi, 2003
- 3 S. Globalización y migraciones laborales: importancia de la protección
Patrick Taran y Eduardo Geronimi, 2003
- 3 F. Globalisation et migrations de main-d'oeuvre : Importance de la protection
Patrick Taran et Eduardo Geronimi, 2003
- 5 F. Options politiques de réponse à la migration des compétences : rétention, retour et circulation
Piyasiri Wickramasekara, 2003
- 5 E. Policy responses to skilled migration: Retention, return and circulation
Piyasiri Wickramasekara, 2003
6. Temporary foreign worker programmes: policies, adverse consequences and the need to make them work
Martin Ruhs, 2003
7. Protección y asistencia a las víctimas de trata
Eduardo Geronimi, 2003